



00 4

89

570







81



LETTRE

DE MESSIEURS

DES MISSIONS

ETRANGERES

AU PAPE,

SUR LES IDOLATRIES

ET

SUR LES SUPERSTITIONS

CHINOISES.



L E T T R E

DE MESSIER

DES MESSIER

ETRAIRES

A U

SUR LES



L 206,





LETTRE  
AU PAPE,  
SUR  
LES IDOLATRIES  
ET LES SUPERSTITIONS  
CHINOISES:

TRES-SAINTE PERE,

LA connoissance que nous avons du  
zele que Dieu a inspiré à VOSTRE  
SAINTETE' pour la propagation de  
la foy; & l'heureuse experience que  
nous avons faite des dispositions favo-  
rables qu'elle a marquées jusqu'à pre-  
sent pour l'extinction des Idolatries

A



*Lettre au Pape sur les Idolatries*  
& des Superstitions Chinoises, nous  
persuade qu'Elle recevra avec bonté le  
compte que nous nous croyons obligez  
de luy rendre de ce qui se passe en  
France sur cette grande affaire, &  
qu'Elle nous permettra d'y joindre  
quelques éclaircissements qui nous ont  
paru nécessaires.

Les Jesuites répandent de toutes  
parts des livres si artificieusement écrits  
& accompagnent les presens qu'ils en  
font à tous leurs amis de discours si  
propres à imposer, qu'il seroit à crain-  
dre qu'à la fin la verité n'en souffrist  
beaucoup, & n'en demeurast comme  
accablée.

Il est vray, TRES-S. PERE, que  
quand ils auroient surpris toute la  
Cour, tout Paris, tout le Royaume,  
leur cause n'en vaudroit pas mieux à  
Rome, où elle doit estre jugée; mais  
nous sçavons aussi que le mal se com-  
munique; que des esprits prevenus en  
previennent d'autres; que ces préven-  
tions peuvent estre portées jusqu'en  
Italie, où elles pourroient exciter de  
nouveaux nuages & répandre de nou-  
velles tenebres en la place de celles qui  
ont déjà tant cousté à dissiper; &  
que par là les Jesuistes arriveroient



*& les superstitions Chinoises.* 3  
peut-estre à la fin qu'ils se proposent,  
qui est d'embrouïller & de retarder.

VOSTRE SAINTETE' jugera  
mieux que nous des moyens qu'elle  
doit prendre pour les reprimer. Nous  
la conjurons seulement de donner  
quelque attention à ce que nous  
prenons la liberté de luy écrire; & elle  
verra bien, après avoir entendu la lec-  
ture de cette Lettre, que nous y  
avons cherché quelque chose de plus  
qu'une simple consolation.

Rien n'a esté capable jusqu'icy de  
nous faire rompre le profond silence  
que nous avions resolu depuis long-  
temps de garder en France. Il y a vingt  
ans que nous nous abstenons égale-  
ment & de parler & d'écrire. Ni les  
coups secrets qu'on nous a portez, ni  
les bruits desavantageux qu'on a ré-  
pandus contre nous, ni les faux recits  
qu'on a faits des affaires des Missions,  
ni les libelles injurieux qu'on a semez  
en divers endroits contre les Evêques  
& contre les Ouvriers Apostoliques  
des Indes, ne nous ont point paru des  
motifs suffisans pour nous engager à  
répondre. Nous nous sommes même  
abstenus durant ce long intervalle, de  
continuer nos Relations qui estoient

A ij



¶ *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
de quelque édification pour l'Eglise ;  
parce que nous sentions bien dans nô-  
tre ame que nous ne pouvions les don-  
ner, sans dire la verité ; & que nous  
ne pouvions la dire, sans faire beau-  
coup de peine à ceux qui ne la disoient  
pas. Verité au reste qui ne nous pa-  
roissoit pas d'une consequence assez  
grande pour nous obliger à en prendre  
ouvertement la défense : Car que l'on  
raconte, par exemple, le renverse-  
ment de Siam tout autrement qu'il  
n'est arrivé ; ou que l'on fasse de M.  
Constance un Heros aussi fabuleux que  
ceux des Romains, qu'importe ? Le  
peuple credule sera trompé ; & c'est  
tout. La Religion n'en souffrira pas un  
grand dommage.

Nous sçavions de plus combien il est  
dangereux d'avoir affaire à une nom-  
breuse Societé pleine de gens d'esprit  
& de merite : mais pleine aussi de jeunes  
gens accoutumez aux déclamations,  
qui ne cherchent que l'occasion de  
s'exercer & même de se signaler ; &  
qui regardent les sujets les plus graves  
& les plus serieux, comme les plus  
propres à faire valoir leurs talens, & à  
acquérir une espece d'éloquence qui  
leur est utile. Il ne seroit pas prudent,



*& les superstitions Chinoises.* s  
disions-nous, de nous mesurer avec  
eux. Ne nous engageons point à refu-  
ter tout ce qu'il leur plaira de dire,  
peut estre un peu trop legerement.  
C'est une eau qui coule & qui se tarit  
bien-tost. Tout cela ne vaut pas le  
temps qu'on employeroit à le relever.

Une raison plus forte encore nous  
obligeoit à demeurer envelopez dans  
nostre patience. Il est difficile que les  
disputes ne produisent pas toujourns  
quelque scandale. Nous le craignons,  
T R E S - S. P E R E. Il paroist que sur  
l'affaire dont il s'agit, les Jesuites  
l'aprehendent peu. Ils ont leurs raisons;  
mais nous qui n'en sçavons pas tant,  
nous avons esté reduits à nous en tenir  
litteralement à l'Evangile.

Un nouveau motif s'offre aujourd'hui  
qui nous autoriseroit plus que jamais  
à entreprendre publiquement, pour  
l'œuvre de Dieu qui nous est confié,  
une défense que la sagesse chrestienne  
nous avoit interdite jusqu'à present;  
si nous n'aimions mieux nous en tenir  
à nostre premiere moderation, en nous  
contentant de nous adresser au Saint-  
Siege. Ce n'est plus nous precisément  
qu'on attaque, c'est la Religion. Les  
Jesuites s'obstinent par des écrits réi-



6 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
terez à vouloir justifier par tout les  
Idolatries & les Superstitions de la  
Chine. Rien ne les arreste; ni le res-  
pect dû à la verité, ni le zele pour la  
pureté du culte Evangelique, ni les  
remonstrances qu'on leur a faites, ni la  
droiture de la raison qui se trouve  
offensée en mille endroits de leurs ou-  
vrages. Il suffit qu'ils ayent entrepris  
de soustenir un sentiment. Tout est  
mis en œuvre pour le défendre; & il  
faut que ce sentiment prévale, à quel-  
que prix que ce puisse estre.

L'auteur  
de la Lettre  
à M. le Duc  
du Maine,  
il y a quatre  
mois.

Il y avoit lieu d'esperer que le Livre  
plein de sagesse & de force, qui fut  
publié il y a quelques mois sous le titre  
d'Apologie des Dominicains, pourroit  
leur ouvrir les yeux. Il nous ont pro-  
testé à nous-mêmes qu'ils ne l'avoient  
pas seulement voulu lire. Dieu vueille  
que ce ne soit pas comme cet homme  
dont parle le Roy Prophete, qui re-  
fuse d'estre éclairé, de peur d'estre  
obligé de bien faire.

Dans la Lettre qui vient d'estre im-  
primée à Liege, parce que M. le Chan-  
celier en avoit arresté l'impression à  
Paris, ce sage Ministre jugeant bien  
qu'un pareil libelle estoit dangereux,  
le P. Jesuite qui en est l'auteur porte la



*De les superstitions Chinoises.* 7  
beauté & la hardiesse de la fiction plus  
loin que tous ses confreres. Se souve-  
nant qu'il a fait un voïage à la Chine  
en qualité de Mathematicien, il croit  
estre en droit de faire de nouveaux Sis-  
tèmes, & de dresser des plans à plaisir  
sur les ceremonies Chinoises. Il dimi-  
nuë celles qui se font en l'honneur de  
Confucius, & il grossit celles qu'on  
employe à honorer l'Empereur & les  
Mandarins, pour les rapprocher toutes,  
pour les confondre, & pour donner à  
entendre, qu'il n'y a plus rien dans  
tout cela qui doive blesser la pieté  
chrestienne: & que tout ce qui se passe  
à l'égard des morts & des vivans, des  
Dieux & des hommes, c'est la même  
chose.

Par des interpretations ingenieuse-  
ment trouvées, il change aussi bien  
que quelques-uns de sa Societé les  
noms & les notions ordinaires, Ce  
qu'on appelloit *le trône de l'esprit*  
ou *le siege de l'ame*, il le nomme *l'i-  
mage* ou *la representation de l'homme*.  
Ce que les dictionnaires de ses pro-  
pres Peres traduisent par le nom de  
*Temple*, il l'appelle une *simple salle*.  
Ce qui estoit autrefois un *Sacrifice* est  
devenu un *festin*. Ce que les Rituels



§ *Lettre au Pape sur les Idolatries*

de l'Empire expriment par forme de prieres, est changé en complimens & en éloges. Avec cette merveilleuse facilité que ne prouve-t-on pas, & de quoy ne vient-on pas à bout ?

Il a crû certainement qu'il ne se trouveroit personne entre ceux qu'il est forcé de reconnoistre pour Catholiques, qui ostant luy reprocher tout haut & à visage découvert qu'il ne disoit pas la verité.

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine,  
pag. 1. 159.  
& suiv.

Car son bel endroit, ou plustost l'endroit favori de tous les Ecrivains de sa Compagnie; celuy dont ils aiment le plus à se parer, & dont ils se parent en effet avec pompe en toute occasion, c'est de dire, qu'ils n'ont pour ennemis que les ennemis de la Religion; Que tous ceux qui les attaquent ou qui leur répondent, sont des Heretiques, des Jansenistes, des gens de cabale & de party, des fauteurs de Secte, des correspondans d'Heretiques, ou qui sont en société avec ces ennemis de l'Eglise, & quise servent de leur plume, de leurs conseils & de leur credit.

Il seroit peut-estre à souhaiter qu'au moins une fois en la vie on leur ostast ce specieux pretexte; & si jamais VOSTRE S.-AINTE TE' jugeoit à propos



• *les Superstitions Chinoises.* •

que ce que nous avons l'honneur de luy écrire devint public, nous la supplierions très humblement de trouver bon que l'ouvrage parust avec nostre nom.

Si nostre nom ne suffisoit pas, nous y ajoûterions, quand il plairoit aux Jesuites, nostre Profession de Foy aussi ample qu'ils la pourroient souhaiter; pourvû toutefois que nous n'y meslâssions pas les erreurs qu'ils défendent aujourd'huy, & qu'en disant que nous croyons fermement qu'il faut adorer Dieu, & honorer les Saints, nous ne dissons pas en même temps, qu'il faut aussi adorer le Ciel & offrir des Sacrifices à Confucius.

Ils se sont déjà plaints d'un Ecrit assez court que nous avons envoyé à Rome il y a quelques mois, pour servir de Memoire aux Cardinaux de la sacrée Congregation, & qui depuis estant tombé, à nostre insçû, entre les mains d'un Imprimeur de Bruxelles, a esté mis sous la Presse sans que nous nous en soyons meslez. Ce n'est presque qu'un simple recit de ce qui se passe dans les ceremonies les plus solennelles de Confucius, parce que nous avons toujours regardé ce point

On le trouvera à la fin de cette Lettre.



10 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
là comme le plus important de la què-  
tion. Les Jesuites ne prouueront ja-  
mais qu'il y ait aucune alteration dans  
l'exposition des faits, ni aucune con-  
tradiction veritable entre ce que nous  
avons écrit à Paris, & ce qui avoit esté  
écrit dans Rome.

Pour tous les autres Livres imprimez  
sur ce sujet en quelque Langue que ce  
puisse estre, nous protestons que nous  
n'y avons aucune part. Nous ne sça-  
vons pas même encore aujourd'huy,  
malgré toutes nos perquisitions, com-  
ment ni par l'ordre de qui l'impres-  
sion de l'Histoire du Culte des Chinois  
en latin a esté faite, & comme nous  
n'avons jamais eu dessein d'emprunter  
aucune plume ni suspecte ni étrangere,  
nous serons aussi toujourns disposez à  
avoier de bonne foy tout ce qui par-  
tira de la nostre.

Si l'air de plainte ne nous paroïssoit  
pas odieux, nous aurions bien lieu de  
le prendre à l'occasion des reproches  
calomnieux qu'on ne craint pas de  
nous faire dans la derniere Lettre  
adressée à M. le Duc du Maine, d'avoir  
fourni des Memoires aux Heretiques  
& aux ennemis de la Societé. Nous ne  
l'avons jamais fait; & nous serions



*& les superstitions Chinoises.* II

prestés à donner non-seulement la permission, mais le défi à quiconque en auroit la moindre connoissance, de le déclarer sans garder nulles mesures avec nous.

**V**OSTRE SAINTETE' n'a pas oublié qu'après que le Pape Innocent X. eut condamné solennellement en l'année 1645. toutes les Idolatries & toutes les superstitions Chinoises, declarant par un Decret authentique, qu'elles ne pouvoient jamais estre permises, quand tous les Predicateurs de l'Evangile devroient estre chassez de la Chine, & que la Religion même y devoit perir: les Jesuites qui n'estoient pas de ce sentiment, & qui le trouvoient fort incommode, eurent peine à s'y soumettre. Ils furent long temps à chercher comment ils pourroient revenir contre ce qui avoit esté réglé. D'une part il ne leur paroissoit pas facile de faire revoke un Decret du Souverain Pontife, rendu avec connoissance de cause, & qui leur avoit esté signifié dans toutes les formes. D'autre part, ce Decret leur pesoit étrangement sur les épau-



12 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

les, & ils ne pouvoient se résoudre à laisser en son entier une piece qui s'éleveroit éternellement contre eux pour leur reprocher, & le mauvais party où ils s'estoient jettez, & leur desobeissance, s'ils persistoient à y demeurer.

Voicy l'expedient que leur esprit leur fournit, pour se tirer de ce mauvais pas.

Il n'y avoit pas d'apparence de venir dire à Rome, & le dire sans preuves, Que l'exposition des Superstitions Chinoises qu'on y avoit faite en 1645. n'estoit pas sincere; la chose estoit trop publique dans toute la Chine, & les pierres mêmes, comme parle l'Ecriture, auroient crié, pour attester la verité.

Les Jesuites auroient bien pû dès ce temps-là, comme ils le font aujourd'huy, donner à toutes ces ceremonies une interpretation de leur façon, qui changeast la face des choses, & qui les mist dans un autre point de vûë. Mais outre que ce secret n'estoit pas encore tout-à-fait imaginé, ils entrevirent assez qu'il ne les conduiroit pas où ils vouloient arriver. Car enfin, quelque bon tour qu'on pust donner à ces ceremonies profanes, il estoit dangereux  
de



*Des Superstitions Chinoises.* 13

les représenter toutes ensemble. Quand on les voit réunies, elles ont je ne sçay quoy qui n'auroit jamais esté du goust de l'Eglise, & qui leur auroit infilliblement attiré quelque seconde Censure.

L'habileté fut donc de choisir entre ces ceremonies ce qui paroissoit de plus innocent, comme sont, par exemple, les reverences que les Bacheliers font à Confucius en le reconnoissant pour leur Maistre, & quelques autres semblables; de les tourner & de les racommoder même un peu, & d'en composer une question facile à résoudre, sur laquelle il faudroit tâcher d'obtenir à Rome une réponse favorable, persuadez que si une fois cette réponse estoit obtenüe, tout seroit gagné; & qu'avec elle, comme avec un instrument dont la force ne trouve rien qui luy resiste, ils entraîneroient tout le reste.

Il vinrent donc à Rome en 1656. proposer leur question habilement tournée, obtinrent la réponse qu'ils souhaitoient, & s'en retournerent triomphans dans la Chine, où ils ne craignirent pas de faire entendre que le Decret de 1645. qui avoit condamné



14 *Lettre au Pape sur les Idolatries.*

les ceremonies Chinoises, estoit enfin revoqué. La preuve en estoit dans leur main, ou pour mieux dire, dans leur esprit. On nous a répondu à Rome que les Bacheliers pouvoient faire la reverence à Confucius comme à leur Maistre. Il ne peut jamais estre permis de faire la reverence à un objet d'idolatrie: Confucius n'est donc pas un objet d'idolatrie, & tous les honneurs qu'on luy rend à la Chine, sont innocens & permis. Disons le vray. Ne semble-t-il pas, que par là on ait eu dessein de prendre la sacrée Congregation, le Pape & toute l'Eglise comme dans un piege: car c'est au pied de la lettre l'usage qu'on a fait de la réponse de Rome. C'est ce qui a produit à la Chine pour les Jesuites un vain triomphe, & avec ce vain triomphe, des maux incroyables.

Ce fut pour y remedier que vos predecesseurs, TRES-S. - PERE, envoyèrent dans ce vaste Empire les Vicaires Apostoliques, à qui il fut ordonné de prendre sur les lieux toutes les lumieres & toutes les connoissances necessaires pour terminer une affaire si importante à la Religion.

Surquoy il est necessaire de remarquer



*& les Superstitions Chinoises.* 15  
quer, que les Jesuites font injure aux  
Evêques & au Saint Siege, dont ces  
Evêques en qualité de Vicaires Apof-  
toliques sont les Ministres, de les trai-  
ter dans cette affaire comme de sim-  
ples témoins qui déposeroient ce qu'ils  
auroient vû, (encore ne leur font-ils  
pas l'honneur de recevoir leur témoi-  
gnage) puisqu'il est certain que ce ne  
sont pas des témoins, mais des Juges  
à qui ils devoient tout au moins quel-  
que déférence.

C'est par là que naturellement nous  
nous sommes trouvez embarquez dans  
la contestation que les Jesuites ont ex-  
citée, & non par aucune indisposition  
pour eux. Nostre devoir joint à l'a-  
mour de la verité, a esté nostre seul  
guide, & nous nous serions également  
declarez contre tout autre Ordre de  
Religieux qui auroit entrepris de sou-  
tenir le party des Superstitions Chi-  
noises.

Les Vicaires Apostoliques de la Chi-  
ne, après un long & rigoureux exa-  
men, font un Mandement, pour défen-  
dre à tous les fidelles soumis à leur ju-  
risdiction, d'asister à ces malheureuses  
ceremonies, qu'ils jugent incompati-  
bles avec la sainteté de la Loy chré-



16 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
tienne : N'estoient-ils pas en droit de  
le faire ? Le Saint-Siege leur avoit or-  
donné d'en connoistre, & de regler ce  
qui regardoit le culte de Dieu : N'é-  
toient-ils pas dans l'obligation de s'y  
appliquer ? Ils se trouvoient revestus  
de l'autorité legitime : Le prejuge n'est-  
il pas pour eux ? Ils se voïoient chargez  
du soin des ames qu'on jettoit dans  
l'égarement : Devoient-ils les laisser  
perir ? Et si les Jesuites estoient aussi  
obeïssans qu'ils le disent quelquefois,  
n'auroient-ils pas commencé par se  
soumettre ; sur tout voyant que tous  
les autres Missionnaires des divers Or-  
dres & des divers Corps se soumet-  
toient ?

Qu'avons nous demandé, TRES-  
S.-P E R E, par la premiere Supplique  
que nous avons fait presenter à V O S-  
T R E S A I N T E T É ? Nulle autre  
grace, sinon qu'elle eust la bonté  
de faire connoistre ce qu'elle pensoit  
du Mandement des Vicaires Aposto-  
liques, si elle approuvoit qu'il fust sui-  
vi, ou si elle jugeoit à propos d'y faire  
quelque changement. Pourquoi faut-  
il que les Jesuites, comme un mur  
d'airain, viennent s'opposer & aux  
Evêques & aux resolutions que pour-



& les Superstitions Chinoises. 17

roit prendre le Saint-Siege ? Dieu qui voit la difference des procedez, nous fera justice.

Ce n'est pas nostre faute si ces Peres s'engagent dans de mauvaises affaires, & encore moins nostre faute s'ils n'en veulent pas revenir. Celle de Confucius sera pour eux un éternel sujet de confusion. Elle en est déjà un dans un autre sens, par la diversité des langages qu'ils parlent dans leurs écrits. Ce n'est par tout que variations & que contradictions étonnantes.

Leur Pere Procureur General à Rome, declare au nom de la Societé: Qu'un certain terme Chinois dont les Vicaires Apostoliques défendent de se servir pour signifier Dieu, n'est point propre en effet pour cet usage, & que les Peres de sa Compagnie l'ont pros- crit il y a plus de soixante ans : & le Pere Provincial peu de temps après s'appercevant que ce terme luy estoit necessaire pour appuyer d'autres Superstitions, soustient fortement qu'il le faut conserver, & que les Jesuites ont eu plus de raison de s'en servir que les Apostres n'en ont eu d'employer le terme de *Dieu* même pour marquer le souverain Estre.

*Alter li-  
bel. supplex  
Procur. ge-  
neralis soc.  
Ies. oblatas  
die 12. Sept.  
1697.*

*Xamti ou  
Chamti.*

*2. part.  
obs. in sin-  
gula Mand.  
capita per  
totum.*



18 *Lettre au Pape sur les Idolatries.*

Lettre à M. le Duc du Maine. pag. 74. L'Authcur de la derniere Lettre à M. le Duc du Maine admet les ceremonies solempnelles, en disant, Que ses Peres recoivent celles qui sont attachées indispensablement aux fonctions

Id. pag. 76. des Charges publiques: & une page après il les exclut en ajoütant, Qu'ils ne tolerent que celles des Bacheliers.

Epist. ad virum notabilem circa initium. Le Pere Provincial se plaint de ce qu'ils n'ont aucun de leurs Peres en Europe qui soit en estat de défendre la cause des ceremonies Chinoises, &

Toute la Lettre à M. le Duc du Maine. demande du temps pour faire venir de la Chine un ou deux de ses Peres qui soient bien instruits: Et l'Authcur de la nouvelle Lettre veut paroistre l'homme du monde le mieux informé de tout, ne doute de rien, & parle de ces ceremonies comme un Oracle.

Il y a cent autres contradictions d'une égale force, dont nous enverrons peut-estre bien-tost le memoire à la Sacrée Congregation.

Mais la plus surprenante, & qui est pourtant celle qu'ils repetent davantage aujourd'huy, & dont ils prétendent faire la solution des Problèmes de leurs Livres & le denouëment des difficultez qui s'y trouvent, c'est-à-dire, Qu'ils ne permettent point, & qu'ils



*& les Superstitions Chinoises.* 19

n'ont jamais permis à leurs Chrestiens dans la Chine d'assister aux ceremonies solemnelles du Printemps & de l'Automne ; mais qu'ils ne veulent pas pour cela condamner ces ceremonies, ni avoier qu'elles soient mauvaises. Le beau détour ! Si elles n'ont rien de mauvais, que ne les permettent-ils ? Et s'ils ne les permettent pas, que ne disent-ils qu'elles ont quelque chose de mauvais ? Depuis quand sont-ils devenus assez severes & assez rigoureux dans la morale, pour interdire même ce qui est innocent ?

Quand ils voudroient porter le monde à cette perfection, les principes de leurs Autheurs s'y oposeroient. Lorsqu'on soustient que le Confesseur est obligé de se conformer à l'opinion de son penitent dans les cas où l'opinion du penitent est probablement bonne, on est bien éloigné de pouvoir refuser l'absolution à un grand Seigneur Chinois qui voudra assister aux ceremonies de Confucius, si l'on est persuadé soi-même aussi bien que le Grand Seigneur, que ces ceremonies sont certainement innocentes.

Il est vray que ce qui est bon en soy peut quelquefois devenir mauvais &



20 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
illicite par les circonstances, dont la principale seroit le scandale: mais ce scandale n'est point à craindre dans les ceremonies Chinoises; s'il est vray, comme les Jesuites veulent le faire croire au public, que ce ne sont que des ceremonies purement civiles & politiques, qui n'ont rien de different de ce que les Chinois vivans pratiquent tous les jours les uns envers les autres dans leurs visites & dans leurs festins. Selon ces Peres ceux qui honorent Confucius croyent n'honorer qu'un grand personnage, distingué seulement par sa science, par la sagesse, & par la vertu morale; mais qui après tout n'a rien au-dessus de l'homme, & qui estant mort, ne peut plus faire à personne ni bien ni mal.

Qui d'entre les Chinois, soit Payen, soit Chrétien, peut se scandaliser de voir qu'on honore un homme de ce caractere, lorsque les signes extérieurs qu'on employe pour l'honorer, sont dans leur institution, & suivant le sens qu'y donnent tous les spectateurs, des signes purement civils & qui ne regardent nullement la Religion? On se scandaliseroit bien plûôt de la mauvaise delicatesse des Chrestiens, qui ne



*des Superstitions Chinoises.* 21

voudroient pas s'en servir ; & on regarderoit comme bizarre la Religion qui leur défendrait une chose si visiblement innocente.

Si les Jesuites disent qu'on a meslé à ces ceremonies des Superstitions ; ou ces Superstitions peuvent en estre détachées, comme ils l'ont assuré à Rome en parlant des ceremonies des Morts, & alors elles seront innocentes & permises ; ou ces Superstitions en sont inseparables, & alors elles seront défendues aux Chrestiens : mais il faudra reconnoître en même-temps, qu'elles sont mauvaises ; & qu'ainsi les Jesuites ont tort de s'élever contre les Vicaires Apostoliques qui ont esté bien fondez à les condamner : car d'en vouloir tirer une quintessence qu'on rendroit bonne, & causer à l'occasion de cette quintessence un trouble horrible dans l'Eglise, ce seroit se mocquer de Dieu & des hommes.

Mais de plus, quel interest les Jesuites ont-ils à soustenir que ces ceremonies sont bonnes, dès le moment qu'ils les interdisent aux Chrestiens ? Faut-il pour une opinion speculative de ce caractere, dont on ne prétend jamais faire aucun usage dans la conduite des



22 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
fidelles, & qui leur peut faire plus de  
mal que de bien, lors qu'ils viennent  
à la sçavoir; faut-il, dis-je, pour  
cette opinion frivole troubler toute la  
face du Cristianisme dans la Chine, &  
exciter tant de mouvemens scandaleux  
dans l'Europe?

Qu'à force de retourner vers la source,  
& de remonter jusqu'à quatre ou  
cinq mille ans, on trouve que les cere-  
monies Chinoises puissent estre regar-  
dées comme innocentes dans leur pre-  
miere institution (ce qui est une chi-  
mere,) que fait cela, si elles sont  
corrompuës aujourd'huy, & si on est  
resolu de ne les permettre jamais, &  
de ne les jamais introduire dans la  
Religion Chrestienne? Mais rompons  
le voile, & dissipons les fausses subti-  
litez.

Les Jesuites soutiennent donc que  
toutes les ceremonies Chinoises sont  
innocentes, & pourtant qu'elles ne  
sont pas permises. La distinction est  
delicate; mais ils avoient besoin de  
ces deux termes pour se sauver. Elles  
sont innocentes; sans cela comment  
mettroient-ils à couvert tous les volu-  
mes de leurs Peres, & en particulier  
du Pere Provincial, qui a tant écrit



pour les justifier ? Elles ne sont pourtant pas permises ; sans cela comment appaiseroient-ils la revolte que la seule exposition de ces détestables ceremonies excite dans tous les esprits chrétiens ? Comment se garantiroient-ils de l'indignation publique ; & comment se prepareroient-ils des évasions contre la condamnation qu'ils craignent ? Mais tous leurs raffinemens s'évanoüissent : Nous allons montrer que ces ceremonies sont mauvaises , & qu'ils les permettent.

C'est déjà pour les Superstitions de la Chine un fâcheux préjugé , de ce que leurs protecteurs les abandonnent à moitié , & rougissent de paroître les permettre , eux qui n'ont pas accoutumé de rougir sans raison , ni de rien abandonner sur la doctrine de ce qu'ils peuvent retenir. Mais pour reduire icy en peu de paroles ce qui est traité si amplement & si fortement dans des Livres entiers , par quel art empêcheroit-on qu'il ne fust essentiellement mauvais d'immoler des victimes en l'honneur de Confucius ; de les immoler dans un temple dont on a fait une espece de dédicace & de consecration par l'aspersion du sang des animaux ;



24 *Lettre au Pape sur les Idolâtries*  
de luy faire des oblations avec les mar-  
ques du plus profond respect, parlant  
à son esprit, & le priant comme s'il  
estoit present; de tirer au sort les jours  
où l'on doit offrir de pareils sacrifices  
aux Ancestres; de s'y preparer par le  
jeûne & par la continence, qui à le  
bien prendre, n'ont jamais esté em-  
ployez ainsi, que pour un culte Reli-  
gieux: de discerner par une épreuve  
superstitieuse les animaux qu'on doit  
égorger: de se prosterner humblement  
devant eux avant & après leur mort:  
d'offrir leur sang à Confucius, & d'al-  
ler ensuite l'enterrer en ceremonie: de  
brûler des étoffes de soye & des mon-  
noyes de papier, de faire des libations  
de vin, & d'appeller ce vin, *un vin de  
bonheur & de prosperité*: d'inviter  
l'esprit de Confucius à descendre, de  
croire qu'il est descendu, de le recon-  
duire solennellement après le Sacrifi-  
ce: d'attendre de luy toutes sortes de  
faveurs, d'envoyer aux absens une par-  
tie des chairs du sacrifice, avec cette  
inscription: *Chair sainte offerte à Con-  
fucius*; choses dont pas une ne se pra-  
tique à l'égard des vivans dans toute  
l'étendue de la Chine. En quoy nous  
ne craignons pas d'opposer à ce que  
l'Autheur



*& les Superstitions Chinoises.* 25

l'Autheur de la Lettre à M. le Duc du Maine en écrit en l'air, le témoignage positif qu'un des plus habiles, des plus anciens, & ce qui vaut encore mieux, des plus saints Missionnaires de la Chine en a rendu au Saint-Siege, après avoir fait passer son Traité par les mains du Visiteur General des Jesuites, qu'il prenoit volontiers pour témoin de la verité de tout ce qu'il avançoit.

P. Ant. de  
Sainte Ma-  
rie, traité  
1668.

En vain donc, pour justifier ces Idolatries & ces Superstitions, les Peres s'efforcent - ils de persuader en Europe où l'on n'entend pas la Langue Chinoise, que les termes dont on s'est servy depuis l'origine de la Monarchie pour signifier *un Temple, un Autel, un Sacrificateur, un Sacrifice*, ne signifient aujourd'huy, qu'*un palais, une salle, une table, un present, un festin*; puisqu'en laissant à part ce qui regarde les noms, il est certain que la substance même des ceremonies est corrompue, que le fond n'en vaut rien, & que tout y porte la teinture d'un culte profane & superstitieux. Mais si les termes qu'on y employe ne signifient pas un veritable Temple, ni un veritable Sa-



26 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

M I A O . .

T 5 1 .

crifice, on prie les Jesuites, s'ils le peuvent, de trouver d'autres termes dans la Langue qui soient plus propres à les signifier. Le nom qui se voit gravé sur la porte du Temple de Confucius, n'est-il pas donné à tous les Temples des Idoles? Celuy qui est en usage pour exprimer le Sacrifice qui luy est offert, n'est-il pas employé au même sens dans le Calendrier public? Et ce qui est encore plus convainquant, n'est-ce pas le même terme dont les Jesuites se servent eux-mêmes pour signifier l'auguste Sacrifice de nos Autels?

En vain auront-ils recours à la premiere institution de ces mal-heureuses ceremonies; la source en est empoisonnée, & quand elle ne le seroit pas, il suffit qu'elles ne vailent rien aujourd'hui pour avoir raison de les proscrire.

En vain se rejettent-ils sur l'intention interieure que Dieu seul connoist:

! P. Ioann. de Paz. c-  
pasc. quasit  
20.  
Un habile Theologien leur a prouvé, que dans ce qui se fait on ne pouvoit se dispenser de reconnoistre au moins un Sacrifice exterieur; & c'en est assez pour estre obligé de tout rejeter.

Si bien qu'après que les Jesuites ont fait les derniers efforts pour excuser



tout, & qu'on leur demande qu'elle est donc la difference qui se trouve entre les Sacrifices de Confucius, & ceux qui sont offerts aux autres Idoles de la Chine, ils sont reduits à répondre, comme l'un d'eux nous a répondu, Qu'ils n'en sçavent rien. Mais il n'en persistent pas moins dans leur sentiment.

Les Missionnaires des autres Ordres assemblez à Canton à la fin de 1667. les pressent de se declarer. Que font-ils? N'osant pas soutenir que les ceremonies Chinoises soient bonnes, & ne voulant pas aussi les reconnoistre pour mauvaises, ils les mettent au rang des choses indifferentes, & dont on peut faire une opinion probable: *Quia fundantur in valdè probabili opinione.* Maniere de decider qui n'avoit point encore esté employée par aucun Concile, ni par aucune Assemblée Ecclesiastique. Que de circuits inutiles à des gens qui n'auroient pas eû sincerement la volonté, ni la coutume de les permettre?

Ils s'offensent pourtant aujourd'huy quand on leur dit qu'ils les ont permises, & c'est de quoy il importe de les convaincre. Mais à quel dessein? Est,



28 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

ce pour avoir le plaisir de les rendre coupables, ou de les confondre à la face de l'Univers? A Dieu ne plaise. Nous sçavons trop ce que la charité nous ordonne. Nous voudrions pouvoir couvrir leur faute, non-seulement avec la pourpre, mais avec le voile même du Sanctuaire, soit pour les ménager, soit pour épargner à l'Eglise la douleur & l'amertume qui luy en revient.

C'estoit dans cét esprit que les Vicaires Apostoliques avoient supprimé dans leur Mandement le nom des Jesuites, & qu'ils avoient même renfermé l'article de Confucius avec plusieurs autres, afin que les personnes qui n'y seroient pas interessées y fissent moins d'attention: Mais les Jesuites ont eux-mêmes tout rendu public, en venant se declarer parties, comme ils ont fait, TRES-SAINTE PERE, à vostre sacré Tribunal.

Nous ne les reprenons donc aujourd'huy d'avoir permis les Idolatries & les Superstitions de la Chine, que parce qu'il nous paroist qu'ils ne sont pas resolus de changer. Ils les ont permises & continuent de les permettre: & l'on ne comprend pas en quel



*& les Superstitions Chinoises.* 29

sens ils puissent le nier ; mais il faut bien leur passer d'autres choses qu'on ne comprend pas.

Il ne faut, TRES-SAINTE-PERE, que rapeller un moment sous les yeux de VOSTRE SAINTETE' tous les efforts que tant d'excellens Missionnaires ont faits depuis soixante-dix ans pour abbatre les Superstitions Chinoises, qui vrai-semblablement seroient maintenant aneanties dans tous les Chrétiens, si elles n'avoient eu de grands protecteurs. Ces dignes Ouvriers de differens Ordres n'ont point cessé durant tant d'années de combattre le culte profane de Confucius & des Ancestres ; de s'en plaindre de vive voix & par écrit, d'abord aux Jesuites mêmes, ensuite aux Superieurs Ecclesiastiques, à l'Université de Manille, à l'Archevêque de la même Ville, à d'autres Evêques ; de recourir au Saint-Siege, de poursuivre auprès de luy la condamnation de toutes ces Idolatries ; & après l'avoir obtenuë, de la signifier à Goa, à Macao, à Manille, à la Chine, aux principaux Superieurs de la Societé ; de revenir depuis en plusieurs temps à Rome représenter avec larmes qu'on n'observoit

Relat. du  
P. Ibaguez.  
Apol. des  
Domin ch.  
10. p. 130.  
& suiv.

Lettre du  
P. Jean B.  
de Morales  
au P. Diaz.  
Navar. to.  
2. traité 6.  
p. 331.  
Roboredo.  
Traité du  
P. Varo.  
Navaret.  
to. 1. traité  
7. p. 459.  
Apol. des  
Domin. ch.  
11. p. 177.



30 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

Le P. Iba-  
gnez. L. P.  
Polanco.  
Navaret.

Défense  
des nouv.  
Chrest. i. p.  
ch. 4. art.  
3. p. 227.  
& 238.

point les Decrets , qu'on les éludoit ,  
& que le desordre continuoit toujourn.  
Ces saints Religieux reconnus par les  
Jesuistes mêmes pour des hommes  
Apostoliques très-habiles & très-ver-  
tueux , estoient-ils des visionnaires ,  
ou vouloient-ils noircir à plaisir la re-  
putation de la Societé ? Et pour les ar-  
rester d'un seul mot , estoit-il rien de  
plus facile aux Jesuites que de dire ou  
d'écrire une fois authentiquement , &  
de maniere que personne n'en preten-  
dist cause d'ignorance : Qu'ils condam-  
noient de tout leur cœur l'usage de  
ces ceremonies , & qu'ils ne les per-  
mettroient jamais aux Chrestiens ?

Assemblée  
de Canton  
1667.

Art. 41.

Tous les Predicateurs de l'Evangile  
assemblez avec eux à Canton , les con-  
jurent instamment de s'expliquer net-  
tement là-dessus , & de rendre la paix  
à l'Eglise. L'unique réponse qu'ils en  
obtiennent , c'est qu'à l'égard des cere-  
monies dont les Chinois se servent  
pour honorer Confucius & les Ancê-  
tres , le Decret que le Pere Martini  
avoit rapporté de Rome , leur paroif-  
soit fondé sur une opinion fort proba-  
ble ; ce qui estoit proprement ne dire  
ni ouy ni non , & tomber dans une  
ambiguité de paroles , qui en toute oc-



*De les superstitions Chinoises.* 31  
casion auroit esté fort indigne, mais  
qui l'estoit encore beaucoup plus dans  
celle-cy, où il s'agissoit de répondre  
precisément, & de faire cesser les trou-  
bles & les scandales.

M. l'Archevêque de Manille, M. l'Apôl. des  
l'Evêque de Zébut, M. l'Evêque Domin.ch.  
d'Angelopolis avertis de ces contesta- 10. p. 134.  
tions & du bruit qu'elles faisoient à la Cinc.  
Chine, aux Philippines & ailleurs, se  
crurent obligez d'en écrire au Pape,  
pour exciter sa vigilance Apostolique  
à remédier aux maux que les Jesuites  
causoient dans l'Eglise de la Chine,  
en permettant aux nouveaux Chrê-  
tiens les Sacrifices qui s'y font à Con-  
facius & aux Ancestres. Dira-t-on que  
ces Prelats eurent assez de malice pour  
calomnier les Jesuites auprès du Saint  
Siege, ou assez de legereté pour denon-  
cer au Pape une chose si importante  
sans en estre bien informez?

Mais que dirons-nous, TRES-  
SAINTE PERE, des Vicaires Apосто-  
liques que vos Predecesseurs ont en-  
voyez, & qui depuis tant d'années  
consument leurs forces & leur santé  
dans les travaux de l'Apostolat? Ne  
feroient-ils pas de malheureux calom-  
niateurs & des hommes d'une cons-  
cience



32 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
science bien perduë, de donner à entendre dans leur Mandement, comme prétendent les Jesuites, que ces Peres permettent aux fidelles de se trouver aux assemblées où l'on rend à Confucius un honneur qui n'est dû qu'à Dieu, s'il n'en estoit rien? Ces Evêques sont actuellement à la Chine. Tout s'y passe sous leurs yeux. Ils font un Mandement qu'ils rendent public; & ils ne prennent pas garde que s'ils ne disoient pas la verité, ils pourroient estre démentis en un moment par un million de témoins.

Il est vray que la permission que les Peres donnent sur cela à leurs Chrétiens, n'est pas une permission par écrit. Les choses se passent dans le Tribunal secret de la conscience; & c'est peut-estre ce qui les rend si libres à nier aujourd'huy qu'ils l'ayent jamais donnée. Nous avoions qu'il n'y en a pas d'acte pardevant Notaire: mais ce qu'on peut dire, c'est qu'on voit les Lettrez & les Mandarins dont ils ont soin, assister indifferemment avec les Payens à ces criminelles ceremonies, venir au Sacrement de la Penitence, s'approcher de la Sainte Table, retourner dès la premiere occasion



*des superstitions Chinoises.* 39  
aux Temples de Confucius, & continuer ainsi toute leur vie, sans qu'on voye que leurs Directeurs les en inquietent.

Les Magistrats & les Gouverneurs sont obligez, sous peine de perdre leur Charge, & quelquefois même sous peine de perdre la vie, de faire dans ces ceremonies solemnelles les fonctions qui leur sont marquées par les Loix & par les Ceremoniaux de l'Empire: Les Jesuites ont sous leur conduite plusieurs personnes de ce caractere: qu'ils en nomment un seul à qui ils ayent fait quitter son Gouvernement ou son Mandarinat pour éviter de rendre ses hommages à Confucius. Ils avoient au contraire, qu'ils n'ont pû moins faire que de tolerer les ceremonies qui sont attachées aux fonctions des Charges publiques.

Si quelqu'un s'avisoit en Europe de leur reprocher d'estre trop indulgens aux pecheurs, & de permettre dans le Tribunal des choses que les autres Confesseurs défendent, on auroit assez de peine à les en convaincre par des pieces authentiques, & à le prouver autrement, qu'en leur disant: C'est qu'on voit que les gens qui s'adressent à vous vivent ainsi.

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine,  
pag. 74.



34 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

Navaret.  
Réponse au  
P. le Favre  
& au P.  
Brancati,  
tom 2. tr.  
7-  
P. Varo,  
Traité con-  
tre les PP,  
le Favre &  
Brancati.

Lettre à M.  
le Duc du  
Maine p. 3.

Libel. supp.  
à Soc. Jef.  
oblat. 1698.

Mais ces gens-là, reprendra-t-on, ne peuvent-ils pas déclarer ce que leurs Confesseurs leur souffrent ? C'est aussi ce qu'ils ont déclaré plus d'une fois dans la Chine. Le grand Archevêque de S. Domingue rapporte les noms de ceux qui l'ont fait; & montre en même temps par huit ou dix raisons convaincantes, qu'il n'est que trop certain que les Jesuites ont toléré & tolèrent encore aux Chrestiens ces pratiques superstitieuses. Sans cela, encore une fois, d'où leur viendrait un si grand zele pour les soutenir ?

Mais est-il vrai-semblable que les Jesuites *voulussent lâchement trahir les interests de la Religion ? Se persuadera-t-on aisément qu'ils aillent l'encensoir à la main adorer les faux Dieux de l'Orient ?* Non sans doute : personne n'aura d'eux ce sentiment : un tel desordre seroit trop grossier. Mais on croira, puisqu'ils le disent eux-mêmes, qu'ils ont jugé les honneurs qui se rendent à Confucius, appuyez sur une opinion très-probable, & qu'en consequence de cette opinion, ils n'ont plus fait de difficulté de les permettre.

De sçavoir après cela comment le P.



¶ les superstitions Chinoises. 35

Provincial peut assurer ; Qu'ils seroient prests , s'il le falloit , de faire un serment pour protester qu'ils ne les ont jamais permises , c'est ce que nous n'entreprenons pas d'éclaircir. Nous les prions seulement de trouver bon que nous nous en raportions plutôt à leurs écrits qu'à leur serment. Il leur est échappé , je ne sçay comment , de dire que leurs Peres laissoient à la liberté du Confesseur de juger dans les occasions particulieres , si d'assister à ces Sacrifices c'estoit une faute griève , un peché leger , ou une chose qui allast seulement contre un conseil : *Alii ab iis abstinere debebunt sub pœnâ gravis delicti , alii sub pœnâ culpæ venialis , alii denique ex mero consilio.* Ensorte qu'on ne peut se dispenser , selon eux , de s'en raporter à celuy qui est le juge de la conscience , pour discerner les cas , à par des circonstances très-spectiales , on peut quelquefois apporter de l'exception à la regle generale qui condamne les ceremonies solempnelles de Confucius : *Relinquendo prudentiæ & iudicio Confessariorum particulares casus , in quibus , ob specialissimas circumstantias , interdum exceptioni locus esse posset.* Voilà donc enfin des cas où

Epist. ad  
virum no-  
bilem, circa  
initium,

Dilucidationes pro  
Soc. Ies.  
num. 8.

Ibid.



36 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

les Confesseurs Jesuites peuvent permettre les ceremonies solemnelles. On a eu bien de la peine à en venir à cet aveu ; & certainement on avoit raison , puisque c'est aller directement contre ce que le Saint Siege a decidé : Qu'on ne pouvoit permettre ces ceremonies aux Chrestiens , quand il s'agiroit du renversement de la Religion. Mais la force de la verité & de la conscience est grande.

*Decret Sac.  
Congreg. sub  
Innoc. X.  
ann. 1645.*

Quel besoin cependant avons-nous de l'arracher par violence , cette verité , de la bouche de ceux qui la renferment dans leur cœur ? Toutes leurs maximes conduisent naturellement à permettre les Superstitions Chinoises , & à ne pouvoir même se dispenser de les permettre. Voicy leurs principes.

On doit tolerer aux Infidelles ce qui est innocent :

Ces ceremonies sont innocentes :

On les doit donc tolerer.

Un Confesseur est obligé de suivre l'opinion de son penitent quand elle est probable :

C'est une opinion fort probable que ces ceremonies sont bonnes.

Les Confesseurs sont donc obligez de suivre en cela le sentiment de leurs penitens,

*Libel. supp.  
à Soc. Ies.  
oblatus men  
se Maio  
1698.*

*Ibid.*



*des superstitions Chinoises.* 77  
penitens, & de les permettre.

C'est un grand crime d'arrester in- *ibid.*  
justement le progrès de l'Evangile, &  
de fermer la porte du salut à des mil-  
lions d'ames :

Défendre ces ceremonies, c'est ar-  
rester sans raison le progrès de l'Evan-  
gile, & fermer la porte du salut à  
des millions d'ames :

C'est donc un grand crime de les dé-  
fendre.

Et il ne faut pas que les Jesuites  
viennent insinuer qu'il n'y a que la  
défense des reverences des Bacheliers  
qui arresteroit le progrès de l'Evangile,  
& non pas la défense des autres cere-  
monies : car c'est précisément tout le  
contraire. Il est sans comparaison plus  
difficile de se dispenser de celles qui  
se font par les Mandarins & par les  
Lettrez, que des reverences des Ba-  
cheliens. Supposé que les Chrétiens ne  
pussent prendre les degrez sans aller au  
Temple de Confucius, il n'y auroit  
qu'à inspirer aux nouveaux Fidelles de  
renoncer aux Degrez, & de se priver  
de cet honneur, pour imter plus par-  
faitement celuy qui s'est ancanti pour  
eux en se revestant de la forme d'un es-  
clave : On ne force personne à les pren

D



38 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

dre; & il y a en effet dans la Chine un nombre infini d'hommes, qui par incapacité ou autrement, ne les prennent jamais, sans qu'on y trouve à redire. Mais un Gouverneur, un Magistrat, un Mandarin Chrestien qui ne voudra pas faire sa fonction aux Sacrifices de Confucius dans les occasions où sa Charge l'y oblige, perdra son rang, & sera en danger de perdre quelque chose de plus. Voilà ce qui véritablement arresteroit en quelques-uns le progrès de l'Evangile: ou plutôt, voilà ce qui pourroit produire à la Chine comme autrefois en Europe, une merveilleuse fécondité pour l'Evangile, par l'effusion du sang des Martyrs, lorsqu'on trouveroit dans ce vaste Empire des Eustaches, des Sebastiens, des Maurices, qui aimeroient mieux renoncer à leurs dignitez, & mourir pour JESUS-CHRIST, que d'offrir de l'encens aux Idoles.

Remontons jusqu'à la source du mal. Les Jesuites sont trop bons: Ils voudroient sauver tout le monde, & ne faire de peine à personne: Il n'y a pas moyen d'accorder ensemble ces deux choses: Il se trouve des occasions où il



faut opter, & où la maxime de l'Evangelie doit avoir lieu : *Celuy qui veut sauver sa vie la perdra; Et celuy qui aura le courage de la perdre, la sauvera.* La complaisance est bonne, mais elle doit avoir ses bornes, & il ne faudroit pas la porter si loin. Dès qu'elle monte jusqu'à un certain degré, elle devient elle même une espece d'idolatrie : Et à Dieu ne plaise, qu'on puisse jamais reprocher à aucun Ministre de l'Evangelie, de devenir luy-même idolatre en ce sens-là, tandis qu'au dehors il emploie ses efforts & tout son zele à renverser les Idoles.

C'est assurément une tentation dont les Jesuites, aussi bien que le reste des hommes, ont à se défendre. Confucius n'est qu'un homme mort, & on s'en soucie fort peu : Mais l'Empereur, mais les Mandarins, mais les Gouverneurs sont des hommes vivans, & on s'en soucie beaucoup.

N'est-ce pas cette complaisance excessive & le trop grand penchant qu'ils ont à se faire tout à tous, & principalement aux Grands, afin de les gagner tous à Dieu, qui leur a fait mettre dans les Eglises & sur les Autels le malheureux Tableau où sont écrites ces



40 *Lettre au Pape sur les Idolâtries*  
deux paroles, *adorez le Ciel*: Inscrption qui cause aujourd'huy tant de scandale dans la Chine, & qui y fera de jour en jour de nouveaux maux, si vostre sagesse & vostre autorité, TRES-SAINTE-PERE, ne s'applique promptement à la condamner.

Dan. 9.  
Matth. 24, Nous sçavons que VOSTRE SAINTETE' eut horreur de cette inscription dès le moment qu'on luy en parla, & qu'Elle l'a toujours regardée depuis sous l'idée que donne le Prophete Daniel raporté par JESUS-CHRIST même dans l'Evangile; c'est-à-dire, comme l'abomination dans le lieu Saint; mais peut-estre n'a-t-on pas encore assez exactement expliqué à VOSTRE SAINTETE' quelle en a esté l'origine.

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine.  
pag. 6. Depuis que les Jesuites eurent joint à la qualité de Missionnaires celle de Mathematiciens, & que par un secret dont Nostre-Seigneur n'avoit pas instruit ses Apostres, ils eurent entrepris de se servir des *Sciences profanes pour faire respecter la Religion jusques dans le Palais des Empereurs*, ils jugerent à propos de s'insinuer à la Cour, & firent si bien qu'ils parvinrent jusqu'à se rendre Presidents du Tribunal des



*des Superstitions Chinoises.* 47

Mathematiques, sans le souvenir qu'ils avoient autrefois decidé dans leur Assemblée de la Province de Nanquin, Qu'on ne pourroit pas baptiser le President des Mathematiques, s'il demandoit à estre Chrestien, à moins qu'il ne renonçast à sa Charge, à cause de plusieurs fonctions superstitieuses qui y estoient attachées: sans considerer non-plus que cette dignité leur attireroit infailliblement, comme il arriva, une horrible jalousie de la part de ceux qui l'avoient jusqu'alors possédée, & qui s'en voyoient dépouillez; & sans prendre garde enfin qu'elle traïsnoit après elle des suites qui paroïssent peu compatibles, non seulement avec la qualité d'Apostres, mais même avec la profession de Prêtres, de Religieux & de Chrestiens; comme de faire des Calendriers où l'on marquast les jours heureux & malheureux, ou tout au moins d'y mettre son sceau; de paroistre avec des habits pompeux couverts de figures d'animaux, & de marcher avec un cortege magnifique.

Ils ont toujours tâché de se conserver cet important employ, en se substituant de leurs Peres pour successeurs.

D iij

A Kian-ting, en 1628.

Relat. du P. Ant. de Sainte Marie on 1666

Assemblée de Kian-ting,

P. Kirker China illustrata.



42 *Lettre au Pape sur les Idolatries.*

P. Ant. de  
Sainte Ma-  
rie ; Relat.  
de cette per-  
secut. 1666

quoyque le P. Adam Schall, qui fut le premier élevé à ce haut rang eust attiré sur luy & sur toute la Religion une violente persecution, qui enveloppa tous les Ouvriers Evangeliques, Jesuites & autres, & qui fit dire d'eux en ce temps-là dans la Chine : *Qu'ils avoient tous peché en Adam.*

Ils remplissoient donc ce grand poste avec assez de succès, lorsque l'Empereur qui estoit content de leurs services voulut leur donner un témoignage de sa bienveillance. Un jour qu'il visitoit la Salle des Mathematiques où ils travailloient, il traça de sa main sur un cartouche en grands caracteres deux Lettres Chinoises, qui selon la force de la Langue, veulent dire, ou *observez le Ciel*, comme Mathematiciens, ou *adorez le Ciel*, comme on l'adore dans la Chine. Les Jesuites qui aimoient à croire que l'Empereur pensoit à la Religion Chrestienne, donnerent à ces paroles une troisième signification, en prétendant que par le *Ciel* il falloit entendre dans un sens figuré, *le Seigneur du Ciel.*

Kin. Tien.  
*calum colito*

Ce n'estoit pas un grand mal de se flater que l'Empereur estoit touché de quelque sentiment de Religion ; mais



*& les Superstitions Chinoises.* 47

l'interpretation que les Peres don-  
noient à ses paroles estoit fausse. Ce-  
pendant comme c'est une marque  
d'honneur extraordinaire à la Chine  
d'avoir reçu quelque chose de l'Empe-  
reur, les Jesuites ne firent pas un mys-  
tere de la faveur qu'il leur avoit faite,  
& ils furent bien-aises de faire part à  
la Religion qu'ils professoient, de la  
gloire qui se répandoit sur eux. Ils ti-  
rerent donc ce Tableau de la salle des  
Mathematiques, & en firent faire un  
grand nombre de copies qu'ils en-  
voyerent à leurs Peres, dispersez dans  
les Provinces. Il pouvoit leur servir  
de sauve-garde contre les insultes des  
Mandarins mal intentionez: Ils le mi-  
rent pour cet effet sur la porte de leurs  
maisons. Delà ils l'introduisirent dans  
les Eglises, le rangerent à costé du  
Sanctuaire, & l'avançant toujourns par  
degrez, ils le placerent enfin jusques sur  
l'Autel où il demeura, & où il demeure  
encor aujourd'huy exposé aux yeux, & si on l'ose dire, à la veneration du pu-  
blic. Telle a esté la genealogie, & pour ainsi parler, la fortune de ce fu-  
neste Tableau.

M. Alco-  
nissa répon-  
se au Card.  
Casanate.

Alors les Predicateurs de l'Evangile  
se reveillerent: car il faut dire la veri-



44 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
té; quelques-uns d'entre les Religieux  
s'estoient laissé tromper par le desir de  
se mettre à couvert des persecutions  
qu'on fait de temps en temps aux  
Chrestiens. Il est vrai qu'ils ne s'é-  
toient servis de ce Tableau qu'avec  
précaution & qu'ils ne l'avoient pas  
porté si loin. Ils y trouvoient toujourns  
je ne scay quoy d'obscur, & qui leur  
faisoit soupçonner un venin caché. Ils  
mettoient auprès de luy des explica-  
tions, des protestations, des profes-  
sions de foy, comme pour purifier &  
pour corriger la malignité qui y pou-  
voit estre. Les Jesuites même en firent  
quelquefois autant: Mais quand on  
vit enfin où alloient les choses, il n'y  
eut plus moyen d'y tenir; le charme,  
pour ainsi dire fut rompu, Ceux dont  
la conscience estoit plus éclairée, plus  
droite, & plus timorée, regarderent  
en fremissant l'abyssme où ils estoient  
prests de tomber; & tous, excepté les  
Jesuites, reconnurent dans ces deux  
termes, *adorez le Ciel*, un danger  
visible d'idolatrie.

C'est aussi ce qui a engagé les Vicaires  
Apostoliques à ordonner par leur Man-  
dement, que cette inscription seroit  
incessamment ostée de toutes les Egli-  
ses de leur dépendance, & à declarer



*des Superstitions Chinoises,* 47  
qu'elle renfermoit selon le sens des  
Chinois, une Idolatrie formelle.

Les Jesuites ont esté les seuls à ne  
vouloir pas obeir. Les dernieres Let-  
tres que nous avons receuës de la  
Chine au commencement de cette an-  
née, nous apprennent que le Vicaire  
General de la Province de *Kiangsi*  
ayant prié instamment un Pere Jesuite  
qui venoit de faire bâtir une nouvelle  
Eglise, de n'y pas mettre ce pernicieux  
Tableau; il ne pût jamais rien gagner  
sur son esprit. En vain luy representa-  
t-il que si les Peres de Pekin se plai-  
gnoient que ce seroit exposer la Reli-  
gion d'oster cette inscription des lieux  
où elle estoit déjà ( quoyque ce fust  
leur faute de l'y avoir mise, & que les  
autres Religieux qui l'avoient retirée  
n'en eussent rien souffert ) il estoit fa-  
cile au moins de s'abstenir de la placer  
dans les lieux où le mauvais usage n'en  
estoit pas encore introduit; que les  
Chrestiens de la Province dont il s'a-  
gissoit avoient encore toute leur inno-  
cence sur cet article: qu'ils ne trouve-  
roient pas mauvais qu'on ne leur eust  
point donné un Tableau qu'ils ne con-  
noissoient pas, & que toute la Chine  
même n'avoit pas connu avant vingt  
ou vingt-cinq ans: que les Vicaires



46 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

Apostoliques dont il avoit suivy l'exemple en qualité de Vicaire General avoient défendu ce Tableau comme renfermant de l'Idolatrie : Il eut beau faire & beau prier, le Jesuite persista toujours à vouloir placer son Tableau, apportant pour toute raison d'une si étrange conduite ; Que le Peintre y avoit déjà travaillé, & que l'ouvrage estoit trop avancé pour le perdre.

Apol. des  
Domin.ch.  
6. p. 75.  
Conform.  
des cerem.  
Chin.ch. 2.  
p. 46.

On a convaincu les Jesuites à Rome & en France de l'impieté & de l'Idolatrie qui est comprise dans ces paroles, *adorez le Ciel*, par des demonstrations qui les accablent, & dont ils ne se releveront jamais. On leur a fait voir que c'estoit inutilement qu'ils prétendoient que par le *Ciel* il falloit entendre *le Dieu du Ciel*, que les Chinois ne l'entendoient point ainsi: que ces peuples estoient accoutumez à adorer le ciel extérieur & visible, ou tout au plus la vertu du ciel qui consiste dans les influences que le Ciel envoie sur la terre; que dans les Sacrifices qu'ils offroient au Ciel, ils ne s'élevoient point plus haut, non plus que dans ceux qu'ils offroient à la terre, aux fleuves, aux montagnes: que les Peres ne pouvoient trouver dans toute l'Antiquité Ecclesiastique un seul exemple



qui favorisast le moins du monde la scandaleuse nouveauté qu'ils ont introduite dans l'Eglise.

Qu'il nous soit permis TRES-S.-PERE d'ajouter à des témoignages si graves une seule reflexion.

Accordons gratuitement aux Jesuites ce qu'ils peuvent souhaiter de plus favorable : que par le nom de *Ciel* quelques scavans de la Chine entendent le Dieu qui est renfermé dans le Ciel, c'est-à-dire, le Dieu veritable que nous adorons, du moins les Peres font-ils obligez de convenir que ce terme est équivoque, obscur, metaphorique, dangereux & capable d'induire en erreur. Il est équivoque, puisque selon les Jesuites mêmes, presque tous les Chinois l'entendent du Ciel extérieur & visible. Il est tout au moins fort obscur, puisque tout le monde leur conteste la signification qu'ils luy donnent, & qu'eux-mêmes font obligez de mettre à costé des explications pour le faire entendre. Il est figuré & metaphorique, puisqu'il ne convient pas à Dieu dans un sens propre, jusques-là que les passages de l'Ecriture par où les Peres voudroient autoriser leur nouveauté, ne sont (comme ils en tombent d'accord) que des metaphores & des manieres figu-



48 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
rées de parler. Enfin il est dangereux,  
captieux & capable d'induire en er-  
reur, puisque la premiere pensée des  
Chinois qui voyent l'inscription, *ado-*  
*rez le Ciel*, c'est de juger que nous  
adorons comme eux le Ciel qui roule  
sur nos testes.

Peut-on choisir, pour marquer  
l'objet de l'adoration Chrestienne, &  
& par suite, pour fondement de toute  
la Religion, un terme sujet à de si  
grands inconveniens, & plus propre à  
la détruire qu'à l'établir? Souffririons-  
nous, tout accoutumez que nous som-  
mes aux notions que la foy nous a don-  
née, qu'on apprist aux enfans en Eu-  
rope à connoistre Dieu sous le nom de  
*Ciel*; & devons-nous souffrir qu'on  
le fasse parmy les Chinois, qui d'ail-  
leurs n'ont aucune idée de Dieu, &  
qui sont habituez dès leur enfance à  
n'adorer sous le nom du *Ciel* que le  
Ciel qu'ils voyent?

Si par impossible le Saint-Siege per-  
mettoit de se servir dans tout l'Univers  
du mot de *Ciel* pour signifier Dieu,  
il faudroit en excepter le seul Empire  
de la Chine, par la raison que ces peu-  
ples estant accoutumez à adorer le *Ciel*  
exterieur, ce seroit infalliblement les  
entretenir dans l'Idolatrie.

Dieu



Dieu par exemple, est appellé dans  
l'Écriture *un feu consumant*: *Deus no-* Heb. c. 126  
*ster ignis consumens est*: Diroit-on qu'  
on pût, sans une extrême impruden-  
ce aller annoncer le vray Dieu à un  
peuple qui ne le connoistroit pas enco-  
re, en le prêchant sous le nom & sous  
l'image de *feu consumant*? Mais s'il ar-  
riroit que ce peuple adorast le feu, com-  
me en effet il s'en trouve encore dans  
les Indes, qu'on appelle Persis, qui l'a-  
dorent veritablement; en sorte qu'ils lais-  
seroient brûler leurs maisons plutost  
que de jeter une goutte d'eau pour é-  
teindre l'incendie, & qu'ils ne vou-  
droient pour rien au monde avoir souf-  
flé une bougie: Ne seroit-ce pas la der-  
niere des extravagances que d'aller prê-  
cher à ces gens-là l'adoration du vray  
Dieu, en leur disant que les Chres-  
tiens adorent *le feu consumant*, & met-  
tant dans leurs Temples & sur leurs  
Autels, *ignem colito*, adorez le feu.

Saint Augustin délivré de la secte  
des Manichéens, & plein de zele en-  
suite pour leur conversion, sçachant  
qu'ils adoroient le Soleil, alloit-il leur  
dire pour les amener plus facilement.

E



30 Lettre au Pape sur les Idolatries  
à l'Eglise Catholique : Adorez le So-  
leil, ou adorez la lumiere du monde :  
*Solem, vel, lucem mundi colito*, sous  
pretexte que JESUS-CHRIST est ap-  
pellé dans l'Ecriture *le soleil de justice*  
& *la lumiere qui éclaire tout homme qui*  
*vient au monde* ? Si on ne met ordre à  
ce qui se passe dans la Chine, la vraie  
Religion y deviendra peut-estre bien-  
tost comme chez les Samaritains, un  
meflange confus de verité & d'erreur,  
de pratiques saintes & de cultes su-  
perstitieux.

Nous esperons, TRES-SAINTE  
PERE, que Vostre Sainteté détour-  
nera ce malheur en soustenant par son  
autorité ceux qui défendent la pureté  
du Christianisme; car enfin, graces à  
la bonté de Dieu, il se trouve encore  
dans ce grand Empire de pieux Evêques,  
des hommes Apostoliques, de vrais fi-  
delles, qui n'ont point fléchi le genou  
devant Baal, quoique les Jesuites don-  
nent à entendre qu'il y a eu un temps  
où les Vicaires Apostoliques estoient  
dans leurs sentimens. *Je les ai vûs*, dit  
l'un d'entr'eux, *conduire avec nous le*  
*troupeau dans les mêmes pâturages.* Il

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine,  
p. 170.



*Et les Superstitions Chinoises.*

est bon de remarquer en passant, l'admirable égalité qu'il met entre les Jesuites & les Evêques; les Jesuites ne précédent que d'un pas, *conduire avec nous*: Dieu nous préserve d'une vaine & sotte gloire: mais saint Paul vouloit, qu'en l'Eglise de JESUS-CHRIST tout fust dans l'ordre, & que chacun se tint à la place qui luy convenoit: *Je les ay vûs conduire avec nous le troupeau dans les mêmes pâturages*: Non, jamais les Vicaires Apostoliques n'ont approuvé l'inscription, *Adorez le Ciel*: jamais ils ne l'ont soufferte dans leurs Eglises: jamais ils n'ont dit que la doctrine de Confucius & des Chinois n'avoit rien de contraire à la loy chrestienne: jamais ils n'ont permis les ceremonies Chinoises que leur Mandement condamne; & si les Jesuites avoient voulu suivre ces Ministres du Saint-Siege comme leurs Pasteurs, Dieu auroit beni leur obeissance, ils auroient eu l'avantage de marcher par une meilleure voye, & on n'auroit pas aujourd'huy la douleur de leur reprocher des égaremens.

Nous en trouvons d'étonnans dans



52 *Lettre au Pape sur les Idolatries*  
leurs derniers Livres, TRES-SAINTE  
PERE, & qui sont en même temps  
des manquemens considerables de res-  
pect envers l'Eglise.

Le premier, c'est d'exposer au pu-  
blic les Superstitions Chinoises tout  
autrement que le Saint-Siege ne les pro-  
pose à ceux qui en doivent estre les  
Qualificateurs & les Juges.

Le second, c'est de ne pas craindre  
de faire entendre que l'Eglise écoute les  
Heretiques, & qu'elle peut laisser met-  
tre dans son sein à la place du vray zele,  
l'ardeur que le flambeau de l'heresie est  
capable d'y allumer.

Le troisieme, c'est de répandre, non  
plus seulement dans la Chine, mais  
dans l'Europe une erreur pernicieuse,  
qui ne va à rien moins qu'à renverser  
tout le systême de la veritable Reli-  
gion, si elle n'est promptement frappée  
des anathêmes de l'Eglise.

Quelle idée les Jesuites nous don-  
nent-ils dans leurs libelles de ces Su-  
perstitions & de ces Idolatries, qui de-  
puis près d'un siecle causent tant d'a-  
mertume, & font verser tant de larmes  
à tous les Hommes Apostoliques que



Dieu a appellez à la conversion des  
Gentils ? Qu'en pense-t-on , & qu'en  
reste-t-il dans l'esprit , après avoir lû  
la dernière Lettre adressée à M. le Duc  
du Maine , où ces abominations sont  
representées comme un amusement &  
comme un jeu ? On y tourne tout en  
civilitez bizarres , dont on fait une  
peinture divertissante ; & puis on laisse  
à deviner si c'est une Comedie que ces  
peuples jouent , ou une Feste qu'ils cele-  
brent , ou un Sacrifice qu'ils offrent. On  
promene l'imagination du Lecteur dans  
un champ encore plus vaste. Comme  
on écrivoit à un grand Prince qui aime  
la guerre , on represente le Maistre des  
ceremonies comme un Capitaine , ou quel-  
que autre Officier d'armée , qui fait faire  
l'exercice à ses Troupes , & qui leur or-  
donne tantost de s'incliner , tantost de se  
mettre à genoux , & tantost de se courber  
jusqu'à terre. Les tambours y sonnent  
& les hautbois y jouent d'une maniere  
propre à réveiller le courage de ceux  
qu'on regarder ccomme soldats , ou à  
réjouir l'esprit de ceux qu'on voudra  
regardera omme citoyens. Les pieces de  
foye , qui dans la verité sont apportées

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine,  
P. 24.

Idem p. 244  
& suiv.



54 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

là pour estre consumées par le feu, comme une espece d'holocauste au demon, on les represente, pour détourner une idée si noire, comme *attachées au bout d'une pique, & flottant agreablement jusqu'à terre à la maniere des drapeaux.*

Dispensez - nous, TRES - SAINT PERE, de rapporter plus au long ces puerilitez indignes, si opposées à la reverence qui est dûë à la Religion: Car enfin celuy qui les a écrites sçavoit fort bien que les Cardinaux de la Sacrée Congregation, secondant les intentions & le zele de Vostre Sainteté, avoient formé, avec toute la maturité & toute la sagesse possible, un certain nombre de Propositions tirées de tous les écrits qui avoient esté faits de part & d'autre sur un sujet si grave & si important: que ces Propositions sont actuellement entre les mains des Theologiens & des Qualificateurs que Vostre Sainteté a nommez pour les examiner; & que c'est sur elles que les Cardinaux doivent dire leur sentiment, & que Vostre Sainteté doit prononcer. Il ne laisse pourtant pas de reduire presque tout à des bagatelles:

*Lettre à Faire la reverence aux chaises de la mai-*



*Et les Superstitions Chinoises.* 55

son, demeurer huit heures à table, manger par compas & par mesure, à la voix d'un Maistre des ceremonies, qui semble faire faire l'exercice: changer quarante fois de bottes dans l'espace d'un demy jour, & voir que les gens gardent ces bottes des Mandarins comme des reliques, cela est plaisant, dit le Pere Jesuite. Nous convenons que ces gentilleffes divertissent le public. Mais permettre aux Chrestiens d'offrir des Sacrifices à l'esprit de Confucius & aux manes des Ancêtres, & trouver bon qu'on y assiste, cela précipite dans l'enfer; & on ne rit plus.

Quelle hardiesse à un Religieux de représenter ainsi les choses tout autrement que le Saint-Siege ne les propose! Que pourroient penser de l'Eglise Romaine les Infidelles ou les Heretiques qui ajouteroient foy à la lettre du Pere Jesuite, sinon que l'Eglise est pleine d'aveuglement ou de malice: d'aveuglement, si elle ne sçait pas discerner les choses qu'on expose à son jugement: de malice, si les discernant bien, elle les rapporte tout differemment de ce qu'elles sont?

M. le D<sup>ne</sup>  
du Maine,  
p. 12. &  
su iv.



56 QUESTIONS A PROPOSER

Afin que Vostre Sainteté trouve sous  
sa main ce que ces Propositions con-  
tiennent, nous allons les copier icy; &  
en les comparant avec ce que le Pere  
Jesuite a écrit Elle verra s'il y a de la  
resemblance.

---

QUESTIONS DE LA CHINE  
à proposer, dressées dans la Sacrée  
Congregation du Saint-Office  
en 1629.

**S'**Estant élevé dans l'Empire de la  
Chine des contestations entre les  
Missionnaires Apostoliques, & ces conte-  
stations ayant esté portées au Saint-Siege  
sous les Papes Innocent X. Alexandre  
VII. & Clement IX. sçavoir si quelques  
pratiques des Chinois Gentils, sur tout à  
l'égard de Confucius ancien Philosophe,  
& des Ancestres morts, peuvent estre  
permises à ceux qui ont embrassé la foy  
Chrestienne, parce que quelques-uns des  
Missionnaires asseroient que ces sortes  
d'actions sont superstitieuses ou même ido-  
latriques, & que quelques autres au  
contraire les jugeoient seulement civiles  
& politiques.



Le 12. de Septembre 1645. quelques Questions furent proposées, examinées & résolues dans la Sacrée Congregation de la propagation de la foy, dont le Decret fut approuvé par Innocent X. de sainte memoire.

On en disputa, & on en resolut encore d'autres dans la Sacrée Congregation du Saint-Office le 23. de Mars 1656. & ces resolutions furent confirmées par Alexandre VII. Puis le 20. Novembre 1667. Clement IX. de sainte memoire, declara que l'un & l'autre Decret avoit toute sa force suivant la diverse exposition du fait & des circonstances.

Mais comme ces contestations des Ouvriers Evangeliques ne finissoient point, Messire Charles Maigrot Vicaire Apostolique de Fokien a ordonné qu'on observast dans tout son Vicariat de certains points, jusqu'à ce que le Saint-Siege y eust autrement pourvu. C'est ce que porte son Mandement du 26. Mars 1693. qui renferme sept articles, & comme il en a demandé la confirmation, Nostre Tres-Saint Pere Innocent XII. a renvoyé l'affaire à cette Sacrée Congregation du Saint-Office, pour y estre discutée avec



58 QUESTIONS A PROPOSER

tout le soin possible, ayant député pour cela quatre Theologiens & Qualificateurs, sçavoir, le Pere Gabrielli General de la Reforme de saint Bernard, le Pere Serrano General des Hermites de saint Augustin, le Pere Philippe de saint Nicolas Exgeneral des Carmes Déchaussez, & le Pere Varese autrefois Commissaire General de l'Ordre des Freres Mineurs.

Et afin qu'on fust en estat de proposer des Questions bien formées, & que les circonstances du fait pussent estre constantes, Sa Sainteté a ordonné qu'on citast le Pere Jean François à Leonissa de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance reformez, élu Evêque de Berite & Vicaire Apostolique de Hû quang, qui après un long sejour de plusieurs années dans la Chine estant de retour à Rome, est un témoin digne de foy, qui a vû de ses yeux les choses qui se passent dans ce pais-là, & rapporté une pleine connoissance de toutes les ceremonies Chinoises.

Ayant donc tout pesé avec un tres-grand soin, & avec toute la maturité & l'exactitude possible, ayant même joint le Procès verbal des circonstances du fait



A LA SACR. CONGREG. 39  
en bonne forme, on a posé des questions  
sur chacun des sept Articles du Man-  
dement de M. Maigrot Vicaire Apostoli-  
que de Fokien, sçavoir :

Sur le premier Article.

1. On demande si pour signifier le  
Dieu tres-bon & tres-grand, on doit ex-  
clure les noms qu'on luy donne en Eu-  
rope.

Car ce terme, Dieu, & les autres ter-  
mes Europeans dont nous nous servons  
pour faire entendre le Souverain Estre,  
ne peuvent presque point estre exprimez  
par les caracteres de la Chine, & il pa-  
roist qu'ils ne peuvent donner aux Chi-  
nois nulle idée de la chose qu'on veut leur  
faire connoistre.

2. On demande si pour signifier Dieu  
il faut rejeter les mots de Tien, qui  
veut dire, Ciel, ou de Xang-Ti, qui  
veut dire, Souverain Empereur.

La raison de douter est, que quoiqu'il  
y ait quelques Missionnaires d'Europe  
qui ayent crû & qui croient encore, que  
les anciens Chinois se sont servis de ces  
mots Tien & Xang-Ti, pour marquer



## 60 QUESTIONS A PROPOSER

le Dieu vivant & le vray Dieu ; néanmoins presque tous les autres Missionnaires assèrent que les Chinois Lettrez, qui forment la principale secte de la Chine, estant tombez tous, ou suivant le sentiment de quelques-uns, presque tous dans l'Atheïsme, quand ils exposent & suivent la doctrine de leur secte de la manière qu'ils le font, du moins depuis cinq cens ans, n'entendent autre chose par les termes de Tien & Xam-ti que le ciel materiel & visible, ou tout au plus je ne sçay quelle vertu naturelle du ciel qu'ils estiment estre le principe, ou plus tost le comprincipe de toutes choses ; d'où il arrive qu'ils sacrifient au ciel pris en ce sens, de même qu'ils le font à la terre, aux planettes, aux montagnes, aux fleuves. On voit dans les villes Royales de Pekin & de Nankia des Temples, ou dans de certains temps de l'année, surtout à Pekin, l'Empereur luy-même offre au ciel un sacrifice solennel.

3. On demande s'il faut appeller Dieu du nom de Tien chu, qui veut dire, le Seigneur du ciel. La raison est, parce que ce nom de Tien chu est reçu de tous les Missionnaires de la Chine par un long usage



A LA SACRÉE CONGREG. Et  
usage, & en cela les Parties paroissent  
convenir.

4. On demande si en faisant attention  
à ce qu'on a dit jusqu'icy, il seroit per-  
mis d'asseurer que les Chinois par les  
noms de Tien & de Xang Ti entendent  
le Dieu que les Chrestiens adorent.

#### Sur le II. Article.

1. On demande si on peut permettre  
de mettre dans les Eglises des Chrestiens  
le Tableau où est écrit, King Tien, ado-  
rez le ciel.

La raison de douter est, que le mot  
Tien se prend à present par les Chinois  
Lettrez pour le ciel materiel, ainsi qu'on  
l'a dit cy-dessus dans la raison de dou-  
ter sur la troisième Question du premier  
Article, & si on répond que non,

2. On demande si on peut du moins  
le permettre en y joignant quelque dex-  
claration, & quelle elle doit estre.

#### Sur le III. Article.

On proposera plus bas une Question  
parce qu'elle dépend de quelques points

F



62 QUESTIONS A PROPOSER  
qu'on doit décider dans les Articles sui-  
vans.

Sur le I V. Article.

1. On demande si les Sacrifices ou Oblations solennelles qui se font deux fois par an en l'honneur de Confucius & des Ancêtres, sont mêlées de Superstitions, en sorte qu'on ne puisse nullement, ni pour aucune raison permettre aux Chrestiens d'y faire la principale fonction, d'y exercer aucun ministère, ou même d'y estre presens.

La raison de douter, à l'égard de Confucius, est qu'il semble que la Secte des Lettrez, qui dans cet Empire tient le premier rang, honore Confucius non seulement comme un Maistre, mais encore comme un Saint.

De plus, dans une des Offrandes qu'on luy fait, dont la description est dans le Livre ou Rituel Chinois appellé Ta Ming Hoey Tien, il y a de certaines Oraisons, ou Offertoires prescrits, où la vertu de Confucius est comparée au ciel & à la terre, & sa doctrine preferée à celle des Anciens & des Modernes; bien plus, on y dit que



depuis que les hommes ont commencé d'estre, nul autre ne l'a égalé, & que son esprit surpasse tous les Xing, c'est-à-dire, tous les Saints qui ont esté avant luy; au reste que le terme Xing signifie en cet endroit, la sainteté plutôt que la sagesse, ou tout ensemble, la sagesse & la sainteté, on l'infere de ce qu'entre ceux qui ont précédé Confucius, & qui cy-dessus sont appellez Xing, on y comprend au moins quelques-uns dont il est écrit en termes exprés dans les Livres classiques des Chinois, Qu'après leur mort ils sont montez au ciel, où ils ont le pouvoir de favoriser les hommes, & qu'ils ont esté reverez dans l'antiquité, & le sont encore aujourd'huy comme des Saints par les Chinois. Outre cela il est écrit en d'autres endroits des Livres de cet Empire, Xing Jin chy chy ie: Jû Jao Xun Ven Vang cheu Kung Kung Chu. C'est-à-dire, que Confucius est à la teste des saints personnages, comme sont, par exemple, les plus anciens Empereurs Jao, & Xun Roy, & Ven Vang Prince, on conclut aussi que dans cet endroit le mot Xing signifie plutôt la sainteté que la sagesse, de ce que tous ceux qu'on vient



64 QUESTIONS A PROPOSER

de nommer icy avant Confucius, sont placez chez les Chinois dès les premiers temps au rang des Saints les plus élevez, & qu'ils ont esté toûjours regardez comme tels par les peuples de la Chine, ainsi qu'il paroist par leurs Livres classiques, quoique dans le sentiment des Chinois Athées, le terme de Xing dont il est parlé dans les textes alleguez, semble signifier un homme tres-parfait & tres-sage, ou bien le souverain degré de perfection, où les mortels puissent arriver à la faveur du ciel, qui veut dire la nature.

Le même Confucius a dans chaque ville des édifices qui luy sont dédiéz, qui ne sont pas des Colleges, & qui ne paroissent pas estre simplement des salles, mais plutôt des Chapelles, parce qu'en langage Chinois on leur donne le nom de Miao, nom qui signifie un Temple d'Idoles; & ces édifices sont appellez en effet par quelques Auteurs, des Temples & des lieux sacrez.

Dans ces édifices on voit l'image ou la figure de Confucius, ou du moins un cartouche avec cette inscription: Le siege de l'esprit du tres saint & du tres sage Confucius premier Maistre, ce qui en



Langue de la Chine s'exprime ainsi ,  
 CHI XING SIEN SÙ KUNG CHU  
 XIN GOEY , suivant le témoignage du  
 Pere Aleonissa , qui assure aussi que  
 le mot Chinois Xing , ne signifie pas  
 seulement un Saint , mais encore quel-  
 quefois un Sage. D'autres traduisent la  
 susdite inscription : Le siege de l'esprit  
 du tres - saint & du surexcellentissime  
 Confucius.

Les Mandarins ou Gouverneurs , &  
 les Magistrats des villes , avec les Chefs  
 des Lettrez & les Graduez ou Docteurs  
 dans les Lettres , font dans le même  
 lieu deux fois chaque année , vers l'E-  
 quinoxe du Printemps & de l'Automne,  
 une Offrande ou Sacrifice solennel avec  
 plusieurs genuflexions & inclinations ,  
 sous la direction d'un Maistre des cere-  
 monies , devant le Tableau de Confucius  
 posé sur une Table ou Antel , avec des  
 bougies allumées & des parfums dans  
 des cassolettes. On offre le sang & le  
 poil de l'animal qui a esté ou qui doit  
 estre immolé , & ensuite on les enterre.  
 On offre aussi des pieces de soye , qu'on  
 brûle aussi-tost après dans un feu fait  
 exprès hors du Temple ou édifice , en un



## 66 QUESTIONS A PROPOSER

vestibule tout proche. De plus on répand du vin par une espece de libation, on immole les chairs des animaux égorgés, c'est-à-dire d'un cochon, d'une chevre, ou d'un cerf, & d'autres semblables, & ces chairs se distribuent à la fin de l'Offrande ou Sacrifice entre les assistans: & ceux qui n'y assistent pas, qui tous les mangent & en font beaucoup de cas. Mais sur tout, dès le commencement on invite l'esprit de Confucius à se trouver là, pour y jouir des choses qu'on luy immole; & lors qu'il y vient, on le reçoit avec de certaines ceremonies, & on luy annonce à luy-même, comme s'il estoit present dans le Tableau, tout ce qui se fait dans le Sacrifice. Le Rituel public prescrit aux Ministres un jeûne & une continence conjugale de quelques jours avant le Sacrifice. On choisit les victimes qu'on doit immoler, en répandant dans leurs oreilles du vin chaud ou quelque autre liqueur, pour en faire l'épreuve. L'Offrande commence après le premier ou le second chant du cocq, & on la termine de tres-grand matin. Après qu'elle est achevée on reconduit l'esprit de Confucius, qui s'en retourne, par des



témoignages de reconnoissance & par de certaines paroles dont la formule est réglée. Enfin, avant que de congédier les assistans, on leur promet, pour avoir bien fait le Sacrifice, beaucoup de bonheur & beaucoup d'avantages, qu'on peut voir dans le Rituel Ta Ming Hoci Tien au tome ou traité 91. dans la description que le P. Aleonissa a donnée de l'Offrande qu'on doit faire à Confucius.

Outre ces deux Oblations solennelles, il se fait d'autres ceremonies moins considerables dans le même lieu & dans les temps reglez à l'honneur du même Confucius, tant par les Magistrats ou Gouverneurs des villes, que par tous les autres Lettrez; & quoique M. Maigrot Vicaire Apostolique n'en ait pas fait mention en particulier, neanmoins parce que le Pere Martini de la Compagnie de Jesus en a exposé quelque chose dans la consultation qu'il a faite au Saint-Siege, on met icy une autre Question pour éclaircir davantage le fait.

2. On demande donc si les ceremonies, Rits & Offrandes moins solennelles qui se font en l'honneur du même Confucius, peuvent licitement se faire & pra-



68 QUESTIONS A PROPOSER

tiquer par les Chrestiens dans le lieu cy-dessus marqué.

Le sujet de douter, outre ce qu'on vient de dire dans la precedente raison sur la premiere Question, c'est que deux fois par mois à la nouvelle & à la pleine lune, le Mandarin ou premier Magistrat de chaque Ville, & les autres Officiers & Lettrez, vont dès le grand matin avec beaucoup de pompe dans l'Edifice ou Temple de Confucius, & devant son Image ou Tableau les cierges allumez, avec de l'encens & autres odeurs, ils font plusieurs genuflexions & prostrations de tout le corps, en battant la terre de leur front. C'est encore une coûtume établie, que quelques-uns de temps en temps, sur-tout à la nouvelle-lune, offrent du vin, des legumes, & des fruits. Les Mandarins ou Gouverneurs des villes & les Magistrats, avant que de prendre possession de leurs Charges, ou après l'avoir prise, vont au Temple ou Edifice de Confucius; là devant sa Figure ou son Tableau ils font les mêmes choses que nous avons dit qu'ils pratiquent dans la nouvelle & la pleine-lune, sans offrir néanmoins ni vin, ni fruits, ni legumes.



Outre cela les Lettrez, lorsque dans le College ou Palais, dans lequel on les examine durant quelques jours, ils ont pris les Degrez des Lettres, ils vont aussitost à l'Edifice ou Temple de Confucius, & dans ce lieu-là devant le même Tableau, les cierges allumez, brûlant de l'encens & des parfums, ils fléchissent plusieurs fois les genoux, & se prosternent tout le corps par terre, selon qu'il se fait dans les autres ceremonies ou Oblations moins solennelles qu'on vient de rapporter. Or ces sortes d'Offrandes ou ceremonies plus ou moins solennelles, sont tellement établies par les Loix des Empereurs de la Chine, & par l'usage public de l'Empire, qu'il n'est pas permis de s'en dispenser, sans se mettre en tres-grand peril ou de perdre le Mandarinat, ou les Degrez, ou les Charges.

A l'égard des Ancestres, la raison de douter, en ce qui regarde les Offrandes solennelles qu'on propose dans la premiere Question, c'est que les Chinois rendent un culte public & singulier à leurs parens morts & à leurs Ancestres, au moins jusqu'au quatrième degré. Ils leur dédient des Edifices qui paroissent



## 70 QUESTIONS A PROPOSER

plutost des Chapelles & des Temples, que de pures salles, tant par les choses qu'on y fait, que par le nom qu'ils portent de Miao, & qui a esté donné par une tres-ancienne institution aux Maisons où l'on honore les Ancestres morts des Empereurs & des autres Grands de l'Etat, nom dont on se sert communément pour signifier les Temples des Idoles, ainsi qu'on l'a déjà remarqué cy-dessus, & on doit faire attention qu'il est ordonné par un Rituel tres-ancien appelé LIKI, que ces Edifices ou Temples aussi bien que les vaisseaux qui servent aux Offrandes ou Sacrifices, & dont il n'est pas permis de se servir à nul autre usage hors des Temples, soient consacrez par le sang des animaux comme par une espece de dedicace. Et pour les vestemens qui estoient & qui sont encore en usage pour les Grands, & particulièrement pour les Empereurs; il est porté par le même Rituel LIKI qu'ils doivent estre faits avec une ceremonie speciale, & brûlez lorsqu'ils sont usés, de peur qu'on ne s'en serve à quelque chose de profane.

Et quoique les Edifices des autres Ancestres morts ne s'appellent pas Miao,



mais Chu Tang, ces deux noms paroissent avoir la même signification, & que ces Edifices sont destinez à rendre un culte tout pareil aux esprits des morts, parce qu'on trouve également tant dans ceux qu'on nomme Chung Miao, que dans les autres qu'on appelle Chu Tang, les Images ou Statuës des Ancestres les plus considerables; on du moins on garde par tout communément des Tableaux des Ancestres sur une Table ou Autel, avec cette inscription, Le siege de l'esprit de N. Ancestre mort.

Il paroist que ces Tableaux se font, du moins dans le temps present, afin que non seulement ils tiennent la place des esprits ou des morts; mais aussi que ces mêmes esprits ou ames des défants s'y reposent en quelque maniere, parce que dans le temps qu'on ensevelit les parens morts, & qu'on commence à se servir de ces Tableaux, au lieu même de la sepulture, comme il est constant par le Rituel Chinois Kiali, on va devant ces mêmes Tableaux inviter à genoux en termes exprés, les esprits ou ames des Morts, à venir s'y reposer, & à retourner dans leur maison; après quoy on porte solemnelle-



## 72 QUESTIONS A PROPOSER

ment ces Tableaux à la maison, & on les place dans le temps marqué avec pareille solemnité dans les Edifices dont on a cy-devant parlé. Il est encore dit dans ce Rituel, que quand il faut changer ou ajouter quelques lettres dans ces Tableaux, ( ce qui se fait lorsqu'on en introduit de nouveaux dans ces Edifices, ou que l'on fait passer les anciens & les premiers à un rang supérieur, suivant l'ordre de consanguinité, ou lorsque l'Empereur, suivant la coutume du Royaume, donne à quelques Ancestres morts quelque nouvelle dignité, ou quelque nouveau titre d'honneur qui doit estre marqué sur les Tableaux ) on les doit mouïller avec de l'eau, afin qu'on puisse en effacer ce qu'on veut, & qu'estant ainsi effacé on jette cette eau, qui a servi à laver le Tableau, sur la muraille de l'Edifice ou Temple; ceremonie qui paroist marquer un tres-grand respect de ces Chinois envers ces Tableaux. De plus le même Rituel ajoute, qu'après le quatrième degré de consanguinité, quand il n'est plus permis de garder davantage dans les Edifices ou Temples ces Tableaux, il faut les enterrer, les uns dans la propre sepulture des Ancestres



Ancestres, les autres dans la partie ante-  
 rieure de l'Edifice, ou près de la porte. An-  
 ciennement on avoit coûtume de les trans-  
 porter des Edifices appellez Chung Miao  
 dans d'autres, où on les cacheoit & con-  
 servoit. Et dans le Rituel Kiali, il est  
 marqué que l'Empereur & les grands  
 Seigneurs en usent ainsi: On invite les  
 esprits ou ames, de leurs Ancestres,  
 principalement dans le temps des Obla-  
 tions solennelles, à descendre à ces mê-  
 mes Tableaux, où aux lieux, sieges, &  
 table, sur lesquelles ces Tableaux (si on  
 doit les exposer) après avoir esté tirez  
 avec grand respect de leurs Tabernacles,  
 ont esté posez. On invite aussi ces mêmes  
 esprits à demeurer dans ces Tableaux ou  
 dans ces lieux, sieges & tables; ce qui  
 se fait même par des paroles expresses,  
 comme il est constant par la formule écrite  
 dans le Rituel Kiali, où il est parlé des  
 Offrandes qu'on doit faire aux premiers  
 Ancestres des familles, qu'on appelle  
 Xy Chu, & Sien Chu, qui sont déjà  
 au-dessus du quatrième en montant  
 vers l'origine; & cette formule doit  
 estre recitée à genoux au milieu de l'E-  
 difice ou Temple, par le principal Mi-



## 74 QUESTIONS A PROPOSER

nistre de l'Offrande , devant un vase qui est posé là , & rempli de charbons allumés ; après quoy on pose ou on répand sur ces charbons avec une cérémonie particulière , la graisse de l'animal ou de la victime , afin que la vapeur s'en élève , & toujours au moins avec la cérémonie de l'effusion du vin sur une botte de paille , cérémonie qui s'appelle Kiang Xin dans le même Rituel ; c'est-à-dire , la descente des esprits , & qui ordinairement doit se faire avec grande révérence & solennité au milieu du Temple ou Edifice devant une Table ou Autel où on brûle des odeurs , qui pour cette raison se nomme Hiang Cho ; c'est-à-dire , Table des parfums : c'est-là que l'on fait ensuite une autre semblable cérémonie , de répandre du vin , qui est appelée Chi , ce qui signifie une Offrande faite à la place ou siège des esprits ( & qu'on dit qui s'adresse aux anciens Instituteurs & Inventeurs du vin. )

De plus , on invite les Ancestres ou leurs esprits à venir jouir , s'il leur plaît , des choses offertes , selon qu'il est prescrit dans le même Rituel. Il est fait plusieurs fois mention dans les anciens livres &



*dans les autres Rituels Chinois de cette
 descente ou venue des esprits des An-
 cestres morts, & de la maniere qu'ils
 jouissent des Offrandes, & dont ils les
 acceptent & agrément : d'où il arrive que
 plusieurs Chinois pensent ou même croient
 que ces esprits des Ancestres estant invi-
 tez par les susdites ceremonies y viennent
 en effet. Cependant il y en a beaucoup
 qui comme on le peut recueillir des Livres
 & des Rituels Chinois paroissent reduire
 tout cela à une presence imaginaire ou
 douteuse, plutost qu'à une presence réelle,
 à une venue effective, & une jouissance
 veritable des esprits. Mais Confucius dans
 le Livre Lun Jeu, dit ces paroles : Chy
 Ju Chay : Chy Ju Xin, Chay.
 (C'est-à-dire à ceux à qui on offre,)
 comme si ces esprits estoient presens ou
 existans. Dans de certains temps de l'an-
 née on fait des Offrandes ou Sacrifices
 solempnels aux esprits dans les mêmes lieux
 ou Temples des Ancestres morts, & il n'y a
 que les hommes & les femmes de chaque
 famille dont on honore les Ancestres qui s'y
 trouvent, & les aisnez de ces mêmes fa-
 milles sont obligez par la Loy d'exercer
 les premieres fonctions dans ces Offrandes;*



## 76 QUESTIONS A PROPOSER

ce sont ces aisnez qui égorgent de leurs propres mains les animaux destinez à l'immolation dans les lieux & avec les ceremonies que les Rituels ordonnent differemment selon la diverse qualité des personnes, & tout s'y passe à peu près selon les mêmes rits, ( en changeant néanmoins ce qui doit estre changé ) qu'on a décrits cy-devant dans les Oblations solemnelles qui se font à Confucius. Dans les Temples ou Edifices appellez Chu Tang, on n'offre point suivant le Rituel Kiali, des pieces de soye, & dans ce Rituel il n'est fait nulle mention de cette monnoye de papier qu'on brûle à present dans toutes les Oblations que les Gentils ont coûtume de faire aux Ancestres morts, parce que cette ceremonie n'appartient pas proprement à la secte des Lettrez, & à la fin de cette Offrande il n'est pas prescrit d'user de la formule dont on se sert dans les precedentes pour reconduire les esprits quand ils se retirent : mais seulement ils rapportent à cela quelques inclinations & prostrations qu'on doit faire, & qui estant faites, les Tableaux, si on les a representez & exposez, sont reportez dans leur place, & remis dans les Tabernacles, le Maistre des ceremonies, comme on l'ap-



A LA SACRÉE CONGRÈS. 77

prend du Rituel Kiali, promet plusieurs avantages aux principaux Ministres, & confusément à tous les assistans, au nom & comme par le mérite des Ancestres. Et avant que de faire quelques-unes de ces Oblations solennelles, on tire au sort le jour, avec une cérémonie particulière, à la porte de l'Edifice ou Temple Chu Tang, & pareillement avec une autre cérémonie spéciale qui se fait dans ce même Edifice ou Temple, on donne avis de cet heureux choix aux Ancestres morts, ou à leurs esprits, comme on le peut voir dans le même Rituel, où on lit encore, que toutes les Offrandes nommées Chi, consistent uniquement ou principalement dans la plénitude d'un amour & d'un respect solide & parfait; & c'est pour cela que les pauvres doivent les faire selon leur pauvreté & les malades suivant leurs forces; au-lieu que ceux qui ont de grands biens & beaucoup de santé, doivent s'en acquitter exactement en gardant toutes les cérémonies prescrites.

Pour ce qui est des prières, quoique suivant une cérémonie très-ancienne, le Livre ou Rituel Liki n'ordonne d'en faire dans les Chung Miao c'est-à-dire,



## 78 QUESTIONS A PROPOSER

dans les Temples des Ancestres défunts ; qu'à certains temps & pour les necessitez publiques de l'Empire , & non pas pour les necessitez ou les besoins des particuliers, non plus que pour leur obtenir des avantages ; puisqu'au contraire par cette même ceremonie très-ancienne, il paroist que cela est défendu dans les Oblations même solennelles qu'on doit faire ordinairement ; néanmoins on rapporte que les Chinois , sur-tout à present , font aussi quelquefois des prieres à ces mêmes Ancestres défunts pour leur demander des prosperitez particulieres , & ces prieres sont approuvées par un autre Rituel Chinois , divisé en quatre tomes, qu'on nomme aussi Kiali dont les Gentils se servent communément dans la Chine , quoique ce ne soit pas par autorité publique , mais plutost par une permission tacite , que des Docteurs particuliers ont inseré ces prieres dans ce Rituel & ailleurs. Au reste , ils croient & ils esperent ordinairement qu'ils seront heureux & fortunés , à proportion de la pieté & de l'exatitnde qu'ils auront apportées , à s'acquitter des devoirs accoûtumés envers les défunts.



On voit encore par un Rituel classique, qu'il y a un ordre de l'Empereur à tous les Gouverneurs des villes de l'Empire, de s'appliquer avec tout le soin possible à nourrir les animaux destinez aux Sacrifices qui doivent estre offerts à Xamti, à tous les esprits, même à ceux des défunts, dans les Temples & les lieux qui sont dediez aux uns & aux autres, & qu'il est aussi ordonné à ces Gouverneurs de porter les peuples à faire la même chose, parce que les Oblations dans lesquelles ces animaux doivent estre offerts, sont pour demander des prosperitez en faveur de ces mêmes peuples. On rapporte encore des Rituels classiques plusieurs autres choses, dont il semble qu'on peut conclure, que les Chinois ont enseignez, ont crû il y a long-temps, ou du moins ont feint, que non seulement le Xamti, & les autres esprits, sçavoir ceux des montagnes, des rivieres, &c. mais même les esprits des défunts accordoient plusieurs avantages en consideration de ces Offrandes qu'on avoit bien faites.

Quant à ceux qui font profession de l'Atheisme & qui le suivent, quoiqu'ils nient l'existence de ces esprits, cependant ils font



80 QUESTIONS A PROPOSER  
entendre que la disposition des ceremonies prescrites aux Ministres pour sacrifier ou pour offrir, excite par un certain mouvement sympathique, remuë & attire en quelque maniere l'air le plus subtil du ciel, dans lequel, ils assurent que les esprits des défunts se résolvent, d'où ils enseignent qu'il s'écoule des influences favorables sur ceux qui offrent & qui assistent; ce qu'on infere encore de ce qui se trouve dans les extraits d'un Livre intitulé; Confucius, Philosophe des Chinois, imprimé de nouveau par les Peres de la Société, & presenté dans un petit Livre à la Sacrée Congregation. Enfin ces Athées aussi-bien que tous les Anciens, comprennent sous le nom de Kuei Xin tous les esprits, mêmes ceux des défunts, lorsqu'ils veulent les designer & les nommer en general, & ils rapportent de ces Kuei Xin plusieurs belles choses en general, par où ils portent les peuples à les craindre & à les honorer.

Outre ces Oblations solennelles qui se font en l'honneur des Ancestres défunts, il y en a encore d'autres moins solennelles, d'autres rits & ceremonies qu'on a coûtume de faire dans les mêmes Edifices ou Temples en l'honneur des mêmes



A LA SACR. CONGREG. SE  
désunts, dans divers temps de l'année,  
particulièrement le premier jour de l'an-  
née Chinoise, aux solstices, & chaque  
mois dans la nouvelle & dans la pleine-  
lune. Et quoique M. Maigrot Vicaire A-  
postolique n'en ait point fait de mention  
speciale, cependant il paroist à propos  
d'en faire icy une Question particuliere,  
& cela pour la raison qu'on a rappor-  
tée cy-dessus dans l'endroit où on traite  
des Oblations moins solennelles qu'on a  
côûtume de faire à Confucius. C'est pour-  
quoy.

2. On demande s'il est permis aux  
Chrétiens de faire dans ces Edifices ou  
Temples ces Oblations moins solennelles,  
d'y servir en qualité de Ministres, ou en  
quelqu'autre maniere que ce soit, & d'y  
faire les autres rits & ceremonies.

La raison de douter, outre ce qui a déjà  
esté dit dans la precedente, sur ce qu'on  
a demandé touchant les mêmes Morts,  
c'est que dans les temps marquez cy-des-  
sus, les personnes de chaque famille de  
l'un & de l'autre sexe, qui par leur Of-  
fice sont obligées à ces ceremonies confor-  
mément à ce qui est prescrit par les Rituels  
Chinois, se revestent dès le grand matin



## 82 QUESTIONS A PROPOSER

de beaux habits & tels qu'on les doit avoir pour lors, vont chacun aux Edifices dediez à leurs Ancestres, qu'on a eu soin d'orner dès la veille, selon la coûtume. Là les Chinois après avoir lavé leurs mains se prosternent devant les Tableaux de ces mêmes Ancestres, avec diverses inclinations & genuflexions. Ces Tableaux ayant esté tirez de leurs Tabernacles par des Ministres marquez, & estant placez sur une Table ou Autel, les cierges allumez, on brûle des odeurs & de l'encens, on répand du vin par une espece de libation, & on l'épanche sur une botte de paille; (cette cérémonie marque la descente des esprits) on offre & on sert devant chacun de ces Tableaux différentes sortes de fruits, & la boisson nommée Cha: & enfin, avec d'autres genuflexions & inclinations, on dit en quelque façon Adieu aux esprits qui se retirent.

Dans la pleine-lune, selon ce qui est dans le Rituel Kiali, on ne tire point les Tableaux de leurs Tabernacles, on ne sert point de vin, mais on sert du fruit & la boisson Cha. Le reste se fait comme dans la nouvelle-lune.



Outre cela, presque tous les jours & en certains cas, ceux que cela regarde font différentes inclinations & prostrations, allument des cierges, & brûlent des odeurs devant ces Tableaux.

Enfin, ceux qui ne sont pas assez riches pour avoir des Edifices ou Temples dediez aux Ancestres morts, offrent ou servent, mais avec moins de solennité, dans les maisons particulieres & au temps de l'année cy-dessus marquez, de la chair, du vin, la boisson Cha, des fruits & autres choses semblables, devant les Tableaux de ces défunts, après y avoir allumé des cierges, brûlent de l'encens & des odeurs, & font aussi des genuflexions ou des inclinations. Car les Chinois ont communément dans leurs maisons un certain lieu qui est comme l'appartement des Dieux domestiques; c'est-là qu'ils gardent les Tableaux de leurs Ancestres avec l'inscription accoûmée, ils les saluent souvent chaque jour; & en certain temps, comme on l'a déjà dit, ils font devant eux les ceremonies & les rits qu'on a rapportez.

Les Chinois vont aussi une fois l'année visiter les tombeaux de leurs Ancestres,



## 84 QUESTIONS A PROPOSER

qui sont hors de la ville sur les montagnes ou les lieux les plus élevez. Là ils font une Offrande, c'est-à-dire, qu'ils servent de la chair, du vin, des fruits, du Cha & autres choses semblables, avec les gémissements & les inclinations accoutumées. Quelques fois ils font toutes ces choses d'une manière plus solemnelle conformément aux rites & ceremonies selon leurs forces, faisant aussi la ceremonie de répandre du vin, qui est appelée comme cy-dessus Kian Xing; ils arrachent les plantes & les autres herbes qui naissent autour des sepulchres ils les nettoient, ils pleurent, & apres avoir cessé de pleurer ils mangent ce qu'ils ont offert.

Les Chinois ont encore coutume de faire d'autres Oblations plus ou moins solemnelles à leurs Ancestres défunts principalement depuis le jour de leur decedés jusqu'au temps de leur sepulture. Ces Oblations sont semblables aux autres dont on a déjà parlé, excepté qu'ils ne les font point dans un Temple ou Edifice dédié, & qu'ils ne s'y servent point de vestemens magnifiques, parce qu'alors ils sont en habit de deuil. Et pour cela



4. On demande s'il est permis aux Chrestiens de faire devant ces Tableaux des Ancestres, ces Oblations, rits & ceremonies qu'on à coûtume de faire en leur honneur dans les maisons particulieres ou à leurs tombeaux ou avant leur sepulture, & s'ils peuvent les faire, y servir, ou y assister avec les Gentils, ou separément.

5. On demande s'il est permis aux Chrestiens de faire toutes ces Oblations soit plus solemnelles, soit moins solemnelles, aussi-bien que les autres rits & ceremonies, tant dans les Edifices ou Temples des défunts, que dans les maisons particulieres & aux tombeaux, comme elles ont été raportées cy-dessus, & s'ils peuvent les faire, y assister avec les Gentils, ou y servir, au moins après avoir protesté publiquement ou en secret, qu'ils ne font point toutes ces choses pour rendre à leurs Ancestres un culte religieux, mais seulement un culte civil & politique, & qu'ils ne leur demandent rien, ni n'esperent rien d'eux.

6. On demande s'il est permis, ou si on peut permettre aux Chrestiens de faire separément des Gentils, ou avec



*eux toutes ces Oblatoins chacun dans les lieux qui leur conviennent, ou au moins dans leur maison ou aux tombeaux des défunts, de faire aussi les autres rits & ceremonies après en avoir osté tout ce qu'il pourroit y avoir de superstitieux, ou qui auroit quelque apparence de superstition, c'est-à-dire, offrant seulement les choses qu'on offre ordinairement aux vivans selon la coûtume du Royaume, & avec les ceremonies & les rits qu'on est en usage de faire ou d'employer à l'égard des vivans. Et si cela est au moins permis après la protestation dont on vient de parler.*

*La raison est, parce que si on ne permet au moins ces choses aux Chrestiens Chinois, il est fort à craindre que ceux qui sont déjà Chrestiens ne renoncent tout-à-fait à la Religion Chrestienne, & que ceux qui ne l'ont point encore reçüe ne soyent entierement dégouttez de l'embrasser à l'avenir; que même ils ne s'élèvent contre les Chrestiens comme contre des gens qui abandonnent & qui détruisent les ceremonies établies dans le país pour honorer les Ancestres défunts; qu'ils ne les menacent, & ne les persecu-*



tent eux & les Missionnaires, & qu'ils ne les chassent tout-à fait du Royaume.

C'est ainsi que le témoigne, quant au fait, le Pere Jean François de Nicolais Aleonissa, Vicaire Apostolique de Hu Quang, élu Evêque de Berite, qui a les Rituels ou les Textes qu'on a citez, & qui les a montrez & interpretez.

Sur le V. Article.

On demande si on peut permettre aux Chrestiens de retenir dans leurs maisons particulieres ces Tableaux des Ancestres avec l'inscription Xin Chu Xin Goei, Ling Goei, c'est-à-dire, Le trône ou le siege de l'esprit ou de l'ame de N. défunt. Et si on répond que non,

2. On demande si au moins cela ne se pourroit pas après qu'on auroit effacé cette inscription, & n'écrivant que le nom du défunt, ou tout au plus la lettre Goei qui signifie le siege ou le trône. Et si on répond que non,

3. On demande si au moins on le peut faire moyennant une declaration par laquelle on explique quelle est la foy des Chrestiens touchant les Morts, & quelle doit estre la pieté des enfans & des descendans envers leurs Ancestres.

H ij



38 QUESTIONS A PROPOSER

On demande icy ce qu'on doit déterminer touchant le III. Article qu'on a omis cy-dessus, & dont voicy la teneur : Nous declarons que l'exposition qui a esté faire autrefois au Pape Alexandre VII. sur les points controversez entre les Ouvriers de cette Mission, ne dit pas la verité en plusieurs choses, & qu'ainsi les Missionnaires, pour permettre le culte qui est en usage dans la Chine à l'égard de Confucius & des Morts, ne peuvent pas se prevaloir des reponses que le Saint-Siege a faites, quoiquelles ayent esté rendues très-sagement, & conformément aux circonstances exprimées dans les doutes proposez.

Sur le VI. Article.

On demande ce qu'il faut déterminer sur le VI. Article du même Edit de M. Maigrot, dont voicy la teneur : Ayant remarqué qu'on publie de vive voix & par écrit de certaines choses qui induisent les simples en erreur, & qui leur ouvrent le chemin à la Superstition, comme par exemple : Que la Philosophie des Chinois, si on l'entend bien, n'a rien de contraire à la Loy Chrestienne ; que par l'expression Tay-Kié les plus sages



*des anciens ont voulu définir Dieu, Cause première de toutes choses.*

*Que le culte que Confucius a rendu aux esprits a esté plutost un culte politique que religieux.*

*Que le Livre que les Chinois appellent Je-King, est un abrégé ou une Somme d'une excellente doctrine sur la Physique & sur la Morale.*

*Toutes lesquelles propositions & autres semblables nous défendons de publier dans nostre Vicariat, comme estant fausses, téméraires & scandaleuses.*

Sur le VII. Article.

*On demande s'il faut approuver ce que M. Maigrot regle dans le 7. Article dont voicy la teneur : Nous recommandons aux Missionnaires de prendre bien garde qu'aucun des Maistres Chrestiens qui lisent & expliquent les Livres Chinois dans les Ecoles, n'inspirent à ceux qui vont les écouter l'Atheïsme & les diverses Superstitions dont ces Livres, tant dans le Texte que dans leurs Commentaires, sont remplis, & de les avertir de refuter les erreurs à mesure qu'ils en rencontreront ; prenant de là occasion*



90 *Lettre au Pape, sur les Idolatries  
d'enseigner avec soin à leurs disciples ce  
que la Religion Chrestienne nous apprend  
de Dieu, de la creation & du gouverne-  
ment du monde ; comme aussi de les faire  
souvent resouvenir de ne rien mesler dans  
leurs écrits, ainsi qu'il arrive aisément,  
de ce qui est tiré des principes de l'Ecole  
des Lettrez, qui soit contraire à la Loy  
Chrestienne.*

Lettre à M.  
le Duc du  
Maine, pag.  
4.

Nous n'avons, TRES-S. PERE,  
que de très-humbles actions de graces  
à rendre à VOSTRE SAINTETE', d'avoir  
fait dresser avec tant de soin les que-  
stions que nous venons de rapporter.  
Elles sont dignes de la sagesse, de l'é-  
quité, & même de la Majesté du pre-  
mier Siege de l'Eglise, de ce Siege où  
le S. Esprit se repose avec ceux qui  
le remplissent', & auquel il appartient  
bien mieux qu'aux Jesuites qui s'en  
donnent librement la gloire, de con-  
server tout entier le précieux dépôt  
de la Foy & de la Doctrine. L'Auteur  
de la Lettre à M. le Duc, du Maine,  
tous ses confreres & tous ses amis  
doivent être bien confus de voir  
dans la mauvaise peinture que ce Pe-  
re a faite des Ceremonies de la Chi-



ne, l'étrange éloignement où il s'est jetté de la verité, & du respect qu'il devoit avoir pour le S. Siege.

Ce qu'il semble insinuer sur la facilité que les Heretiques ont de s'en faire écouter, est peut-estre encore moins respectueux. Ce sont eux qui soutiennent à la Cour de Rome le party des Vicaires Apostoliques, & qui les servent *de leur plume, de leurs conseils, & de leur crédit.* Le flambeau de l'heresie marche devant l'Epouse de

Lettre à M.  
le Duc de  
Maine. pag.  
160.

JESUS-CHRIST, non pour l'éclairer, ni pour l'embraser du feu sacré, mais pour l'aveugler, & pour exciter dans son cœur l'ardeur d'un faux zele. Où en sommes-nous ? L'Eglise seroit-elle donc prête aujourd'huy, comme on le disoit au siecle passé, à *tomber en ruine & desolation*? Les portes de l'enfer pourroient-elles donc prévaloir contre elle ?

Certainement il est du devoir des Jesuites, qui l'aiment tant, de nommer au plutôt ces Heretiques, de les découvrir hardiment, de crier de toute leur force pour avertir le Saint Siege d'y prendre garde. Tout le Christianis-



92 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
me attend d'eux ce bon office : Qu'ils  
les appellent par leur nom : Il n'est  
question ni de crainte, ni de com-  
plaisance : Il y va de tout : Le silence  
en telle occasion rend ceux qui le  
gardent responsables de tous les maux  
qui en arrivent. Nous sçavons bien  
qu'ils n'étoient pas fort contents de  
M. le Cardinal Cazanate, ce grand  
homme dont la memoire fera à ja-  
mais en benediction dans l'Eglise; &  
qu'il leur échappoit quelquefois de di-  
re, que c'étoit autour de luy que tous  
leurs ennemis se rassembloient. Peut-  
être sont-ce là les Heretiques dont  
ils entendent parler : mais enfin qu'ils  
les nomment au plûtost ; & qu'ils  
souffrent que nous leur fassions voir  
par nôtre exemple, que quand la Re-  
ligion est en danger, il faut user d'u-  
ne sainte & courageuse liberté.

Nous ne craignons donc point,  
TRES-SAINTE PERE, de déclarer  
generousement à VOSTRE SAINTETE,  
l'erreur qu'ils s'efforcent aujourd'huy  
de soutenir, & dont ils ne penetrent  
pas apparemment toute la malignité ;  
ni toutes les suites. La voicy, TRES-



SAINT PERE, & c'est avec une extrême douleur que nous nous trouvons obligez à en venir à une si triste déclaration.

*P R O P O S I T I O N.*

I. **L**A Chine a conservé durant plus de deux mille ans, avant la naissance de JESUS-CHRIST, la connoissance du vray Dieu. II. Elle a eu l'honneur de luy sacrifier dans le plus ancien Temple de l'Univers. III. Elle l'a honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple même aux Chrétiens. IV. Elle a pratiqué une Morale aussi pure que la Religion. V. Elle a eu la Foy, l'humilité, le culte intérieur & extérieur, le Sacerdoce, les Sacrifices, la sainteté, les miracles, l'Esprit de Dieu, & la plus pure charité, qui est le caractère & la perfection même

Lisez les  
Extraits des  
Livres des Je-  
suites, p. 80.  
de cette Let-  
tre.



94 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
» de la veritable Religion. VI. En-  
» forte que de toutes les Nations  
» du monde, celle de la Chine a  
» été la plus constamment favori-  
» sée des graces de Dieu.

Voilà, TRES S. PERE, l'erreur que nous dénonçons, & que nous defe-  
rons aujourd'huy à VOSTRE SAINTE-  
TE, & sur laquelle nous venons deman-  
der justice pour toute l'Eglise au pre-  
mier Tribunal du monde, pleins de  
confiance que nous obtiendrons in-  
failliblement, & la condamnation de  
l'erreur, & la condamnation des Li-  
vres qui la renferment. Plût à Dieu  
que nous pussions en dissimuler les  
Auteurs & épargner jusqu'à leur Nom.

Au reste nous supplions tres-humble-  
ment VOSTRE SAINTETE de remar-  
quer, que dans la démarche que nous  
faisons, nous remplissons précisément  
nos devoirs, & ne sortons point des  
bornes de l'Ouvrage qui nous a été  
confié, qui est le salut des Gentils.  
Quoique dans la cause de JESUS-  
CHRIST & de l'Eglise, tout hom-  
me ait droit d'être soldat, nous nous



sommes pourtant abstenus de l'être contre les Jesuites dans toutes les occasions où il y a eu quelque chose à reprendre & à censurer dans leurs Livres & dans leurs Theses publiques. Nous étions bien persuadez que nous devions nous en reposer sur la vigilance, sur les lumieres, & sur le zele des grands Prélats que Dieu a donnez à l'Eglise de France pour la gouverner, & nous ne voulions pas qu'on pût dire que nous cherchions à susciter des querelles à ces Peres, ou à leur faire de la peine : Mais dans ce qui regarde les affaires de la Chine, c'est positivement nôtre obligation d'y veiller, d'y travailler, & d'en parler.

Les Jesuites ont entrepris il y a long-temps, de justifier & de soutenir comme innocentes les Idolatries & les superstitions Chinoises. Ils ont réveillé sur cela depuis peu leur ardeur à l'occasion du Mandement des Evêques Vicaires Apostoliques de la Chine, auquel ils ne veulent pas se soumettre ; & pour défendre leur cause en habiles gens, ils ne se sont pas contentez de jeter au hazard quel-



96 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
ques propositions détachées, ils ont  
fait un système entier, & comme un  
corps de Doctrine qu'ils opposent à  
la verité.

Ayant trouvé dans les ceremonies  
des Chinois, comme elles se prati-  
quent au ourd'huy, plusieurs choses  
embarassantes, & qu'il étoit diffici-  
le d'excuser, ils ont crû qu'il falloit  
remonter jusqu'à la source: Ils ont  
cherché l'origine de ces fameuses ce-  
remonies: quand & par qui elles  
avoient été instituées; & ils ont fait  
sur ce sujet des découvertes merveil-  
leuses. Tout leur a paru pur, saint, ex-  
cellent dans les commencemens &  
dans la premiere institution. Ils ont  
crû appercevoir dans les anciens Li-  
vres Chinois des principes & des  
maximes admirables pour la Reli-  
gion Chrétienne, une conformité  
étonnante avec les Veritez de la Foy;  
& comme rien ne les arrétoit en si  
beau chemin, ils se sont donnez une  
ample carriere, & ont remonté vers  
la plus obscure antiquité jusqu'à la  
hauteur de deux ou trois mille ans  
avant l'Incarnation du Fils de Dieu.  
C'est-



C'est-là qu'ils ont placé l'origine des ceremonies Chinoises, qu'ils prétendent avoir esté établies avec des intentions très-droites & très-saintes, avoir ensuite esté amenées par des canaux seurs sans alteration jusqu'au temps de la naissance de JESUS-CHRIST, & s'estre conservées depuis jusqu'à nos jours en un petit nombre de *veritables adorateurs* dans la même pureté. Il n'y a donc, disent-ils, qu'à rappeler ces ceremonies à leur premiere institution, & qu'à corriger les abus qui peuvent s'y estre introduits, & elles seront bonnes & saintes: Il n'y a qu'à donner aux noms de *Ciel* & de *souverain Empereur*, le premier sens que les anciens Chinois y donnoient, & ils signifieront le vray Dieu: Il n'y a qu'à faire entendre au peuple, que les esprits tutelaires qu'il adore, sont les Anges Gardiens, & les Esprits bienheureux que les premiers Chinois ont reconnus, & à qui ils ont rendu un culte relatif au Souverain Estre, & il n'y aura plus de difficulté sur rien.

Il paroist manifestement par là

Histoire de  
l'Edit de  
l'Empereur,  
Preface



98 *Lettre au Pape sur les Idolatr.*

que tout le sisteme & toute la doctrine des Jesuites touchant les coûtumes de la Chine, roule sur cette supposition qui en est le fondement: Que ce grand Empire, c'est-à-dire, non quelques particuliers, comme Job, mais le corps entier de la nation, & de la nation la plus nombreuse qui fut jamais, a conservé durant deux ou trois mille ans la veritable Religion, avec une morale pure, & qu'il en demeure encore aujourd'huy d'excellens restes. *Un abysme appelle un autre abysme*; & pour soutenir l'erreur des ceremonies superstitieuses, ils ont recours à une autre erreur encore plus funeste. Nous ne leur imposons rien, & vous allez voir, **TRES-S. PERE**, par les extraits fidelles de quelques-uns de leurs livres (car nous ne les avons pas tous lûs) que dans la proposition generale que **VOSTRE SAINTETE'** vient d'entendre, nous avons parlé bien modérément.



EXTRAITS FIDELLES DES  
LIVRES DES JESUITES.

*Il La Chine plus heureuse dans ses  
commencemens que nul autre peuple du  
monde, a puisé presque dans la source  
les saintes & les premieres veritez de  
son ancienne Religion.*

cc Memoires  
cc de la Chine  
cc du Pere le  
cc Comte, to.  
cc 2. p. 133.

*Comme si Dieu luy-même s'estoit fait  
le Legislatteur de la Chine, la forme de  
son Gouvernement n'a esté gueres moins  
parfaite dans son origine, qu'elle l'est à  
present, après plus de quatre mille ans  
qu'elle dure.*

cc  
cc Ibid p. 3.

*Les Jesuites trouverent que les pre-  
miers Chinois avoient connus un Dieu  
souverain, & des esprits inferieurs qui  
veillent à la conservation des Rois, des  
Gouverneurs, des Magistrats, & du  
peuple: qu'ils leur rendoient un culte re-  
ligieux, & que cette Religion qui estoit  
sans doute venue des enfans de Noé,  
avoit continué à la Chine près de deux  
mille ans, sans presque aucun mestange  
d'Idolatrie.*

cc Lettre à M.  
cc le Duc du  
cc Maine pag.  
cc 11.

*Les Chinois reconnoissent dans tout  
l'Empire un Dieu souverain, qui après*

cc Ibid. p. 58.



100 EXTRAITS FIDELLES

» la vie récompensoit les bons & punis-  
» soit les coupables.

Mem. de  
la Chine du  
P. le Com-  
te, to. 2.  
P. 141.

» Huit cens ans avant la naissance de  
» nostre Seigneur, l'Idolatrie n'avoit point  
» encore infecté l'esprit des Chinois : de  
» sorte que ce peuple a conservé près de  
» deux mille ans la connoissance du veri-  
» table Dieu.

Traité de  
la Chine du  
P. Ricci, l.  
1. c. 10. p.  
104.

» Je lis dans les Livres des Chinois,  
» que dès leur origine ils ont adoré un  
» Dieu souverain, qu'ils appelloient le  
» Roy du ciel, ou d'un autre nom le  
» ciel & la terre.

Histoire de  
l'Edit de  
l'Empereur  
de la Chine,  
note dern.  
pag. 104.

» La Chine a conservé plus de deux  
» mille ans la connoissance du vray Dieu,  
» & elle n'est devenue idolatre que cinq ou  
» six cens ans avant la naissance de  
» JESUS-CHRIST.

Le P. Dez  
dans sa Re-  
quête au Pa-  
pe, du 12.  
Sept. 1697.  
P. 600. &  
601. hist.  
cult. Sin.

» Les Jesuites Missionnaires de la Chine  
» ont esté persuadés que les anciens Chi-  
» nois ont invoqué le Dieu vivant & le  
» vray Dieu pendant une longue suite de  
» plusieurs siècles. . . Et il paroist cer-  
» tain que l'Idolatrie n'est entrée dans la  
» Chine qu'après la naissance de JESUS-  
» CHRIST.

Mem. de la  
Chine du P.  
le Comte,

» Il est aussi fort croyable que les trois  
» Familles suivantes (c'est-à-dire après





Yao & Chun ) ont toujours conservé  
la connoissance de Dieu durant près de  
deux mille ans , sous les regnes de qua-  
tre vingts Empereurs.

Autrefois les Chinois n'estoient point  
Athées , ils adoroient tous le vray Dieu.

Les Chinois durant plus de trois mille  
ans ont entendu par le nom de Chamti,  
le vray Dieu ; & les Chinois d'aujourd'uy  
qui ne sont point Athées ( entre  
lesquels est l'Empereur aussi bien que  
la plupart des Courtisans , & un tres-  
grand nombre de Sçavans ou Lettrez )  
l'entendent encore ainsi.

Confucius est encore le modelle de tous  
les gens de bien.

Aujourd'uy la premiere secte des  
Chinois est de ceux qui reconnoissent dans  
le monde un Esprit superieur , éternel ,  
tout puissant , & tel à peu près que  
leurs peres l'ont reconnu dans les pre-  
miers Siecles de leur Monarchie , sous le  
nom de Seigneur du Ciel ( Chamti. )  
Il faut pourtant avoïer que le nombre  
de ces veritables adorateurs n'est pas fort  
grand , quoique l'Empereur en soit le Chef.

Nous l'avons vû ( l'Empereur ) pen-  
dant tout le temps que duroit la secheresse ,

cc tom 2.

cc 136.

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

Observat.

manusc. du

P. Dez sur

le Mand. de

M. Maigrot.

p. 119.

Id, p. 107.

Mem. de

la Chine ,

du Pere le

Comte , to.

1. p. 405.

Hiltoire

de l'Edit de

l'Empereur

par le Pere

Gobien dans

sa Preface.

Portrait de

l'Empereur



du P. Bouvet,  
P. 73. & 74.

» se tenir enfermé dans son Palais sans en  
» sortir, sinon pour aller avec toute sa  
» Cour, au temple dédié au ciel, selon  
» la coutume observée de tout temps en  
» semblables occasions dans la Chine, y  
» demander la pluye par des prieres & des  
» Sacrifices publics qu'il offre au vray Sei-  
» gneur du Ciel & de la terre.

Histoire de  
l'Edit de  
l'Empereur  
de la Chine  
par le Pere  
Gobien, P.  
104. & 105.

» Les Jesuites dirent à l'Empereur, qu'il  
» ne falloit pas que Sa Majesté regardast  
» la Religion Chrestienne comme une Reli-  
» gion étrangere, puisqu'elle estoit la même  
» dans ses principes & dans ses points fon-  
» damentaux, que l'ancienne Religion dont  
» les Sages & les premiers Empereurs de  
» la Chine faisoient profession, adorant, le  
» même Dieu que les Chrestiens l'adorant,  
» & le reconnoissant aussi-bien qu'eux pour  
» le Seigneur du Ciel & de la terre.

Portrait de  
l'Empereur  
par le Pere  
Bouvet, P.  
149.

» Un Jesuite répond au Prince fils de  
» l'Empereur & son heritier presomptif,  
» que la doctrine de Confucius & des an-  
» ciens Chinois, non seulement n'estoit  
» point contraire à la Religion Chrestienne,  
» mais qu'elle s'accordoit tres-bien avec  
» ses principes; & on ajoûte, que le Prince  
» témoigna une grande satisfaction de cette  
» réponse.



II. Hoamti troisième Empereur bâtit un Temple au souverain Seigneur du ciel, & si la Judée a eu l'avantage de luy en consacrer un plus riche & plus magnifique, sanctifié même par la présence & par les prières du Redempteur, ce n'est pas une petite gloire à la Chine d'avoir sacrifié au Createur dans le plus ancien Temple de l'univers.

Mem. de la Chine du P. le Comte, to. 2. p. 134. & 135.

III. Le peuple Chinois a honoré le vray Dieu d'une maniere qui peut servir d'exemple & d'instruction même aux Chrestiens.

Ibid. p. 141.

IV. La Morale des Chinois parut aux Jesuites aussi pure que la Religion, & ces Missionnaires admirerent souvent les excellentes maximes & les exemples de vertu heroïque qui sont répandus dans la plupart de leurs anciens Livres.

Lettre à M. le Duc du Maine, p. 32.

La Chine a conservé plus de deux mille ans la connoissance du vray Dieu, & pratiqué les maximes les plus pures de la Morale, tandis que l'Europe, & presque tout le reste du monde estoit dans l'erreur & la corruption.

Mem. de la Chine to. 2. p. 146.

V. Ces anciens Legistateurs, pour conserver la pureté de leur Religion & le culte d'un seul Dieu exempt de toute erreur,

Le P. Des hist. cult. Sin. to. 2. p. 110.



ont voulu qu'on ne pust luy offrir le Sa-  
 crifice que dans les deux Temples du ciel,  
 qui sont dans les deux Metropoles de  
 cet Empire, & cela par les mains des  
 Empereurs mêmes. C'est pour cela que  
 dans leur Lixi, qui est le plus ancien Ri-  
 tuel on prescrit avec tant d'exa<sup>ct</sup>itude, &  
 si fort en détail les rits & les ceremonies  
 de ce Sacrifice; on lit même dans les An-  
 nales des Oraisons publiques & solemnel-  
 les qu'on adresse au Ciel.

Le P. Dez  
 dans sa Re-  
 queste au Pa-  
 pe Hist. cult.  
 fin. tom. 1.  
 p. 6; 6.

On observe que le Sacrifice Chai, qui  
 est le souverain Sacrifice, a esté offert par  
 les anciens Chinois à Dieu seul, qui est  
 le Souverain des esprits; & qu'on a fait  
 aux Anges, qui sont les esprits inferieurs  
 des Offrandes d'un ordre inferieur.

Id. p. 657.

Dans le Sacrifice Chai, & dans les  
 Offrandes qu'on fait aux esprits, on dé-  
 mande du secours, & on prie d'estre dé-  
 livré de calamitez.

Id. p. 132.

Concluez de là, que le Temple qu'on ap-  
 pelle le Temple du Ciel, est le Temple du  
 Seigneur des cieux; & que le Temple de la  
 terre est celuy du Seigneur de la terre.

Memoire de  
 la Chine du  
 P. le Comte,  
 2. tom. p. 134.

Fohi premier Empereur de la Chine  
 nourrissoit avec soin en sa maison sept  
 especes d'animaux pour servir aux



Sacrifices qu'on offroit au souverain Esprit du ciel & de la terre; c'est pour cela que quelques-uns l'ont appelé Paho-hi, c'est-à-dire victime, nom que les plus grands Saints du vieux & du nouveau Testament se feroient honneur de porter, & qui estoit réservé pour celuy qui s'est également fait victime pour les Saints & pour les pecheurs.

Téhouen-hio cinquième Empereur ne crut pas devoir renfermer dans un seul lieu ses hommages (il parle des hommages rendus à Dieu) il nomma des Prestres ou des Mandarins Ecclesiastiques en diverses Provinces, pour presider aux Sacrifices. Il leur ordonna sur tout que le Service divin se fist avec respect, & qu'on observast religieusement toutes les ceremonies.

Tiko son successeur ne fut pas moins appliqué à ce qui regardoit la Religion. On raconte dans l'Histoire, que l'Impératrice sa femme estant sterile, demanda à Dieu des enfans avec une si grande ferveur durant le temps du Sacrifice, qu'elle conçût peu de jours après, & accoucha dans la suite d'un fils, celebre par quarante Empereurs consecutifs que sa Famille donna à la Chine.

Ibid. p. 135.

Miracle.



Ibid. p. 135.  
& 136.

Yao & Chun, les deux Princes qui luy succederent, sont si fameux par leur pieté & par la sagesse de leur gouvernement, qu'il y a bien de l'apparence que sous leurs regnes la Religion fut encore plus florissante.

Ibid. p. 136.

Il est certain que durant tout ce temps (c'est-à-dire dans l'espace de près de deux mille ans que durèrent les regnes de quatre-vingts Empereurs successeurs de Yao & Chun) on recommanda toujours aux Princes l'observation des maximes de l'Empereur Yao, dont la premiere & la plus essentielle regardoit le culte du souverain Maistre du monde.

Memoire de la Chine du Pere le Comte 10. 1. pag. 396.

Les deux successeurs du Roy Yao reglerent les ceremonies des Sacrifices qu'on devoit offrir au souverain Maistre du ciel & aux esprits inferieurs qui presidoient aux fleuves & aux montagnes.

Memoire de la Chine du P. le Comte 10. 2. p. 137. & 138.

You Vam, Fondateur de la troisième race, offroit luy-même des Sacrifices selon l'ancienne coutume; & son frere qui l'aimoit tendrement, & qui le croyoit encore necessaire à l'Etat, le voyant un jour en danger de mourir, se prosterna devant la Majesté divine pour en obtenir la guerison.... Seigneur, dit ce



Bon Prince, je suis peu utile en ce monde ;  
 s'il vous faut une victime, je vous offre  
 de tout mon cœur ma vie en Sacrifice,  
 pourvu que vous conserviez mon Maistre,  
 mon Roy, & mon frere. L'Histoire as-  
 sure qu'il fut exaucé, & qu'il mou-  
 rut en effet après sa priere. Exemple qui  
 prouve manifestement que non seulement  
 l'esprit de la Religion s'estoit conservé  
 parmy ces peuples, mais qu'on y suivoit  
 encore les maximes de la plus pure cha-  
 rité qui en fait la perfection & le ca-  
 ractere.

Miracle.

Outre le culte interieur qui estoit re-  
 commandé, on s'attachoit avec scrupule  
 jusqu'aux moindres ceremonies exterieu-  
 res. Les Reines nourrissoient elles-mêmes  
 des vers à soye, & faisoient de leurs  
 mains des étoffes pour l'ornement des  
 Autels, & pour les habits des Eccle-  
 siastiques.

Ibid. p. 148  
& 142.

Ces peuples anciennement si sages, si  
 pleins de la connoissance, & si j'ose le  
 dire, de l'Esprit de Dieu, sont enfin pi-  
 toyablement tombez dans la Superstition.

Ibid. p. 183.

La connoissance du vray Dieu, qui  
 avoit duré plusieurs siecles, après le regne  
 de l'Empereur Cam-Vam, & même fort  
 probablement long temps après Confu-

Memoire de  
la Chine to.  
2. p. 148.



108 EXTRAITS FIDELLES

cius, ne se conserva pas toujours dans  
cette premiere pureté. L'Idolatrie s'em-  
para enfin des esprits, & les mœurs  
devinrent si corrompuës, que la Foy  
n'estant plus qu'une occasion d'un plus  
grand mal, leur fut peu à peu ostée  
par un juste jugement de Dieu.

Memoire de  
la Chine du  
P. le Comte,  
tom. 1. page  
415.

On ne peut presque rien ajoûter ni  
au zele de Confucius, ni à la pureté  
de sa morale: il semble quelquefois que  
ce soit un Docteur de la nouvelle Loy  
qui parle . . . . . son humilité & sa  
modestie donneroient lieu de juger qu'il  
a esté un homme inspiré de Dieu pour  
la reforme de ce nouveau monde.

Ibid. p. 406.

Confucius honoroit ses parens, il tâ-  
choit en tout d'imiter son ayeul qui vi-  
voit pour lors à la Chine en odeur de  
sainteté.

Ibid. p. 401.

Un Philosophe du país luy dit un jour:  
Vous qui estes le petit-fils d'un Saint.

Ibid. p. 431.

Confucius dit à son fils: Les Saints  
se sont d'abord appliquez aux choses  
les plus aisées.

Ibid. p. 415.  
& 416.

Confucius estant mort, il fut pleuré de  
tout l'Empire, qui dès ce temps-la l'ho-  
nora comme un Saint, & inspira pour  
luy à la posterité des sentimens de ve-  
neration



neration, qui apparemment ne finiront  
 qu'avec le monde. Les Rois lui ont bâti  
 des Palais dans toutes les Provinces;  
 on y voit en plusieurs endroits ces titres  
 d'honneur écrits en gros caractères: Au  
 grand Maître. Au premier Docteur.  
 Au Saint.

Miao si-  
 gnifie un  
 Temple.  
 & non pas  
 un Palais.

VI. Dieu dans la distribution de ses  
 dons ne fait point d'injustes préférences;  
 mais il a ses momens marquez pour faire  
 luire en son temps la lumière de sa gra-  
 ce, qui comme celle du soleil se leve &  
 se couche successivement dans les diver-  
 ses parties du monde, selon que les peu-  
 ples en font un bon ou un mauvais usage.  
 Je ne sçay, Monseigneur, si j'oserois  
 ajoûter, que comme le soleil, qui par  
 un mouvement continuel, se cache à tous  
 momens à quelque-uns pour se décou-  
 vrir à d'autres, éclaire néanmoins éga-  
 lement chaque année toutes les parties  
 de la terre; de même Dieu par ce cours  
 mystérieux des lumières de la Foy, qui  
 ont esté communiquées au monde, a pres-  
 que également partagé tous les peuples,  
 quoique en differens temps & en diffe-  
 rentes manieres. Quoi qu'il en soit, dans  
 cette sage distribution de graces que la

Mem.  
 de la Chi-  
 ne du P. le  
 Comte,  
 10. 2. p.  
 147. &  
 148.



110 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
» Providence divine a faite parmy les na-  
» tions de la terre, la Chine n'a pas sujet  
» de se plaindre, puisqu'il n'y en a aucu-  
» ne qui en ait esté plus constamment fa-  
» vorisée.

S'ils disent vray & si leurs décou-  
vertes sont certaines, que devient tout  
le fond & tout le plan de la Religion  
Chrestienne, portée à sa perfection  
par Jesus-Christ, conservée en un de-  
gré moins parfait chez le peuple Juif,  
& amenée depuis Adam jusqu'à ce  
peuple par la posterité de Seth ?  
Que devient l'élection d'Abraham &  
toutes les promesses faites à ce Patriar-  
che & à ses enfans ? Que devient le  
choix d'un peuple cheri, & sa sepa-  
ration tant celebrée d'avec toutes les  
autres nations de la terre ? Que de-  
viennent toutes les précautions pri-  
ses par la Sagesse éternelle pour con-  
server dans le sein de ce peuple choisi  
le sacré dépost de la verité & des di-  
vines Escritures, qui n'a point esté  
confié aux autres nations à qui  
Dieu n'avoit pas manifesté ses juge-  
mens ? Que devient la distinction &



la difference continuellement marquée entre le Juif & le Gentil, qui sont demeurez separez jusqu'à ce que Jesus-Christ ait rompu dans sa chair adorable le mur de separation qui les divisoit ?

Où les Jesuites placeront-ils ce troisième peuple qui n'est ny Juif ny Gentil ?

Que deviennent les oracles des Prophetes qui assurent en tant d'endroits, que le privilege de la Judée, c'est que le vrai Dieu y soit connu & que son Nom soit grand dand Israël : Que ce Dieu juste par un secret impenetrable a laissé aller toutes les autres nations dans leurs voyes & dans la corruption de leur cœur : Que sa portion & son heritage est Israël : & qu'Israël est de tous les peuples qui sont sur la terre, le peuple particulier qu'il s'est attaché ?

Mais comment le salut de la Chine durant plus de deux mille ans se fera-t-il enfin operé, sans livres sacrez, sans Prophetes, sans revelation, sans Sacerdoce institué de Dieu, sans Testament, sans promesses. C'est la doctrine constante de l'Apostre des Gen-



112 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
tels expliquée par S. Augustin & embrassée par toute l'Eglise, que Jesus-Christ estoit hier, qu'il est aujourd'huy & qu'il sera dans tous les siècles: que nul autre Nom que le sien sous le ciel n'a esté donné aux hommes en vertu du quel ils puissent estre sauvés: qu'en tout temps la connoissance d'un Messie & d'un Redempteur a esté nécessaire au salut: que comme la pieté Chrestienne consiste aujourd'huy à reconnoistre, à honorer, & à imiter Jesus-Christ venu sur la terre; la pieté des Juifs & des Justes sous les deux premières Loix consistoit à attendre, à esperer, & à demander Jesus-Christ promis.

Les Jesuites nous trouveront-ils encore dans les Livres de la Chine les traces & les caracteres du Messie? Les Chinois l'ont-ils connu, l'ont-ils attendu, l'ont-ils demandé, eux qui ne l'ont pas obtenu?

Quelle nouvelle profondeur des richesses de la science & de la sagesse de Dieu! Quelle nouvelle incomprehensibilité de ses jugemens! Le peuple qui l'a le mieux servi, le plus long-



temps , & le plus constamment honoré , est justement celuy qui reçoit le plus tard la lumiere de l'Evangile , & la connoissance distincte de Jesus-Christ, sans laquelle personne ne peut maintenant arriver au ciel. Disons mieux , le peuple le plus fidelle est le plus maltraité & le plus profondément reprové. Car c'est précisément , selon les Jesuites , vers le temps où Jesus-Christ a paru sur la terre , pour appeller les nations à la foy , & pour ruiner le culte des Idoles , que l'Idolatrie a commencé à se répandre dans la Chine. Rien n'égale la justesse du systême des Peres , & ils ne pouvoient mieux placer leurs époques. Dans le temps que le reste de la terre couvert d'impies & de scelerats , commence à estre délivré de l'Idolatrie , la Chine pour récompense de sa pieté commence à la recevoir , & la garde inviolablement jusqu'en nos jours.

Il n'est pas difficile d'estre perseverant & invariable dans le mal ; la pente de la corruption humaine suffit pour cela : mais il est impossible sans la grace , & très-difficile avec la



114 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
grace d'être perseverant & invariable  
dans le bien comme l'ont esté les Chi-  
nois durant deux mille ans. En quy  
ils ont eu un avantage que ni le ref e  
des Gentils, ni les Juifés, ni même,  
si on l'ose dire, les Chrestiens n'ont  
pas eu.

Dès le temps d'Abraham & de Moï-  
se, qui vivoient dans les lieux les plus  
proches de ceux où Noé & ses enfans  
avoient habité, les Livres sacrez nous  
font remarquer que l'Idolatrie estoit  
déjà fort commune. Les descendans  
d'Abraham & de Loth, c'est-à-dire,  
les Moabites & les Ammonites, y  
tomberent presque aussi-tost après la  
mort de ces deux grands hommes : Les  
Moabites adoroient l'Idole de *Chamos*,  
& les Ammonites celle de *Moloch*.  
Les Juifs couverts, pour ainsi par-  
ler, des aîles de Dieu, & continuel-  
lement surveillez par les Prophetes, ne  
pouvoient demeurer vn intervalle assez  
mediocre, sans qu'une partie confide-  
rable de la nation se laissast entraîner  
après les veaux d'or, & après les dieux  
des nations étrangères. L'Escriture est  
pleine de leurs rechûtes continuelles.



*& les Superstitions Chinoises.* 115

& des chastimens que ces rechûtes leur attiroient, quoique pour les en preserver, comme observe saint Augustin, une loy dure leur eust esté donnée, afin que ce joug leur pesant continuellement sur les épaules, ils eussent moins de facilité à lever les yeux vers les Idoles.

Le Christianisme même tout parfait qu'il est, n'a pas préservé ses Sectateurs, ni des heresies, ni des schismes, ni du déreglement des mœurs; & cela dès le temps mesme des Apostres. L'Evangile de saint Jean & l'Apocalypse ont esté écrits pour remedier à ces grands maux.

Si les Jesuites n'ont pas lû ce qu'ils disent dans les Livres des Chinois, ou qu'ils les ayent mal interpretez, ils sont bien coupables de le rapporter avec une si prodigieuse assurance; ou si ayant lû & bien entendu ces Livres, ils ont donné aveuglement dans des chimeres & dans des fables qui détruisent nostre Religion, ils sont encore plus coupables & plus dignes de reprehension. La doctrine commune de l'Eglise devoit suffire pour les arrester, &



116 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
au défaut de la doctrine de l'Eglise, la  
connoissance du cœur de l'homme, de  
ses tenebres, de sa malice, de sa cor-  
ruption, de sa pente au mal, de son  
penchant violent à se faire un Dieu de  
l'ouvrage de ses mains, & de tout ce  
qui flate ses passions, devoit certaine-  
ment les rendre plus sages & plus re-  
tenus: L'ardeur de vaincre les a empor-  
tez.

Il est necessaire pour l'Eglise & pour  
eux-mêmes, TRES-SAINTE PERE,  
qu'en condamnant l'erreur qu'ils sou-  
tiennent, vous sousteniez la verité  
qu'ils condamnent. Mais nous osons  
conjuré très-humblement & très-in-  
stamment Vostre Sainteté, qu'Elle dai-  
gne aller d'abord au plus pressé. Les  
ames perissent dans la Chine, & le scan-  
dale y augmente tous les jours. Com-  
mencez donc, s'il vous plaist, TRES-  
SAINTE PERE, par retrancher les Ido-  
latries & les Superstitions Chinoises.  
Les Jesuites seroient peut-estre ravis de  
nous faire prendre le change, & de  
nous jeter dans la discussion des faux  
principes de leur systeme, ( qu'ils vont  
apparemment défendre par de gros vo-



lumes, ) pour détourner nostre attention de l'objet qui nous a touchez d'abord, & qui le premier nous a fait venir aux pieds de Vostre Sainteté.

Mais vous nous permettrez, TRES-SAINTE PERE, de ne leur rien répondre jusqu'à ce que le culte des Chinois soit proscriit, ( parlons plus juste, & ne nous éloignons pas de nos premiers sentimens, ) jusqu'à ce que ce point important soit réglé. Ce n'est pas à nous à faire la loy au Saint-Siege. Nous ne demandons à proprement parler, ni la condamnation, ni l'approbation des ceremonies Chinoises : nous demandons, comme nous avons toujours fait, le jugement & la décision ; afin que les Vicaires Apostoliques ayent une regle qu'ils puissent suivre, & qu'ils puissent faire suivre paisiblement aux nouveaux fidelles. Nous attendons avec une parfaite soumission ce qu'il plaira à Vostre Sainteté de décider.

Les Jesuites diront tant qu'ils voudront, que si l'on a droit d'alleguer *le pretexte que les faits n'ont pas esté fidellement rapportez, jamais Rome ne décidera rien sur ces matieres qui les oblige.*

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine,  
p. 149.



118 *Lettre au Pape sur les Idolatries*

Parler ainsi, c'est poser des pierres d'attente pour s'élever un jour contre la décision du Saint-Siege. Pour nous, TRÈS-SAINTE PÈRE, nous la recevrons sans reserve, & nous la desirons ardemment.

En cela nous ne craignons pas de dire, que nous aurons toujours dans l'esprit des gens de bien un avantage que les Jesuites ne sçauroient jamais nous oster. Nous voudrions finir, & ils s'y opposent; ils font soupçonner par là qu'ils cherchent d'autres interets que les interets de JESUS-CHRIST. Ils fuyent le jugement, parce qu'ils apprehendent l'humiliation: nous ne craignons, graces à Dieu, ni l'un ni l'autre, parce que nous ne cherchons que la verité. Tout nous fera bon pourvû qu'on finisse.

Il n'estoit pas question, comme ils ont fait, de donner une Scene en France par leurs écrits. C'estoit à Rome que l'affaire estoit portée; c'estoit là qu'il falloit écrire; ou plustost, c'estoit-là & par tout ailleurs qu'il falloit se taire, puisqu'ils n'ont déjà que trop écrit. Ils disoient autrefois qu'on ne pouvoit rien ajoûter aux Traitez de



leurs Auteurs sur les ceremonies Chinoises, & que la matiere estoit épuisée. Aujourd'huy c'est à recommencer. Il y a bien-tost soixante ans que l'affaire dure, & ils se plaignent qu'on les presse trop, & demandent du temps pour faire venir de nouvelles pieces & de nouveaux Avocats de la Chine, à moins qu'on ne veuille s'en rapporter à ce que leur en a dit l'Empereur, qui *vaut luy seul*, disent-ils, *une Université toute entiere*. Croyent-ils que si nous n'estions pas touchez du bien des ames, qui ne s'accorde point avec tous ces retardemens, nous neussions pas aussi bien qu'eux, qu'il nous doit arriver de nouveaux écrits de la Chine, & que nous ne demandassions pas à faire venir à Rome M. l'Evêque de Rosalie, ou M. l'Evêque de Conon, qui mieux instruits que personne de ce qui se passe dans cet Empire, sont en estat l'un & l'autre de leur fermer la bouche ?

Mais non, **TRES-SAINTE PERE**, nous sommes persuadez que la cause est assez instruite pour la finir. Et si Vostre Sainteté le permet, nous offrirons aux

Lettre à  
M. le Duc  
du Maine,  
p. 113.



Jesuites de signer conjointement avec eux une Lettre que nous prendrons la liberté de luy adresser, par où nous engagerons à ne pas dire desormais une seule parole sur cette affaire; afin de laisser aux Qualificateurs, aux Cardinaux, & encore plus à Vostre Sainteté, la facilité de la terminer. Nous croyons même qu'il est de la sagesse, que nous nous condamnions dès-à-present au silence. La chose du monde que nous craindrions le plus, c'est qu'on regardast ce qui se passe aujourd'huy entre les Evêques & les Jesuites, comme des brouilleries où l'on ne comprend rien, comme des questions de noms & de mots, comme des querelles de gens qui ne s'entendent pas eux-mêmes, qui ne se peuvent souffrir les uns les autres, & qui pretendant tous avoir raison, ont tous également tort. Plust à Dieu que les Jesuites au-lieu de dire à M. le Duc du Maine: Jugez, Monseigneur, vou-lussent bien dire sincerement à Vostre Sainteté: Jugez, TRES-SAINTE PERE. M. le Duc du Maine a tout l'esprit & tout le merite imaginable; mais plus il en a, plus il est en estat  
de



de voir qu'il ne peut pas estre un Juge competant en ces matieres.

Leur intention n'est pas aussi que ce grand Prince prononce un Arrest; ils souhaiteroient seulement que luy & tous ceux qui sont attachez à luy, publiassent au milieu de la Cour, que les Jesuites ont raison; qu'il voulust bien en parler au Roy dans les mêmes termes; que le Roy qui l'écoute, & qui a mille bontez pour luy, s'en laissast persuader; que le bruit s'en répandist partout; que sa Majesté souffrist qu'on en écrivist quelque chose à son Ambassadeur; que l'Ambassadeur en parlast à Vostre Sainteté, & que l'affaire par là fust encore suspenduë & retardée.

De deux hommes qui disputent & qui contestent ensemble, lequel a le plus de raison, ou de celuy qui ne demande qu'à finir les contestations, ou de celuy qui voudroit les rendre éternelles?

Les Jesuites qui doivent mieux sçavoir que nous les regles de l'obeissance, puisqu'ils en ont fait un vœu, n'ignorent pas que tout ce que ces regles



222 *Lettre au Pape, sur les Idolatries*  
permettent aux inferieurs à l'égard de  
ceux que Dieu a mis sur leur teste,  
c'est de représenter humblement & mo-  
destement leurs raisons. Ils ont donc  
la liberté de remonter, qu'outre tou-  
tes les pieces déjà produites, il pour-  
roit encore leur en venir de nouvelles;  
qu'ils en attendent; qu'ils craignent  
que le Saint-Siege ne soit pas encore  
suffisamment informé; qu'ils appren-  
dent qu'on n'aille trop viste, & qu'on  
ne prenne un mauvais party dans une  
affaire de cette consequence; que tout  
seroit en danger d'estre perdu pour la  
Religion dans la Chine. Et quand ils  
auront une fois tout dit, qu'ils se tai-  
sent. Leur conscience est en seureté; ils  
ont averti, ils ne sont plus responsa-  
bles de rien. Encore est-il juste qu'ils  
donnent quelque chose au Saint-Es-  
prit, qu'ils ne manquent pas tout-à-fait  
de confiance aux lumieres de Vostre  
Sainteté, & qu'ils se souviennent que  
non seulement c'est à Elle à juger la  
cause, mais à juger, si la cause est en  
estat d'estre jugée.

Il ne nous reste plus en finissant cette  
Lettre, que d'avertir très-respectueu-



fement Vostre Sainteté, que quelque tour que prennent les affaires dont nous venons de parler, nous serons bien-tost obligez d'en proposer une autre, qui ne paroistra pas moins grande, ni moins importante à la Religion.

Nous souhaitons ardemment à Vostre Sainteté pour le bien general de l'Eglise, & pour l'interest particulier des nations infidelles, plusieurs années d'une heureuse vie, & nous luy demandons avec toute la veneration possible sa benediction Apostolique,

**TRES-SAINTE PERE,**

**DE VOSTRE SAINTETE;**

Les Très-humbles & très-obeïssans Fils  
& serviteurs, le Superieur, & les Directeurs du Seminaire des Missions  
Etrangeres.

*A Paris ce 20. Avril 1700.*

**L ij**



**REVOCATION**  
**DE L'APPROBATION DONNE'E**  
*en 1687. par M. l'Abbé DE BRI-*  
*SACIER, Supérieur du Seminaire*  
*des Missions Etrangères, au Livre*  
*De la Défense des Nouveaux*  
*Chrestiens, & des Mission-*  
*naires de la Chine, par le R.*  
*P. le Tellier Jesuite.*

**L**A premiere gloire de l'esprit de l'homme est de ne s'écarter jamais de la verité : La seconde, est d'y revenir humblement quand on s'en est écarté par malheur. Il est sur-tout du devoir d'un Prestre de JESUS-CHRIST, de s'y tenir toujours attaché ; & s'il luy arrive quelquefois d'en prendre l'apparence pour le fonds, dès qu'il s'apperçoit de son erreur, il est obligé de l'avouer sincerement. C'est-là l'obligation précise que j'ay dessein de remplir dans cette revocation.

Lorsque j'approuvay en 1687. le L<sup>iv</sup>



vre du P. le Tellier, qui porte pour titre ; *Défense des Nouveaux Chrestiens, & des Missionnaires de la Chine*, je le fis de très-bonne foy, & je fus bien-aïse de faire plaisir à toute la Compagnie que j'ay touÿjours honorée, & que j'honoreraÿ touÿjours.

Comme dans ce temps-là nos Messieurs (qui n'estoient entrez dans la Chine qu'en l'année 1684.) n'avoient pas encore eu le loisir de s'instruire des ceremonies Chinoïses, ni de nous en informer par leurs Lettres ; ce que le P. le Tellier en avoit exposé dans son Ouvrage, me parut, aussi-bien qu'à Monseigneur de Laval premier Evêque de la Nouvelle France, & à M. l'Abbé Courcier, Theologal de l'Eglise de Paris, écrit avec un air si naturel de verité & de moderation, que je me fis un grand honneur de joindre mon approbation à celles d'un saint Prêlat, & d'un si habile Theologien ; & de faire connoistre à tout le monde la joye que j'avois euë de devoir me persuader que la pluspart des choses qu'on avoit avancées contre la conduite des Missionnaires Jesuites,



126 *Revocation de l' Approbation*  
estoit ou tout-à-fait fausses, ou notablement exagérées.

Mais ayant esté obligé dans les années suivantes, & principalement depuis que cette importante affaire a esté réveillée à Rome, (où elle est à present pendante) d'en prendre une connoissance exacte par la lecture de tout ce qui a esté allegué & produit de part & d'autre, je suis demeuré convaincu que le jugement que j'avois porté en faveur du Livre dont il est question, n'estoit appuyé que sur de mauvais fondemens, & que je ne pouvois me dispenser de le reformer par un acte aussi authentique que mon approbation l'avoit esté.

JE DECLARE DONC dans la seule vûë de satisfaire à mon devoir, que je me suis trompé dans cette Approbation, quand j'ay dit que le P. le Tellier *avoit parfaitement démeslé le faux d'avec le vray, qu'il avoit desarmé la calomnie, & prouvé solidement la pureté des sentimens de ses Peres sur les ceremonies de la Chine.*

Je le supplie de supprimer mon témoignage dans toutes les Editions de



son Ouvrage, afin que desormais il ne se tourne pas en témoignage contre moy-même devant Dieu & devant les hommes. Je ne suis pas assez présomptueux pour croire que la suppression de mon nom puisse faire un grand tort à un livre ; ainsi je me flatte que l'Auteur de la Défense des nouveaux Chrétiens sera assez équitable pour m'accorder aisément la grace que je luy demande. Je luy pardonne de tout mon cœur de m'avoir surpris, parce qu'il pouvoit l'avoir esté le premier ; il me pardonnera de même, si estant détrompé comme je le suis, je ne balance pas à en faire un aveu public.

C'est une réparation que je dois, non seulement aux Vicaires Apostoliques de la Chine, & aux Missionnaires de deux Saints Ordres, à qui sans y penser, j'ay fait beaucoup de peine ; mais encore plus à la Religion & à la vérité, que je reconnois avoir blessée contre mon intention, & malgré toutes les mesures que j'avois prises pour ne blesser ni l'une ni l'autre.

Au reste, en faisant icy ce que je fais, je proteste que je n'agis ni par force, ni



par aucun ordre superieur de **CORPS**,  
 ni par la sollicitation particuliere de  
 personne; mais avec pleine & entiere  
 liberte, de mon propre mouvement,  
 & par un pur sentiment d'honneur &  
 de conscience, sans nul meflange de  
 passion. En foy de quoy j'ay signé ce  
 present Acte. A Paris ce 20. Avril  
 1700.

**JACQUE CHARLE DE BRISACIER,**  
 Pretre, Superieur du Seminaire des  
 Missions Etrangeres.



Le Memoire suivant a esté envoyé à Rome  
à la Sacrée Congregation du Saint-Office,  
vers la fin de l'année 1699.

**ESTAT DE LA QUESTION**  
qui se traite presentement à Rome,  
sur les honneurs que les Chinois  
rendent à Confucius \* & à leurs  
Ancêtres Morts.

**L**ORSQUE les Ouvriers Apostoli-  
ques ont esté envoyez dans la Chine  
pour y prêcher l'Evangile, ils ont trou-  
vé chez les peuples de ce vaste Empire,  
ce que les Apostres trouvoient chez les  
Gentils; un espece de culte, & des ce-  
remnies qui faisoient une des parties  
des plus éclatantes de la fausse Reli-  
gion.

Tous ont conspiré à combattre & à  
détruire la veneration des Idoles, sca-  
chant bien qu'il n'estoit pas possible d'ac-  
corder JESUS-CHRIST avec Belial; que  
la lumiere estoit incompatible avec les te-  
nebres, & que la Foy ne pouvoit s'ac-  
commoder avec l'Infidelité.

\* Confucius  
est un an-  
cien Philo-  
sophe que  
les Chinois  
regardent  
comme leur  
premier  
maistre, &  
dont ils sui-  
vent les ma-  
ximes & la  
morale.

2. Corinthi  
ch. 6. v. 14.



130 *Estat de la Question sur les Honneurs*

Ce n'a donc jamais esté une question parmy eux de sçavoir si on devoit s'opposer de toutes ses forces à l'Idolatrie & à la Superstition : mais quand on en est venu au détail, & que pour former la creance & les mœurs des nouveaux Chrestiens, il a fallu décider si de certains usages & de certaines ceremonies observées communément par les Chinois, estoient *Idolatriques* & superstitieuses, ou si on devoit les regarder comme des choses purement civiles & politiques, établies par bienséance pour servir de lien dans la société des hommes, les esprits se sont partagez.

Les uns portez à la condescendance & à l'adoucissement, & pretendant par là faciliter la conversion des Infidelles, ont crû devoir tolerer ces pratiques anciennes, qu'on a tant de peine à arracher aux peuples qui y ont esté nourris & élevez dès leur enfance : Et les autres au contraire attachez à la pureté de l'Evangile, & zelez pour l'honneur de la Religion & pour la seureté du salut des nouveaux fidelles, ont condamné & retranché toutes ces coûtumes, & ( si l'on peut s'exprimer ainsi ) ces dévo-



*rendus à Confucius & aux Morts.* 137  
tions du Paganisme, comme ressentant  
au moins la Superstition & l'Idolatrie.

Par là s'introduisoit insensiblement le  
schisme & la division, non seulement  
entre les enfans de l'Eglise qui deve-  
noient ainsi comme de deux especes dif-  
ferentes, & dont les uns faisoient sans  
scrupule ce que les autres rejettoient avec  
horreur; mais aussi entre leurs Predica-  
teurs & leurs Peres qui leur annon-  
çoient des doctrines opposées, & qui  
dans l'administration des Sacremens ac-  
cordoient la grace de l'absolution, & la  
participation de la sainte Table à ceux-  
là mêmes, à qui leurs Confreres & leurs  
Coadjuteurs en J E S U S - C H R I S T  
estoyent obligez de la refuser: con-  
duite qui ne pouvoit manquer de pro-  
duire par-tout un furieux scandale.

Plusieurs fois le Saint-Siege a esté  
consulté sur ces difficultez importan-  
tes, & plusieurs fois il a répondu avec  
sa sagesse ordinaire à ceux qui le con-  
sultoient: mais par un second mal-  
heur pire en quelque maniere que le  
premier, quelques-unes de ces con-  
sultations ont été mal faites, & les  
faits n'y ont pas esté exposez avec assez



232 *Estat de la Question sur les Honneurs*  
de simplicité & de droiture.

Enfin Rome prit le party d'envoyer dans ces Missions des Evêques en qualité de Vicaires Apostoliques, & la Providence en fit tomber le choix sur les François. Entre les ordres que le Saint-Siege leur donna, un des principaux fut d'instruire à fond de ce qui faisoit le sujet ces contestations, & (selon l'autorité sacrée qui leur fut confiée,) d'en déclarer leur sentiment.

L'un d'entre eux, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, qui avant son départ estoit regardé dans cette celebre & sainte Maison comme un homme également vertueux & habile, & qui depuis quinze ans qu'il est entré dans la Chine s'est acquis par la penetration de son esprit & par un travail infatigable une connoissance si profonde des caracteres, des livres, & des usages Chinois, qu'il a merité de passer parmy les Docteurs mêmes de cette nation, pour un des hommes du monde des plus éclairez, pressé par les Missionnaires de la Province commise à ses soins, de ne pas dif-  
ferer



*rendus à Confucius & aux Morts.* 133  
ferer plus long-temps à leur dire à quoy  
ils devoient s'en tenir sur le culte de  
Confucius & des Morts, a fait une  
Ordonnance qu'il a soumise aux lumie-  
res & à l'autorité du Saint-Siege.  
C'est ce qui s'examine presentement à  
Rome, & ce qui donnera lieu à une  
décision pleine & entiere, où l'on es-  
pere trouver la fin des disputes, & la  
réunion de tous les esprits.

Il s'agit précisément de sçavoir si les  
ceremonies qui sont établies dans la  
Chine pour honorer Confucius & les  
Morts, telles qu'on les va rapporter  
icy, peuvent compatir dans toutes leurs  
circonstances avec la sainteté de la Re-  
ligion Chrétienne.

Le Pape dont la réputation fait tous  
les jours de plus en plus la joye &  
l'admiration de l'Eglise, & dont le  
zele victorieux des nouvelles erreurs en  
Europe se porte avec une ardeur encore  
plus vive à vaincre le demon de l'in-  
fidelité jusqu'aux extremités du mon-  
de, a bien senti tout le poids de cette  
grande affaire, quand il a dit qu'elle  
estoit la plus considerable & la plus  
importante de son Pontificat; &

M



134. *Estat de la Question sur les honneurs*  
il n'y a personne en effet qui n'en voye  
d'abord la consequence infinie, puisqu'il  
y va tout à la fois de risquer le salut éter-  
nel d'une infinité d'ames en laissant la  
moitié du monde Chrestien dans l'Ido-  
latrie ; & d'alterer ou d'ancantir tout-à-  
fait la pureté de l'Evangile en faisant  
une alliance monstrueuse entre l'adora-  
tion dûë à Jesus-Christ & le culte pro-  
fane & scandaleux des creatures.

---

*CEREMONIES QUI SE FONT  
pour honorer Confucius & les Morts.*

**O**N voit par toute la Chine, auprès  
du College de chaque ville, un pe-  
tit Temple élevé en l'honneur de Con-  
fucius. Il y a dans ce Temple un Autel,  
& sur cet Autel un grand Tableau où  
sont écrits ces mots en gros caracteres  
d'or : LE SIEGE, OU LE  
TRÔNE DE L'ESPRIT DU TRES-  
SAINT ET TRES-EXCELLENT  
CONFUCIUS PREMIER MAISTRE.

Chaque année aux deux Equinoxes,  
tous les Docteurs & les Lettrez s'as-  
semblent dans ce Temple. Le Gouver-  
neur de la ville, ou en son absence, le  
Magistrat le plus qualifié, à qui selon les



*rendus à Confucius & aux Morts. 135*

Loix il appartient de faire la fonction de Sacrificateur, y paroist accompagné de deux des plus considerable d'entre les Lettrez, qui servent comme de Diacre & de Soudiacre. On y voit aussi un Maître de ceremonies, & deux Officiers inferieurs qui representent nos Acolytes.

Ils doivent tous se disposer à cette ceremonie par une abstinence conjugale, & par un jeûne de trois jours.

La veille de l'Equinoxe, on prepare dans une sale proche du Temple, du ris, des fruits, & des legumes pour les offrir à Confucius. Ce même jour le Gouverneur de la Ville entre dans le Temple, pour faire le choix des animaux qui doivent estre offerts. Il brûle de l'encens & d'autres parfums, & il verse du vin chaud dans les oreilles de ces animaux. Ceux qui ne secoient pas la teste sont rejettez, & ceux qui la secoient sont choisis & destinez aux Sacrifices. Le Gouverneur se prosterne profondément devant eux; on les tuë aussi-tost en sa presence; & après leur mort il leur fait encore de profondes reverences; on les rase, & l'on gar-



136 *Estat de la Question sur les honneurs*  
de leur sang pour le lendemain qui est le  
jour de l'Equinoxe.

Ce jour-là avant le premier chant du  
coq, le Gouverneur & tous ses Ministres,  
avec les autres Docteurs & Lettrez,  
viennent en pompe revestus de leurs plus  
riches habits dans le Temple, où ils  
commencent leur ceremonie par l'illu-  
mination de l'Autel, & par l'oblation de  
divers parfums. Le Maistre des ceremo-  
nies donne le signal aux Musiciens. Pen-  
dant qu'ils chantent, le Gouverneur re-  
çoit des mains d'un des Officiers le sang  
des animaux. Il l'offre en l'élevant à la  
hauteur de sa teste devant le Tableau de  
Confucius ; & le Maître des Cere-  
monies dit en même-tems à haute voix :  
*On offre le sang des victimes.* Après que  
cette oblation est faite, on va enterrer ce  
sang hors de la porte du Temple. Tous  
sortent en bon ordre, & rentrent de mê-  
me ; & chacun ayant repris sa pla-  
ce, le Maistre des ceremonies dit  
tout haut : *L'esprit de Confucius est des-  
cendu.*

Aussi-tôt le Sacrificateur prend une  
coupe pleine de vin, & la répand sur une  
figure en relief qui represente Confucius



dont il détache le Tableau & le place sur l'Autel, en recitant une espee de priere en forme d'éloge. C'est ainsi que se termine la première partie du Sacrifice.

La seconde commence par des genuflexions que le Maistre des ceremonies ordonne de faire en disant: *Mettez les genoux en terre?* Tous fléchissent les genoux, & ne se relevent point que le même n'ait ajoûté: *Levez-vous.* Le Sacrificateur lave ses mains, & reçoit d'un des Ministres un bassin où l'on a mis des étoffes de soye & une coupe pleine de vin. Le Maistre des ceremonies luy dit: *Sacrificateur, approchez-vous du trône de Confucius.* La musique recommence, & le Sacrificateur s'avancant vers le Tableau, éleve le bassin pour faire à Confucius l'offrande de ce qui est dedans.

Icy tous les assistans sont avertis de se prosterner quatre fois la face jusqu'en terre, pendant que le Sacrificateur brûle les étoffes & recite une priere à la loiiange de ce grand Legislatteur. On fait de nouvelles reverences jusqu'en terre, qui sont suivies de l'oblation de la coupe de vin, où le Sacrificateur



138 *Estat de la Question sur les honneurs*  
parle à l'esprit de Confucius, comme s'il  
estoit present. C'est-là ce qui compose  
la seconde partie du Sacrifice.

Dans la derniere, le Maistre des ce-  
remonies dit d'un ton élevé: *Bûvez d'un*  
*vin de prosperité & de felicité.* Alors tous  
les Ministres & tous les assistans se prof-  
ternent par terre, & le même repetant  
ces paroles: *Bûvez un vin de prosperité,*  
le Sacrificateur prend la coupe de vin  
qu'il a offerte à Confucius, & la boit.  
Le Maistre des ceremonies ajoute, en  
continuant de luy adresser la parole:  
*Prenez les chairs du Sacrifice.* Un des  
Ministres les luy presente, il les eleve  
en haut comme nous avons déjà dit, &  
en fait l'oblation qu'il accompagne de  
deux prieres, dont l'une se termine par  
ces paroles remarquables: *Ce que nous*  
*offrons est pur & de bonne odeur. Nous*  
*pauvres mortels jouissons de la paix en*  
*faisant ces Sacrifices, & nos esprits sont*  
*dans la joye. Ouy, ces Sacrifices nous*  
*comblent de toute sorte de bonheur.*

Comme ils sont persuadez que l'es-  
prit de Confucius est entré dans le Tem-  
ple, & qu'il s'est reposé sur le Ta-  
bleau durant le temps du Sacrifice, ils



rendus à Confucius & aux Morts. 139  
croient aussi qu'après les oblations il  
s'en retourne au lieu d'où il estoit venu,  
& ils le reconduisent par une priere so-  
lemnelle.

On distribuë les chairs des victimes  
à toutes les personnes presentes, qui les  
mangent avec beaucoup de dévotion,  
dans la confiance qu'ils recevront par  
là toutes sortes de faveurs. Ils en en-  
voyent même à leurs amis avec cette  
inscription: *Sancta caro Confucio obla-*  
*ta*: Chair sainte offerte à Confucius.

A l'égard des honneurs que les Chi-  
nois rendent à leurs Ancestres morts,  
il seroit inutile & ennuyeux d'en faire  
icy la description en détail; parce que  
les choses s'y passent de la même ma-  
niere que dans le culte de Confucius:  
mèmes ceremonies, mèmes Oblations,  
mèmes Sacrifices, mèmes Superstitions.  
Toute la difference est que l'on s'assem-  
ble dans un Oratoire domestique, ou  
dans des Temples qui sont destinez à  
cet usage: que c'est le plus considerable  
de la famille qui exerce selon les Loix  
le ministere de Prestre: que le jour du  
Sacrifice est tiré au sort: & que tout se  
conclut par un discours du Maistre des



140 *Estat de la Question sur les honneurs*  
ceremonies, qui promet à tous les assi-  
stans, que leur pieté ne demeurera pas  
sans récompense, qu'ils jouïront d'une  
longue vie & d'une parfaite santé; &  
qu'ils auront enfin une abondante &  
heureuse posterité.

On atteste icy, non la Foy, la Reli-  
gion, ni le zele des Pasteurs de l'Eglise  
& de tous les hommes Apostoliques, il  
n'en faut pas tant; mais la simple lumie-  
re des fides, & pour ainsi dire, le sens  
commun des Chrestiens, si l'on peut al-  
lier avec la connoissance & le culte du  
vray Dieu de pareilles ceremonies.  
Qu'appellera-t-on estre Idolâtre & su-  
perstitieux, si ceux qui offrent ces Sacri-  
fices, ou qui y participent ne le sont pas?

Avoüons-le, il paroist d'abord in-  
croyable qu'on ait pû porter la condes-  
cendance & le relâchement jusques-là.  
Si c'est un zele, il n'est pas assurément  
selon la science ni selon la sagesse de l'Es-  
prit de Dieu. Saint Paul en avoit un bien  
different de celuy-là, quand il ne pou-  
voit souffrir que le Prince des Apostres  
continuaist à observer ou à tolerer un peu  
plus long-temps qu'il ne falloit les ce-  
remonies Judaïques: ceremonies d'ail-



rendus à Confucius & aux Morts. 147  
leurs instituées de Dieu, destinées à honorer le souverain Estre, gardées religieusement durant tant de siècles par la nation sainte; mais qui n'estoient plus de saison depuis que la lumière de l'Evangile avoit paru, & que la Loy de grace plus spirituelle & plus parfaite estoit descenduë sur la terre avec le Saint-Esprit même. *Je le repris*, dit saint Paul, *de ce qu'il judaïsoit encore, parce qu'en cela il estoit reprehensible*: & saint Pierre tout supérieur & tout chef de l'Eglise qu'il estoit, eut l'humilité de le souffrir, & de se rendre à la verité.

Galat. *chap.*  
2. v. 11.

---

ORDONNANCE DE M.  
Maigrot, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Vicaire Apostolique de la Province de Fokien dans la Chine, nommé à l'Evêché de Conon.

**C**HARLES MAIGROT, *Prestre, Vicaire Apostolique de Fokien, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Sorbonne; A tous ceux qui comme nous sont honorez du Sacerdoce dans nostre Vicariat, Salut en celuy qui est le veritable SALUT de tous*



142 ORDONN. DE M. MAIGROT,  
les hommes. Depuis que par la grace de  
Dieu nous sommes entrez dans l'Empire  
de la Chine nous avons toujours esté per-  
suadez que le principal soin des Vicaires  
Apostoliques estoit de s'appliquer à termi-  
ner, s'il se pouvoit, les differens qui par-  
tagent depuis long-temps sur diverses  
Questions les Ouvriers Evangeliques, ou  
du moins de leur donner quelque reglement  
qu'ils pussent tous également observer, jus-  
qu'à ce que le Saint Siege eust rendu sur  
ces difficultez un jugement définitif: car il  
ne se peut faire, sans que ces Eglises nais-  
santes en souffrent un très-grand préjudice  
comme nous l'avons remarqué souvent  
avec une extrême douleur, que les Mini-  
stres de l'Evangile ne soient pas d'accord  
entr'eux sur ce qui regarde le culte  
de Dieu & l'extirpation de l'Idola-  
trie, ensorte que les uns croient qu'on ne  
puisse pratiquer, sans se rendre Idolâtre,  
ce que les autres non seulement permettent  
aux Chrestiens de faire; mais à quoy même  
ils les exhortent. Et ce qui est encore plus  
surprenant, il se trouve des Ouvriers,  
qui condamnant comme superstitieux de  
certains usages, ne laissent pas quelquefois  
de les souffrir sous pretexte du bien de la  
paix; d'où il arrive que le mal jettant pes



VICAIRE APOST. DE FOKIEN. 143  
à peu de profondes racines, croist de jour  
en jour, ainsi que nous l'avons reconnu  
avec amertume par une longue experience.

La plûpart des Missionnaires de nostre  
Vicariat ayant aussi un tres-grand desir  
de voir cesser cette contrarieté d'opinions  
& cette diversité de pratiques, ont eu re-  
cours à l'autorité dont nous sommes revê-  
tus, quoique très-indigne; & ne se con-  
tentant pas de nous demander nostre senti-  
ment, ils nous ont pressé plusieurs fois, pour  
se délivrer des embarras & des scrupules  
continuels de leur conscience, de statuer, du  
moins par provision, quelque chose qui pût  
leur servir de regle. Mais l'importance de  
cette affaire ne nous a pas permis de les  
contenter aussi-tôt qu'ils le desiroient: Car  
quoique nous nous appliquassions à l'étude  
à l'intelligence de ces Questions dès le  
temps que feu M. l'Evêque d'Heliopolis  
Vicaire Apostolique, Administrateur ge-  
neral des Missions d'Orient, nous fit son  
Provicair & Proadministrateur: cepen-  
dant depuis que le Saint Siege nous a fait  
l'honneur de nous choisir pour Vicaire  
Apostolique, nous avons crû y devoir tra-  
vailler avec une ardeur & une applica-  
tion toute nouvelle: en quoy nous pouvons  
assurer avec certitude, que nous n'avons



144 ORDONN. DE M. MAIGROT,  
rien omis volontairement pour connoistre à  
fond la verité, soit par l'examen exact des  
originaux de la Chine, soit par la lecture  
de tous les Commentaires que nous avons  
pû ramasser, composez dans les Langues  
d'Europe, ou enfin par les Conferences so-  
lides que nous avons eûes avec les plus sça-  
vans hommes; & ce qui estoit encore plus  
important & plus necessaire, nous avons  
demandé à Dieu par des prieres continuel-  
les & par le saint Sacrifice que nous luy  
offrons tous les jours, la grace d'éclairer  
nos tenebres, & de diriger nos pas pour  
nous faire prendre le party qui seroit con-  
forme à la verité & agreable a ses yeux.

Puisqu'il est donc marqué dans les Con-  
stitutions & dans les Decrets du Saint Sie-  
ge, qu'un des devoirs des Vicaires Aposto-  
liques, est de pourvoir dans l'étendue de  
leurs Vicariats à ce qui regarde le culte de  
Dieu & la pureté des mœurs, pour ne pas  
manquer sur cela à nos obligations, Nous  
ordonnons à tous les Missionnaires de nôtre  
Vicariat en general, & à chacun d'eux  
en particulier, d'observer tous les points  
suivans, jusqu'à ce qu'il y soit autrement  
pourvû par le Saint Siege.

Premierement, Nous ordonnons que  
puisque



VICAIRE APOST. DE FOKIEN. 145

puisque les termes dont on se sert en Europe pour exprimer le nom de Dieu, lorsqu'on les écrivoit ou qu'on les prononçoit en Chinois, auroient toujours je ne sçay quoy de barbare; on se servira pour signifier Dieu, du mot Chinois Tien chû, qui est depuis long-temps reçu par l'usage, & qui veut dire, Le Seigneur du Ciel; Ensorte que ces deux autres termes Chinois Tien c'est-à-dire. le ciel & Xamty, le souverain Empereur, soient tout-à-fait rejettex; & qu'il soit encore moins permis de dire que ce que les Chinois entendent par ces deux mots Tien & Xangty, soit le Dieu que nous autres Chrétiens adorons.

En second lieu, Nous défendons expressément d'exposer dans aucune Eglise un certain Tableau où sont écrits ces mots Chinois King Tien, Cælum colito: Adorez le ciel, & nous enjoignons de les oster dans deux mois de tous les lieux où ils seront exposez, aussi bien que tous les autres Tableaux & les Vers qui auroient le même sens, & où les termes de Tien & Xangty seroient employez pour exprimer Dieu: parce que nous sommes persuadez que ces Tableaux.

N



146 ORDONN. DE M. MAIGROT ;  
Et sur tout celuy qui contient ces deux  
mots King Tien ne peuvent estre excusez  
d'Idolatrie. Mais quand la chose ne seroit  
pas aussi certaine qu'elle nous le paroist ,  
le soupçon du danger où se mettroient les  
Ouvriers Evangeliques de placer l'abomi-  
nation de la desolation dans le lieu saint,  
nous doit détourner de l'usage de ces Ta-  
bleaux , d'autant plus que l'experience  
nous apprend que les Missionnaires de  
nostre Vicariat qui n'en souffrent point  
dans leurs Eglises , n'en sont pas moins  
propres que les autres à prêcher l'Evangi-  
le , Et ne retirent pas moins de fruit de  
leurs travaux.

Troisiéme, Nous declarons que  
l'exposition qui a esté faite autrefois au  
Pape Alexandre VII. sur les points con-  
troversez entre les Ouvriers de cette Mis-  
sion , ne dit pas la verité en plusieurs cho-  
ses , Et qu'ainsi les Missionnaires pour  
permettre le culte qui est en usage dans  
la Chine à l'égard de Confucius Et des  
Morts , ne peuvent pas se prévaloir des  
réponses que le Saint Siege a faites, quoi-  
qu'elles ayent esté renduës très-sagement  
Et conformément aux circonstances expri-  
mées dans les doutes proposez.

En quatriéme lieu, Nous défendons qu'Et



VICAIRES APOST. DE FOKIEN. 147

les Missionnaires, pour quelque cause & en quelque maniere que ce soit, permettent aux Chrétiens de faire la fonction de Sacrificateur, d'exercer aucun ministère ou même de se trouver dans les Sacrifices ou Oblations solennelles qu'on a coutume d'offrir deux fois l'année à Confucius & aux Ancestres morts, lesquelles nous déclarons superstitieuses.

Cinquièmement, Nous louons extrêmement les Missionnaires, qui dans les lieux où ils prêchent l'Évangile ont eu le zèle d'abolir l'usage des Tableaux exposez dans les maisons particulieres en l'honneur des Morts, & nous les exhortons à continuer d'en user de même à l'avenir. Et dans les lieux où il seroit trop difficile d'ôter cet usage, Nous voulons qu'on prenne du moins ce temperament; d'oster les caractères King chu, & King Goëy, & Ling Goëy, & de se contenter d'écrire dans le Tableau le nom du Mort, & que tout au plus on y ajoute la lettre Goëy. De crainte cependant qu'on ne prenne d'une maniere superstitieuse ce Tableau que nous ne condamnons pas tout-à-fait, quand il sera mis dans la forme que nous venons de dire, jusqu'à ce que le Saint.



148 ORDONN. DE M. MAIGROT ;  
Siege en ait porté son jugement, Nous or-  
donnons que dans l'endroit des maisons  
particulieres où ces Tableaux sont ordi-  
nairement exposez, on mette aussi en gros  
caracteres une declaration qui marque  
quelle est la creance des Chrestiens sur les  
Morts, & quelle doit estre la pieté des  
enfans envers ceux qui leur ont donné la  
vie. Nous avons mis la forme de cette de-  
claration à la fin de cette presente Ordon-  
nance ; & neanmoins nous ne défendons  
pas d'en faire quelqu'autre, pourvu qu'elle  
ait le même sens, & qu'elle ait esté au-  
paravant approuvée de Nous.

En sixième lieu, ayant remarqué qu'on  
publie de vive voix & par écrit de certai-  
nes choses qui induisent les simples en er-  
reur, & qui leur ouvrent le chemin à la  
Superstition, comme par exemple : Que la  
Philosophie dont les Chinois font profes-  
sion, si on l'entend bien, n'a rien de  
contraire à la Loy Chrestienne.

Que par l'expression Tay-Kié, les plus  
sages des Anciens ont voulu définir Dieu,  
Cause premiere de toutes choses.

Que le culte que Confucius a rendu  
aux Esprits a esté plutôt un culte politi-  
que que religieux.

Que le Livre que les Chinois appellent



VICAIRE APOST. DE FOKIEN. 149  
Ye-King, est un abrégé ou une Somme  
d'une excellente doctrine sur la Physique  
& sur la Morale.

Toutes lesquelles propositions & autres  
semblables, nous défendons expressément  
de publier dans tout nôtre Vicariat, com-  
me estant fausses, temeraires & scanda-  
leuses.

Septièmement, Nous recommandons aux  
Missionnaires de prendre bien garde  
qu'aucun des Maîtres Chrestiens, qui li-  
sent & expliquent les Livres Chinois dans  
les Ecoles, n'inspirent à ceux qui vont les  
écouter, l'Athéisme & les diverses Su-  
perstitions dont ces Livres, tant dans le  
texte que dans leurs commentaires, sont  
remplis, & de les avertir de refuter les  
erreurs à mesure qu'ils en rencontreront;  
prenant de là occasion d'enseigner avec  
soin à leurs disciples ce que la Religion  
Chrestienne nous apprend de Dieu, de la  
creation, & du gouvernement du monde:  
comme aussi de les faire souvent ressouve-  
nir de ne rien mesler dans leurs écrits, ainsi  
qu'il arrive aisément de ce qui est tiré des  
principes de l'Ecole des Lettrez, qui soit  
contraire à la Loy Chrestienne.

Il y a encore d'autres Questions que

N iij



150 ORDONN. DE M. MAIGROT,  
nous ne touchons pas à present, parce  
qu'ayant pourvû aux points dont nous ve-  
nons de parler, qui sont les plus importants,  
& d'où la plûpart des autres dépendent, il  
sera plus facile de prescrire quel party l'on  
doit prendre dans ce qui reste, & comment  
on s'y doit comporter.

Si quelqu'un, sans avoir égard à la pre-  
sente Declaration & Ordonnance (ce que  
nous prions Dieu de ne pas permettre)  
n'ostoit pas de ses Eglises, ou des maisons  
dans deux mois les Tableaux & les Vers  
dont nous avons fait mention, ou que dans  
le même espace de temps il ne travaillast  
pas à mettre en pratique, & à faire passer  
en coûtume les Regles que nous prescri-  
vons, nous revoquons par ces Presentes les  
pouvoirs qu'il a reçus de nous ou de quel-  
que autre Vicaire & Provicair Apostoli-  
que que ce puisse estre, & nous déclarons  
que dés-à-present ils sont revoquez, aussi-  
tost que le temps que nous avons marqué  
sera expiré.

Nous ne prétendons pas neanmoins par  
cette Ordonnance blâmer ceux qui ont  
eu jusqu'icy d'autres sentimens, & qui ont  
suivi un autre usage que celui que nous  
ordonnons de suivre desormais; car il ne  
doit pas paroistre étrange que dans ces



VICAIRES APOST. DE FOKIEN. IST  
sortes de choses tous les Missionnaires  
n'ayent pas esté de même avis, & que cha-  
cun ait embrassé la pratique qui luy pa-  
roissoit selon Dieu la plus conforme à la  
verité.

L'importance est qu'à l'avenir nous ren-  
dissions tous nos soins & toute nostre ap-  
plication à suivre les mêmes sentimens; afin  
que n'ayant tous qu'un même esprit &  
qu'un même langage, nous rendi ns cette  
Eglise exempte de toute tache & de toute  
ride, en sorte qu'elle soit sainte & imma-  
culée, & le Dieu de paix & de charité  
sera avec nous.

DONNE' dans la ville de Chang Lo  
de la Province de Fokien, le vingt-sixié-  
me jour de Mars de l'année 1693.  
CHARLES MAIGROT, Prestre, Vi-  
caire Apostolique de la Province de  
Fokien.

De tous les chefs considerables qui sont  
renfermez dans cette Ordonnance, on ne  
parle icy que de celuy qui condamne le  
culte de Confucius & des Morts, parce  
que c'est l'article le plus contesté, & le  
plus odieux aux protecteurs des cere-  
monies Chinoises, le plus vivement atta-  
qué par eux, & en soy le plus important.  
On dira bien-tost, s'il le faut, ce que l'on



152. *Estat de la Question sur les honneurs*  
doit penser des autres, & avec combien  
de justice les Vicaires Apostoliques se  
sont enfin déterminez à les publier.

Mais si dans cette occasion ils ont fait  
paroistre du zele, il est certain qu'ils n'y  
ont pas moins témoigné de sagesse & de  
charité. Leur Ordonnance le marque as-  
sez. Si l'on ne craignoit pas d'augmen-  
ter la peine de ceux qu'elle ne chagrine  
déjà que trop, on diroit que les plus  
grands Prélats de l'Europe l'ont trouvée  
également remplie de prudence & de  
piété, & l'ont jugée digne des premiers  
siècles de l'Eglise. Il est visible qu'elle  
montre partout une parfaite moderation;  
elle n'attaque personne; elle ne nomme  
personne: elle excuse au contraire & jus-  
tifie autant qu'elle peut ceux qui sont  
dans des opinions contraires, en rejetant  
le malheur qu'ils ont eu de prendre une  
fausse voye, sur l'obscurité profonde où  
toutes choses estoient au commence-  
ment; sur la difficulté de démêler la ve-  
rité, & sur la liberté même où est na-  
turellement tout homme de suivre les  
mouvemens de sa conscience, lors qu'il  
n'y a rien de décidé.

Il soumettent cette Ordonnance à la  
décision du Saint-Siege & par le senti-



*rendus à Confucius & aux Morts.* 155  
ment d'un respect sincere ils l'envoyent  
à Rome, en assurant le Vicaire de JESUS-  
CHRIST, qu'ils attendent de sa bou-  
che sacrée la regle inviolable qu'ils doi-  
vent suivre, prests à changer de senti-  
ment & de conduite dès qu'il aura pro-  
noncé. Il ne s'agissoit là ni de contesta-  
tion ni de procès, & on n'en vouloit à  
personne. Il n'y avoit qu'à laisser regler  
à petit bruit par celuy qui a entre les  
mains la plenitude de la puissance, ce  
que les Evêques de la Chine devoient  
penser & devoient faire sur les points  
marquez dans l'Ordonnance. A peine le  
reste du monde en auroit-il entendu  
parler.

Les défenseurs des anciens usages sont  
venus d'eux-mêmes se jeter à la traver-  
se, & ont poussé des cris jusqu'au ciel,  
comme si on eust voulu les accabler. Ils  
ont fait un procès dans les formes de ce  
qui n'en estoit point, sans prendre gar-  
de que c'estoit, pour ainsi dire, contre  
la Religion qu'ils alloient plaider, plu-  
tost que contre les Vicaires Apostoli-  
ques, qui s'abandonnoient comme des  
enfans simples à la volonté de leur Pere.

Et si ces illustres défenseurs avoient eu  
quelque démarche à faire dans cette con-



156 *Estat de la Question sur les honneurs*  
Joncture, ne devoit-ce pas estre bien plû-  
tost pour se joindre aux Evêques leurs  
Superieurs, & pour aller de concert  
avec eux demander à Rome une décision  
& une regle paisible ? A le bien pren-  
dre, tous les Ouvriers Evangeliques,  
quelque difference qu'il y ait entre eux,  
ne sont-ils pas également interessez à  
ne pas faire des Idolâtres au lieu de  
Chrestiens ?

Mais Dieu a permis qu'ils ayent beau-  
coup écrit & beaucoup parlé, jusqu'à  
surcharger la Cour Romaine de leurs  
libelles & de leurs sollicitations ; afin  
que quand l'affaire seroit une fois ter-  
minée, ils n'eussent plus aucun pretexte  
de rebrouïller ; & qu'ils ne pussent pas  
venir dire dans la suite des temps, que  
la chose auroit esté réglée sans eux : grief  
qui selon l'estat où ils sont aujourd'huy  
dans l'Eglise, ne leur paroistroit pas peu  
considerable.

Mais dans l'impossibilité où ils se  
trouvent de soustenir plus long-temps  
une si mauvaise cause, il ne leur peut  
rester qu'un de ces trois partis à prendre.

Le premier, d'imiter le Prince des  
Apostres ( c'est un exemple assez illu-  
stre pour n'avoir pas de honte de le sui-



vre) en reconnoissant humblement qu'ils se sont trompez, qu'ils ont porté la charité & la condescendance au-delà des bornes; & en se soumettant par avance à la décision du Saint-Siege. Ce party seroit sans doute le plus seur, le plus utile, le plus édifiant, & en un sens le plus honorable.

Le second, c'est de nier que les faits soient certains, & que de la maniere qu'on les vient de rapporter, ils soient fidèlement exposez.

S'ils les nient dans les conversations & dans les maisons particulieres, ils n'auront pas apparemment la hardiesse de les nier juridiquement, & en public, du moins dans tous les écrits qu'ils produisent depuis trois ans à Rome, ils ne l'ont pas fait, & ils les supposent comme incontestables.

Ils le sont en effet, & averez par autant de témoins qu'il y a de millions d'hommes dans la Chine: & demander là s'il y a des Temples élevez en l'honneur de Confucius, & si regulierement plusieurs fois l'année on luy immole des animaux avec toutes les circonstances que nous avons rapportées, c'est demander au milieu de Rome s'il se fait des assemblées de Cardinaux qu'on nomme



156 *Estat de la Question sur les honneurs*  
Congregations ; ou au milieu de Paris  
s'il y a une Maison & une Societé de  
Docteurs qui s'appelle Sorbonne.

De plus, on a entre les mains le Rituel  
Chinois en quatre volumes, où ces cere-  
monies sont décrites mot pour mot : &  
on sçait que de tous les peuples qui sont  
sous le ciel, nuls ne sont plus fidelles,  
ni plus invariables observateurs de leurs  
Loix que les Chinois.

Mais sans en venir à cette discussion,  
que ceux qui se sentent blesez de l'Or-  
donnance des Vicaires Apostoliques,  
condamnent avec eux cet exposé, & pro-  
mettent de bonne foy de reporter à leurs  
Chrestiens dans la Chine, & l'exposé  
& la condamnation qu'ils en auront  
faite, & on les en quitte.

Le troisiéme parti auquel ils peuvent  
avoir recours, c'est de dire qu'ils ne per-  
mettent point à leurs Chrestiens d'assi-  
ster à ces sortes de ceremonies, ou d'y  
assister entierement ; ou que s'ils le souf-  
frent, ce n'est qu'à condition que les  
Chrestiens feront de certaines protesta-  
tions par où ils se sauveront de ce qu'il  
y auroit de mauvais ; ou qu'enfin ils  
ne leur laissent ces restes malheureux  
du



du Paganisme que par égard pour la dureté de leur cœur : *Ad duritiam cordis*, dans la vûë d'applanir & faciliter aux Mandarins & aux Grands de l'Empire les voyes de l'Evangile, & dans l'esperance de retrancher peu à peu & par degrez ces usages de la Gentilité jusqu'à ce qu'on soit en estat de les abolir & de les effacer tout-à-fait,

Il n'est que trop vray & trop public dans la Chine, que les Chrestiens se trouvent indifferemment avec les Idolâtres à ces ceremonies profanes ; qu'on ne leur en fait point un crime, & qu'au sortir de là on les admet sans façon, comme les autres, aux sacrez Mysteres.

Il ne serviroit à rien de vouloir qu'ils n'y assistassent qu'à moitié : car outre que tout en est presque également mauvais, ils ne pourroient pas longtemps user de finesse pour s'absenter. Ils seroient bien tost remarquez, & on les condamneroit aux peines portées par les Loix contre ceux qui manquent à leur devoir, qui est précisé-ment ce que l'on veut éviter.

Si c'est un Gouverneur de Province qui soit Chrestien, ou un Magistrat du



158 *Estat de la Quest. sur les honneurs*  
nombre de ceux qui doivent faire l'office de Sacrificateurs, ou accompagner le Sacrificateur à l'Autel, que fera-t-il? Suffira-t-il qu'il vienne à moitié?

Ces prétendues protestations, par où les Chrétiens déclareroient qu'ils ne consentent point à ce qu'il y auroit de criminel dans ces Sacrifices, ne sont pas une meilleure évafion pour les préserver du mal: car sans compter qu'ils auroient autant & plus de peine à les faire, qu'à s'absenter tout-à fait, elles ne sont bonnes que quand il est question de choses de soy indifferentes, & qui deviennent seulement mauvaises par le mauvais sens que les Payens y donnent, ou par la fin illegitime à laquelle ils les rapportent: car alors on peut protester avant que de s'y engager, qu'on ne les prend que dans un sens juste & permis, selon lequel on est en droit de les faire. Mais quel tour favorable peut-on donner à des animaux immolez & offerts aux génies de Confucius & des Morts, que l'on croit presens, & de qui l'on attend des graces? Est-il libre de s'imaginer qu'il y ait rien là d'indifferent, ou qui puisse estre justifié?



Quand au dessein qu'on auroit de tolerer ces ceremonies profanes, pour toutes les bonnes intentions que la charité ingenieuse peut se proposer, ce dessein ne scauroit estre loüable qu'en demeurant dans les bornes d'une tolerance permise, & il n'en est point de telle qui aille à autoriser ce qui est essentiellement mauvais.

Il y a une tolerance de patience, & une tolerance d'approbation: la tolerance de patience se contente de laisser l'yvraye avec le bon grain sans se presser de la déraciner: d'attendre la conversion des pecheurs, jusqu'à ce que leur cœur devienne sensible à la grace: de gemir sur le mal qu'elle déteste jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'y apporter le remede: mais durant ce temps-là elle continuë toujours à regarder les pecheurs comme pecheurs, & à ne les traiter jamais comme justes.

La tolerance d'approbation passe plus loin; Elle voit faire le mal sans en avertir, sans le reprendre, sans le condamner: au contraire elle l'entretient, elle le dissimule, elle trouve des raisons pour le justifier: elle met des coussins sous les coudes, & contribuant à en-



160 *Estat de la Quest. sur les honneurs*  
dormir les hommes dans une fausse  
paix, elle les conduit insensiblement à  
la mort. Telle est celle dont on use  
envers les Chrétiens Chinois, lorsque  
convaincus de participer au culte de  
Confucius, on les reçoit aux Sacre-  
mens.

Si cette conduite revolte la raison  
Chrestienne, qu'on la condamne una-  
nimement, de bonne foy, sans restric-  
tion: la cause est finie.

C'est en vain que les défenseurs de  
ces pratiques superstitieuses préten-  
droient éluder le jugement qu'ils appré-  
hendent, en disant que les choses ont  
déjà esté réglées par un Decret du  
Saint-Office sous Alexandre VII. en  
1656. Qu'ils le produisent ce Decret, si  
leur prudence ne s'y oppose pas. On y  
verra manifestement qu'il n'y est pas  
dit un mot des honneurs rendus à  
Confucius dans les occasions solem-  
nelles que nous avons rapportées; &  
qu'à l'égard de ceux que l'on rend aux  
Morts, on a passé sous silence qu'on y  
immoloit avec pompe des animaux:  
qu'on les choisissoit par sort: qu'on  
prenoit soin d'en enterrer en ceremo-  
nie le sang hors de l'Oratoire domesti-



que : qu'on se preparoit à cette ceremonie par le jeûne & par la continence conjugale durant trois jours : qu'on répandoit du vin sur la figure de celuy qu'on honoroit : qu'on recitoit des prieres , qu'on attendoit des graces pour fruit de cette action de Religion : & qu'enfin on y faisoit plusieurs choses qui pouvoient estre superstitieuses, que le Decret même suppose en avoir esté retranchées : *Sublatis tamen superstitiosis* , ce qui est positivement opposé à la maniere dont tout s'y passe, & ce qui montre combien les Vicaires Apostoliques ont eu raison de dire que l'exposition faite sous Alexandre VII. n'a pas esté assez sincere.

On sera bien plus étonné de la liberté que ces défenseurs se donnent de remplir le monde d'une plainte aussi frivole , & aussi injuste que celle de dire par tout, qu'on va réveiller mal à propos une affaire déjà décidée en leur faveur, quand on sçaura que dès l'année 1645. sous Innocent X. il y a un autre Decret authentique qui condamne toutes ces ceremonies payennes. La lecture en est si decisive pour la bonne cause, qu'on juge à propos de le rap-



porter icy tout entier. On en sentira d'autant plus la force, qu'on y remarquera que les faits bien loin d'y estre exagerez, y sont adoucis, & que les inconveniens que l'on pourroit craindre de la fermeté des Ouvriers, bien loin d'y estre affoiblis, y sont mis dans tout leur jour.

---

DECRET DE LA SACREE  
Congregation de la propagation de  
la Foy, confirmé par le Pape Innocent X. en 1645.

**L**es Chinois reconnoissent pour Docteur & pour Maistre un certain homme mort depuis long-temps, tres-habile dans la Philosophie morale, qu'ils appellent Confucius, & qui est si estimé dans tout le Royaume pour sa doctrine, & pour les Regles & les instructions qu'il leur a laissées, que les Rois aussi-bien que les sujets de quelque condition & de quelque rang qu'ils soient, se le proposent comme un modèle à imiter & à suivre, du moins en speculation, & le louent & le respectent comme un Saint.

Ce Maistre a dans chaque ville des Temples bâtis en son honneur. Les Gou-



verneurs sont obligez deux fois par an de luy offrir un Sacrifice solemnel, faisant eux-mêmes la fonction de Prestres, ce qu'ils observent encore sans solemnité deux fois par mois durant le cours de l'année. Quelques-uns d'entre les Lettrez l'accompagnent, pour luy fournir les choses qui sont offertes dans ce Sacrifice, & qui sont un porc entier mort, une chevre entiere, des cierges, du vin, des fleurs, des parfums.

De plus tous les Lettrez, quand ils prennent quelque Degré, doivent entrer dans le même Temple, y faire des genuflexions, & offrir devant son Autel des cierges & des parfums.

Tout ce culte, ce Sacrifice, & ce respect, selon l'intention précise de tous ces peuples, se rapporte à rendre graces à Confucius pour les bonnes maximes qu'il leur a laissées dans sa doctrine, & à obtenir de luy par ses merites l'avantage d'avoir un bon esprit, de l'intelligence & de la sagesse.

On demande si les Gouverneurs qui sont Chrestiens & les Lettrez, estant invitez à venir à ce Temple, & contraincts de s'y trouver, y peuvent entrer, faire ce Sacrifice, ou y assister, ou y faire des genuflexions, ou prendre quelque chose des Idolotytes & de ce qui a esté



164: Estat de la Quest. sur les honneurs  
offert, sur-tout ces Infidelles croyant que  
quiconque en mange, fera un grand pro-  
grès dans les Lettres & dans les Degrez.  
On demande aussi s'il leur est permis de  
faire toutes ces choses, pourvu qu'ils por-  
tent une croix dans leur main de la ma-  
niere qu'on la rapporté dans le doute pre-  
cedent. Et la raison de douter est, parce  
que si cela leur est défendu, il arrivera  
du trouble parmy le peuple, les Ministres  
de l'Evangile seront exilez, la conversion  
des ames sera arrestée, & tout-à-fait  
aneantie.

La Sacrée Congregation a esté d'avis  
que cela n'étoit point permis, & qu'on  
ne le doit souffrir aux Chrestiens sous au-  
cun des pretextes contenus dans le doute  
proposé.

Et afin qu'on ne crust pas que ce De-  
cret eust souffert aucune atteinte par  
la réponse renduë en 1659. La Sacrée  
Congregation du Saint Office l'a con-  
firmé en 1669. par un Decret nouveau  
qui lui laisse toute son autorité & tou-  
te sa force.

Il paroistroit par là que l'affaire se-  
roit déjà décidée en faveur des Vicai-  
res Apostoliques, & qu'ils n'auroient



*rendus à Conf. & aux Morts. 165*  
plus rien à souhaitter. Il est vray que ces deux Decrets autorisent parfaitement le sentiment qu'ils ont embrassé, & qu'à cet égard ils doivent estre contents. Mais par malheur une decision si claire & si forte n'est pas suivie. Ceux qui s'en sont trouvé embarassez ont fçû l'éluder; on aura peine à le croire: mais il est pourtant vray qu'ils se servent du Decret de 1656. pour aneantir les deux autres, & qu'ils en font aujourd'huy à pretendre que dans la Chine ce seul Decret doit estre la regle universelle qu'il faut suivre. Il a beau estre rendu sur un exposé peu fidelle, il n'en a pas selon eux moins de force, & de ce qu'il permet de certaines ceremonies mal expliquées, & qui ne subsistent point en l'estat qu'on les rapporte, ils en inferent sans hesiter, que les ceremonies superstitieuses & idolatriques, qui subsistent veritablement, sont aussi permises.

Les Vicaires Apostoliques demandent donc instamment qu'on retranche ce scandale; que l'Ordonnance qu'ils ont publiée dans les lieux de leur jurisdiction, estant conforme aux Constitutions & aux Decrets du Saint-



166 *Estat de la Quest. sur les honneurs*  
Siege, soit à l'avenir inviolablement  
gardée par tous les Ouvriers Evange-  
liques; & qu'il soit défendu aux Chrê-  
tiens, sous quelque pretexte que ce  
puisse estre, de participer desormais  
aux Sacrifices qui sont offerts à Con-  
fucius & aux Morts.

Car enfin quelle idée les Protecteurs  
de Confucius veulent-ils qu'on ait de  
luy? Est ce un Dieu? Est-ce au moins  
un de ces Heros, ou Demi-dieux ou  
Genies, ou Esprits tutelaires que tout  
le Paganisme a reconnu, & que le  
Christianisme a chassez? Est-ce un  
Saint dont on puisse mettre l'image  
dans nos Eglises au rang de celles des  
saints Apostres & des saints Martyrs?  
Et pour pousser la chose jusqu'ou elle  
peut aller, doit-on souffrir que les Chi-  
nois, déjà trop prevenus en faveur de  
tout ce qui est de leur nation, conti-  
nuent à regarder ce sage payen, qui  
après tout est mort dans les tenebres  
de l'Idolatrie, comme un esprit si pur,  
si excellent & si parfait, que sa Mora-  
le merite d'estre mise en paralelle avec  
celle de l'Evangile? Ne doit-il pas se  
retirer pour faire place à JESUS-CHRIST;  
& n'est-ce pas à luy que la parole de



saint Jean convient plus qu'à saint Jean même: Il faut que JESUS-CHRIST croisse, & que je sois diminué; *Illum oportet crescere, me autem minui?*

Qu'on le louë de sa sagesse naturelle, de la droiture de sa raison, de la conformité même que sa doctrine peut avoir en plusieurs endroits avec la doctrine Evangelique, ce genre de loüange pourra paroître tolerable: mais qu'on se garde bien de souffrir jamais que par une veneration excessive les Chinois, après estre convertis à la foy, conservent encore une si haute opinion de luy, que celle qu'ils ont du véritable & unique Legislatteur en soit affoiblie: & qu'au contraire on leur fasse entendre souvent cet Oracle de l'Evangile: Vous n'avez qu'un seul Maître qui est JESUS-CHRIST, *Unus est Magister vester Christus.*

Au reste les défenseurs du culte rendu à Confucius & aux Morts se donnent une peine bien inutile quand ils repandent dans le monde des justifications frivoles, & qui se détruisent d'elles-mêmes. L'iniquité des Sacrifices est manifeste, la liberté qu'ils donnent aux Chrestiens d'y assister est criante,



168 *Estat de la Quest. sur les honneurs*  
la verité des faits est averée : ils vou-  
droient aujourd'huy qu'on en doutât,  
il n'est plus temps, ils ont trop écrit  
pour les soustenir contre ceux qui les  
attaquoient.

A quoy bon faire tant de volumes,  
s'il est vray qu'ils condamnent comme  
les Vicaires Apostoliques, les honneurs  
qui se rendent à Confucius & aux  
Morts, & s'ils refusent comme eux aux  
Chrétiens la permission d'y assister?  
Croira-t-on qu'ils soient gens à don-  
ner des coups en l'air & à combattre  
contre un phantôme?

Mais ils remuent encore d'autres  
ressorts bien plus vifs & bien plus forts.  
On sçait ce qu'ils peuvent dans le  
monde, & on sçait aussi avec quelle  
habileté & quelle force ils sçavent user  
du pouvoir qui leur est donné. Com-  
me ils s'apperçoivent assez qu'en lais-  
sant cette affaire dans son cours natu-  
rel, ils n'y trouveroient pas leur com-  
pte, ils mettent tout en œuvre pour la  
tirer en longueur & pour faire qu'elle  
demeure indecise. La Cour de Rome  
est juste, mais le saint Pape n'est pas  
immortel, & ils croieroient avoir tout  
gagné, s'ils pouvoient replöger des faits  
si bien



si bien éclaircis dans un Labyrinthe d'intrigues & d'obscuritez.

On ne peut donc s'empêcher en finissant cet écrit, de conjurer instamment ceux qui ont entre les mains le sacré dépost de la Doctrine, de faire éclater leur zele, en conservant dans toute son integrité ce dépost precieux; & on exhorte en même temps les gens de bien, qui sont répandus & cachez dans l'Eglise, à s'interessier en secret par leurs prieres, pour la gloire de celuy qui merite seul d'être adoré, & pour le bien des ames qui ne peuvent se sauver que dans une foy pure, & dans une observance exacte de la loy Evangelique.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

7

A  
I  
n  
I  
la  
re  
m  
le  
d  
C  
e  
t  
L  
n  
C  
L  
y





ADDITION  
A LA LETTRE  
AU PAPE

SUR LES IDOLATRIES

ET LES SUPERSTITIONS CHINOISES.

IL eût été à souhaiter que tous ceux qui ont lû la Lettre que nous avons écrite au Pape sur les Idolatries & sur les Superstitions de la Chine, eussent pris la peine de lire auparavant les autres Pieces imprimées sur le même sujet; c'est-à-dire le Livre du Pere le Tellier, les Memoires du Pere le Comte, le Livre du Pere le Gobien, celui du Pere Bouvet, le premier & le second Tome du Livre intitulé, *Historia cultus Sinensium*, l'Apologie des Dominicains, la Conformité des Ceremonies Chinoises avec l'Idolatrie Grecque & Romaine, la Lettre ad Virum nobilem en Latin & en François, la Lettre à M. le Duc du Maine, & la réponse qui y fut faite par un Docteur Dominicain

P ij



572 *Addition à la Lettre au Pape*

quelques jours avant que nôtre Lettre parût. Cette lecture auroit jetté une grande lumiere sur ce que nous avons dit: on auroit vû par là, que dans ce qui se passe en France il s'en faut beaucoup que nous n'ayons été les aggresseurs, & on auroit été persuadé, comme l'ont été les personnes les plus capables d'en bien juger, que les expressions fortes dont nous nous sommes servis en quelques endroits, sont peut-être encore trop foibles par rapport à la verité & à la Religion, qui étoient indignement traitées, & dont il falloit prendre la défense.

Apol. des  
Dominicains vers  
la fin p. 21.

On y eût trouvé sur tout le Decret d'Alexandre VII, que quelques-uns de nos amis nous ont averti qui manquoit à la Lettre que nous avons fait imprimer.

Lettre au  
Pape. p. 131.

Certainement nous ne l'avons pas omis par la crainte qu'il ne nous fût pas favorable, puisque nous priions les Jesuites de le rapporter eux-mêmes, si la prudence le leur permettoit; mais nous osons dire qu'ils devroient nous sçavoir quelque gré de cette omission, & qu'elle peut être une preuve assez sensible que nous ne cherchons pas à



rien dire qui les blesse, à moins que ce qui les blesse, ne vienne au sujet que nous traitons, & ne soit necessaire pour la cause de la Religion que nous soutenons.

Ceux qui ne sont pas portez à juger favorablement de leur prochain auroient pû nous soupçonner de ne vouloir pas assez épargner la Societé, si nous avions donné au public les questions qu'elle proposa au Saint Siege en 1656. sous le Pape Alexandre VII, & qui furent l'occasion du Decret qui les suivit : car on voit par ces questions, ce que nous croyions peu utile d'apprendre au monde, que les Peres de la Compagnie de J E S U S ont crû devoir exempter les nouveaux Chrétiens de la Chine de tous les commandemens de l'Eglise ; & cela même après que le Saint-Siege avoit déclaré qu'il falloit les y assujettir comme le reste des Fideles, & avoit ordonné sous peine d'excommunication à tous les Predicateurs de l'Evangile, & aux Jesuites en particulier, d'annoncer cette doctrine, & de former sur ce pied-là les mœurs de ceux qu'on recevoit au Baptême. Il n'est guere



édifiant d'entendre dire que par le principe continuel d'une condescendance excessive ces Peres ont voulu dispenser les Chrétiens de tout le droit positif, c'est-à-dire des jeûnes, de l'abstinence des viandes, même le Vendredy Saint, de la Confession & de la Communion annuelle, de l'observation des Dimanches & des Fêtes, d'entendre la Messe fût-ce le jour de Pasques; & de les en dispenser absolument, & dans toutes sortes de circonstances: car s'ils n'avoient voulu introduire cette dispense que dans les cas de nécessité, ils n'auroient pas eu besoin de recourir au Saint Siege: tout Pasteur a naturellement ce droit-là à l'égard de son troupeau; & même chaque Fidele qui est éloigné de son Pasteur, peut de luy-même se déterminer selon la conjoncture où il se trouve; l'impossibilité d'accomplir un precepte est une dispense seure: mais les Jesuites vouloient qu'indéfiniment on ne parlât point du tout aux Chinois des commandemens de l'Eglise. Par là tous les cas douteux étoient résolus en un moment, & rien n'estoit plus commode



que de couper ainsi toutes les difficultez par la racine.

Mais puis qu'on demande ce Decret le voici enfin tel qu'il est.

**L**es questions proposées par les Missionnaires de la Compagnie de Jesus, ayant été renvoyées par l'ordre de nôtre Saint Pere le Pape, à la Sacrée Congregation de l'Inquisition suprême & universelle, & cette Sacrée Congregation ayant entendu les sentimens des Qualificateurs, elle a répondu de la maniere qui suit.

I. On demande, si les Missionnaires quand ils baptisent les nouveaux Chrétiens, doivent leur intimer le droit positif, comme étant obligatoire à leur égard sous peine de peché mortel, en ce qui regarde l'observation des jeûnes, des Fêtes, de la Confession & de la Communion une fois par an.

La raison de douter à l'égard du jeûne, est parce que les Chinois dès leur enfance, ont accoûtumé de manger trois fois le jour, y étant contraints par la foiblesse des aliments; les Gouverneurs seroient obliger d'aller à jeun à leurs Tribunaux, où ils passent depuis huit



176 Addition à la Lettre au Pape  
heures du matin, jusqu'à deux heures  
après midi, ce qui leur seroit tout à fait  
impossible.

À l'égard des Fêtes, de la Confession  
& de la Communion; la raison de dou-  
ter est, parce que la plûpart des  
Chrétiens doivent travailler pour ga-  
gner sa vie, & souvent les Gouverneurs  
infidelles forcent les Chrétiens à faire  
divers travaux les jours de Fêtes. Les  
Gouverneurs mêmes, quand ils sont  
Chrétiens, sont obligez, sous peine de  
la privation de leur Charge, d'aller à  
leurs Tribunaux les jours qui sont fêtez  
parmi nous.

Le nombre des Missionnaires est pe-  
tit, & le Royaume est tres-grand; c'est  
pourquoy plusieurs Chrétiens ne peuvent  
entendre la Messe les jours de Fêtes, ni  
se confesser & communier une fois par an.

La Sacrée Congregation, suivant ce  
qui vient d'être exposé, a été d'avis que  
le droit positif de l'Eglise, quant à l'ob-  
servation des Jeûnes, des Fêtes, de la  
Confession sacramentelle, & de la Com-  
munion annuelle, doit être publié par  
les Missionnaires aux Chrétiens Chinois,  
comme étant d'obligation, sous peine de  
peché mortel. Qu'on peut néanmoins en



même temps expliquer les causes qui exemptent les Fidèles de l'observation de ces sortes de commandemens; & que s'il plaist à Sa Sainteté, on peut accorder aux Missionnaires le pouvoir de dispenser, comme ils le jugeront à propos, mais seulement dans les cas particuliers.

2. On demande s'il est nécessaire de faire toutes les ceremonies du Baptême, à l'égard des femmes adultes; on demande aussi, s'il suffit de donner le Sacrement de l'Extreme-onction, seulement aux femmes qui le demandent; on demande même s'il ne faut pas le refuser à celles qui le demandent, lorsqu'on y prévoit prudemment des inconveniens, & des perils pour toute la Chrétienté.

La raison de douter est prise de la modestie incroyable des femmes Chinoises, de la jalousie des Maris, & de la loüable coûtume qu'elles ont d'éviter, non seulement la conversation, mais même le regard des hommes; en quoy si les Missionnaires n'usent pas d'une grande précaution, les Chinois sont extrêmement scandalisez, & on pourroit exposer toute la Chrétienté à un peril tres-évident.

La Sacrée Congregation, suivant ce qui vient d'être exposé, a jugé que pour



378 *Addition à la Lettre au Pape*  
une grande nécessité, qui seroit proportionnée à l'importance des choses dont il s'agit, on peut omettre dans le Baptême des femmes, quelques ceremonies, & même entierement le Sacrement de l'Extreme-onction.

3°. On demande si la ceremonie de recevoir les Degrez, qui se fait dans la Salle de Confucius, peut être permise aux Chrétiens lettrez; car il n'intervient là aucun Sacrificateur, ou Ministre de la Secte des Idolâtres, on n'y fait rien du tout qui ait été institué par eux, & il n'y a que les seuls Etudiants, & les Philosophes qui s'y trouvent, pour y reconnoître Confucius comme leur Maistre, par des ceremonies civiles & politiques, qui par leur premiere institution, ont été rapportées à un culte purement civil.

Car tous ceux qui doivent prendre des Degrez, entrent ensemble dans la Salle de Confucius, où les Chanceliers, les Docteurs & les Examineurs les attendent. Là ils font tous ensemble devant le nom du Philosophe ( sans rien offrir du tout ) ces ceremonies, & ces inclinations à la mode Chinoise, que tous les Disciples font à leurs Maistres vivans; & ayant ainsi reconnu pour Maistre, le



Philosophe Confucius, ils reçoivent des Chanceliers les Degrez, & ils se retirent.

De plus cette Salle de Confucius est un College, & non pas un Temple proprement dit, car elle est fermée à tout le monde, excepté aux Etudians.

La Sacrée Congregation, suivant ce qui a été proposé, a jugé qu'on peut permettre aux Chrétiens de la Chine ces ceremonies, parce qu'il paroist qu'elles ne sont qu'un Culte civil & politique.

4°. On demande si les ceremonies qui se pratiquent par les maximes des Philosophes à l'égard des Morts, peuvent être permises aux Chrétiens, en défendant tout ce qu'on y a ajoûté de superstitieux.

On demande aussi, si les Chrétiens peuvent pratiquer avec leurs parens Infidelles, ces mêmes ceremonies permises.

On demande encore, si les Chrétiens peuvent être presens, sur tout en faisant une protestation de Foy, lors même que les Infidelles font des choses superstitieuses, non pas en y cooperant, ou en les autorisant, mais parce qu'on remarqueroit trop, si les parens s'absentoient pour lors, & que leur absence seroit une cause



180 Addition à la Lettre au Pape  
d'inimitié & de haine. Les Chinois n'ac-  
cordent aucune Divinité aux ames des  
morts, ils n'esperent rien d'elles, & ils  
ne leur demandent rien.

Ils honorent leurs Morts en trois ma-  
nieres ; la premiere est lorsque quelqu'un  
meurt, soit qu'il soit Chrétien, soit qu'il  
soit Gentil. C'est une coûtume inviola-  
ble de preparer un certain Autel dans  
la maison du défunt, & de placer sur  
cet Autel, l'Image du défunt, ou un Ta-  
bleau dans lequel son nom est écrit, avec  
un appareil de parfums, de fleurs & de  
luminaires, & de mettre le corps enfer-  
mé dans un Cercueil derriere tout cela.  
Tous ceux qui entrent dans ces maisons  
pour prendre part au deuil, font trois  
ou quatre genuflexions devant la table  
ainsi preparée, & devant l'Image du  
Mort, en se prosternant la tête baissée  
jusqu'en terre, portant avec eux des  
chandelles & des parfums, pour les con-  
sumer & les brûler sur cet Autel, ou  
plûtôt sur cette Table preparée devant  
l'Image du Mort.

La seconde maniere, est celle qui se  
fait deux fois chaque année dans les sal-  
les de leurs Ayeuls & de leurs Ancêtres:  
car les Chinois les appellent des Salles,  
&



& non pas des Temples ; c'est ce que signifient les termes de Tfu Tang. Elles sont en effet les monumens ou les memoires des Familles. Il n'y a que les Grands Seigneurs , ou les Familles les plus riches , qui ayent de ces sortes de Salles , on n'y enterre personne , mais seulement sur les montagnes. On ne place donc au dedans de ces Salles , que l'image du plus considerable des Ancêtres , & ensuite sur des degrez plus élevez les uns que les autres sont rangez à la hauteur d'une palme , des Tableaux où sont écrits les noms , la qualité , le sexe , & l'âge de tous les défunts de cette Famille , avec le jour de la mort des Enfans mêmes de l'un & de l'autre sexe. C'est donc dans cette Salle que tous les parens s'assemblent deux fois l'année , les plus riches offrent des chairs , du vin , des chandelles , des parfums ; les plus pauvres qui n'ont pas le moyen d'avoir de ces Salles , gardent les Tableaux de leurs Morts dans leurs maisons , soit dans un lieu particulier , soit même sur un Autel , où sont les Images des Saints , qui à cause de la petitesse du lieu & de la maison , n'ont point d'autre endroit pour les placer : cependant ils ne les venerent point , & ils

Q



182 *Addition à la Lettre au Pape*  
ne leur offrent rien ; mais on les laisse-  
là faute d'autre place ; car ces ceremonies  
dont on vient de parler, ne se font par  
les Chinois que dans la Salle des Morts,  
& si elle leur manque, ils obmettent aussi  
les ceremonies.

La troisième maniere est celle qui se  
pratique aux Sepulcres des Morts, &  
tous ces Sepulcres sont sur des monta-  
gnes hors les murs des Villes, selon les  
Loix du Royaume. Les enfans ou leurs  
alliez vont là au moins une fois par an,  
vers le commencement de May ; ils arra-  
chent les herbes & les petites plantes  
qui croissent autour des sepultures, ils  
les nettoient, ils pleurent, ensuite ils  
poussent des sanglots, ils font des genu-  
flexions, comme il a été rapporté dans  
la premiere maniere d'honorer les defunts.  
Ils preparent des viandes cuites & du  
vin ; puis ayant fini de pleurer, ils man-  
gent & ils boivent.

La Sacrée Congregation, suivant ce  
qui vient d'être proposé, a été d'avis  
qu'on pouvoit souffrir que les Chinois con-  
vertis pratiquassent ces ceremonies à l'é-  
gard de leurs Morts, même avec les Gen-  
tils, en retranchant néanmoins les choses  
superstitieuses ; qu'ils peuvent même,



sur les Idolatries, &c. 183  
lorsque les Gentils font ces sortes de superstitions, y être presens avec eux d'une presence purement passive, sur tout après avoir fait une Protestation de Foy, & lorsqu'il n'y a nul peril de subversion, & qu'on ne peut autrement éviter les inimitiez & les haines.

Le Jeudy 23. Mars 1656.

**D**Ans la Congregation generale de la Sainte Inquisition Romaine & universelle, tenuë dans le Palais Apostolique de Saint Pierre, en presence de N. S. P. Alexandre VII. par la divine providence Pape, & des Eminentissimes & Reverendissimes Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, Inquisiteurs Generaux, specialement Deputez par le Saint Siege contre les Heresies dans toute la Republique Chrétienne.

Après avoir fait le rapport des Demandes cy-dessus exposées & des Responses & Resolutions de la Sacrée Congregation; Nôtre Saint Pere le Pape Alexandre VII. a approuvé ces mêmes Resolutions & Reponses. Signé JEAN LOUP, Notaire de la Sainte Inquisition Romaine & Universelle, &c.

La place du Sceau.

Qij



Comme les Jesuites commencent à manquer de couleurs, pour couvrir la longue résistance qu'ils apportent à la Décision du Saint Siege; nous apprenons qu'ils ont resolu de s'attacher presque uniquement deormais, à se donner au public pour Défenseurs zelez d'un Decret Apostolique, reduisant toute l'affaire dont il s'agit à ce point simple & intelligible; s'il vaut mieux casser & aneantir le Decret d'un Pape, que d'y obeir. Quelle bonne foy! ils voudroient rendre les Vicaires Apostoliques coupables de désobeissance & de rebellion. Ils voudroient mettre le S. Siege entre les Evêques & eux, afin de parer & de détourner les coups, qui doivent tomber sur leur tête; semblables à ceux qui se refugioient autrefois dans les Temples, où ils se faisoient un Rampart des Autels, contre les Ministres de la Justice qui les poursuivoient. Mais leur adresse est vaine: l'Autel demeurera inviolable, & ils ne pourront échaper.



REMARQUES SUR CE DECRET.

**P**remiere Remarque. LE DECRET D'ALEXANDRE VII. SUR LES CEREMONIES DE LA CHINE, A ESTE' DONNE' PAR MANIERE DE PERMISSION, ET CELUY D'INNOCENT X. PAR MANIERE DE LOY, ET DE PRECEPT.

Les réponses des Cardinaux aux demandes des Jesuites, furent approuvées, selon la coûtume, par le Pape Alexandre VII. comme celles de 1645. l'avoient été par le Pape Innocent X. mais avec cette différence, qu'Alexandre VII. se contenta de dire, qu'après avoir vû les resolutions que la Sacrée Congregation avoit données aux questions proposées par les Jesuites, & les réponses qu'elle y avoit faites, Il les avoit approuvées; au lieu qu'Innocent X. ajoûtoit à son Approbation, que, pour conserver l'uniformité dans la prédication de l'Evangile, & dans la maniere de l'observer, Sa Sainteté ordonnoit, & commandoit sous une étroite obligation, & sous peine d'une excommunication, dont la Sentence étoit déjà portée, & dont l'Absolution étoit réservée

Q iij



186 *Addition à la Lettre au Pape.*

à Sa Sainteté & au Saint Siege Apostolique ; ordonnoit , dis-je , à tous les Missionnaires , & à chacun d'eux , de quelque Ordre & Religion qu'ils fussent , même de la Compagnie de Jesus , qui étoient alors , ou qui seroient dans les Royaumes de la Chine , d'observer exactement les réponses & les résolutions qui venoient d'être données , de s'en servir dans la pratique , & de les faire observer , & pratiquer par tous ceux à qui il appartiendroit.

Ainsi le Decret d'Alexandre VII. ne renferme qu'une simple permission , au lieu que celui d'Innocent X. renferme un precepte , & un precepte d'autant plus important , qu'il doit mettre l'uniformité dans la conduite de tous les Predicateurs de l'Evangile. On n'est pas coupable pour ne se pas servir d'une permission ; mais on est coupable , quand on manque à accomplir un precepte.

*Seconde Remarque.* LE DECRET D'ALEXANDRE VII. N'A POINT REVOQUE' CELUY D'INNOCENT X.

Les Jesuites pretendoient qu'il l'avoit revoqué. Ils le publioient par tout. Ils troubloient toutes les Eglises de la Chine



en ne voulant plus que l'on parlât de la  
regle sage que le Pape Innocent X. avoit  
établie. On avoit beau leur représenter  
que leur prétention étoit mal fondée,  
ils étoient les plus forts; & pour vaincre  
leur résistance, il falut enfin que le Pape  
Clement IX. déclarât treize ans après  
par un troisième Decret, que celui d'In-  
nocent X. subsistoit toujours dans toute  
sa force & l'on ne peut assez s'étonner  
que les Jesuites qui l'ont si constamment  
transgressé, osent dire encore aujour-  
d'hui en parlant de la conduite des Vi-  
caires Apostoliques à l'égard du Decret  
d'Alexandre VII. *Quel Tribunal au*  
*monde pourra justifier des personnes qui*  
*ont refusé durant plus de quarante ans,*  
*d'obeir à un Decret du moins en apparen-*  
*ce contradictoire.* Il falloit au moins en  
rabattre 27. ans, puisque certainement  
après le Decret de Clement IX. les Vi-  
caires Apostoliques étoient en droit de  
suivre celui d'Innocent X.

*Troisième Remarque.* LE DECRET  
D'ALEXANDRE VII. N'EST POINT  
CONTRADICTOIRE A L'EGARD DE  
CELUY D'INNOCENT X.

On ne trouvera dans aucun endroit

Q iij

Lettre à M.  
le Duc du  
Maine. p.  
149.



188 *Addition à la Lettre au Pape*

de ce Decret d'Alexandre VII. que  
Apol. des les parties qui y étoient interessées  
Domin. p. ayent été entendues. On a fait voir au  
226. & suiv. contraire, que qui que ce soit à Rome,  
ne s'étoit opposé a ce que les Jesuites  
avoient demandé : mais ils vont tou-  
jours leur chemin, & continuent de  
dire avec une confiance & une tranqui-  
lité parfaite ; *le Pere Martini avoit ob-*  
*tenu le jugement d'Alexandre VII. après*  
*une longue discussion, & un examen tres-*  
*rigoureux. Nos adversaires avoient ex-*  
*posé leurs raisons, nous avions ensuite ex-*  
*pliqué les nôtres.*

Lettre à M.  
le Duc du  
Maine. P.  
145.

D I E U permet qu'ils n'ayent pas plus  
d'exactitude sur la verité, afin que selon  
la regle de l'Evangile, ils soient jugez  
par leurs paroles.

Vous dites que le jugement d'Alexandre VII. est contradictoire : que vous & vos adversaires aviez amplement exposé vos raisons : qu'on avoit fait un long & rigoureux examen : Le Pere Martini étoit un homme tres-habile selon vous, & tres-éclairé dans les usages de la Chine : il ne negligea rien pour autoriser ses pretentions : On n'agit à Rome que par écrit : il produisit toutes les pieces qu'il lui fut possible de ramasser : tout



fut discuté, tout fut pesé, tout fut éclairci. Tous ces témoignages demeurèrent encore aujourd'hui entre les mains de la Sacrée Congregation. Si cela est, vous avez grand tort, de demander encore du temps, & de crier par tout comme vous faites, dans vos discours & dans vos écrits, qu'on vous presse trop, qu'on ne vous donne pas le loisir de vous reconnoître, qu'on ne veut pas vous entendre, qu'il vous reste encore mille choses à dire qui sont essentielles; qu'on ne peut pas vous refuser sans injustice, de faire venir de la Chine quelques-uns de vos Peres, chargez de nouvelles pieces & de nouveaux témoignages; qu'au défaut des vivans, on devroit du moins écouter les Morts; qu'il vous reste encore entr'autres quatre volumes de vos Peres Brancati, le Favre, Intorcetta & Philipucci, qui sont des ouvrages incomparables, comme s'ils étoient inconnus à Rome, & que jusqu'à present vous les eussiez tenus sous la clef. La Sacrée Congregation ennuyée de ces delais infinis, & vous ayant déjà accordé, comme il est dit dans l'Apocalypse, un temps, des temps, & la moitié d'un temps, que vous n'aviez



190 *Addition à la Lettre au Pape*

nulle raison de demander, avoit ordonné qu'enfin on vous donneroit encore six mois, pour épuiser, s'il étoit possible, tout ce qui vous viendrait dans l'esprit; Il y en a bien-tôt neuf, que ces six mois sont passés, & on n'en est pas plus avancé.

On vous l'a déjà dit. Ce n'est point l'éclaircissement que vous cherchez, c'est le retardement; vous voudriez prolonger l'affaire jusqu'à la Beatification du saint Pape Innocent X II. Il ira au Ciel aussi-bien que M. le Cardinal Cazanatte. Un Conclave vous donneroit du temps. Vous espérez qu'un nouveau Pape vous feroit plus favorable; en un mot, ne pouvant gagner votre cause, vous voudriez bien ne la pas perdre; & comme vous sentez assez que l'Eglise n'a garde de se couvrir d'une éternelle confusion en approuvant vos sentimens tels qu'on les connoît aujourd'hui: vous voudriez du moins qu'on vous laissât là, & comme parlent vos bons amis à Rome, que l'on sauvât votre honneur. Nous le voudrions bien aussi, pourveu qu'en même temps, l'on pût sauver l'honneur de la Religion, & mettre en seureté le salut de tant de



peuples. Mais comme il nous paroît absolument impossible de sauver tout ensemble l'un & l'autre : ayez la générosité de faire un sacrifice de vos intérêts aux intérêts de JESUS-CHRIST. Celuy à qui vous confierez vôtre dépôt, est assez puissant pour vous le garder, & assez bon pour vous le rendre dans le grand jour où il exaltera les humbles.

*Quatrième Remarque.* LE DECRET D'ALEXANDRE VII. PAROÎT CONTRAIRE A CELUY D'INNOCENT X. ET DANS LE FONDS IL NE L'EST PAS.

L'intention de ces deux Papes est la même, ils prétendent également procurer la conversion des Gentils, & conserver la pureté de la Religion Chrétienne; ils condamnent l'un & l'autre tout ce qui ressent la superstition & l'idolâtrie; mais ils répondent différemment, suivant qu'on leur expose les faits. Les Jesuites viennent assûrer Alexandre VII. que de certaines ceremonies Chinoises sont tout à fait exemptes de superstition, & que si on ne les permet pas, on empêchera un grand nombre de Payens de



se convertir. Le Pape peut-il leur répondre autre chose, sinon : si vous dites vray, vous pouvez les leur permettre. La réponse est juste, mais la demande ne l'étoit pas, puisqu'elle se trouvoit tres-éloignée de la verité. Ils protestent que les gens de Lettres de la Chine, dans l'honneur qu'ils rendent à Confucius & à leurs Ancêtres morts, n'offrent rien, ne demandent rien, n'esperent rien; qu'en un mot il n'y a dans tout ce qu'ils font nul mélange de superstition, cependant c'est formellement tout le contraire : ce n'est donc pas le Souverain Pontife qui a manqué, en leur répondant; ce sont eux qui ont fait une grande faute en le surprenant.

Les Vicaires Apostoliques comprirent d'abord, que ce n'étoit pas tant les Decrets en eux-mêmes qu'il falloit considerer, que les exposez sur lesquels ces Decrets étoient fondez, & ils n'eurent pas de peine à voir, que si pour plaire aux Jesuites, ils avoient la lâcheté de conclure en faveur du rapport que ces Peres avoient fait en 1656. en abandonnant celuy qui avoit été fait en 1645. ils concluroient précisément en faveur du mensonge, en abandonnant la  
la



la verité. Ils ont agi avec prudence, & en gens de bien, & n'ont pas craint de s'exposer, pour l'honneur de leur minif-  
tere, à tout ce qui pouvoit leur arriver de la part de leurs inferieurs puiffans & revoltez contr'eux. Ils font entrez dans les intentions du Saint Siege, perfua-  
dez que s'ils avoient pû prendre des aî-  
les comme la Colombe, & venir de-  
mander à Rome, fi le deffein du Vicai-  
re de JESUS-CHRIST étoit, qu'on fui-  
vit le Decret d'Alexandre VII. au cas  
qu'il se trouvât appuyé sur un mauvais  
fondement, le Pape n'auroit pas ba-  
lancé à leur répondre que NON. Ils se  
font conformez à cette réponse qu'ils  
ont justement prefumée, & l'on peut  
dire qu'ils ont donné à l'obeiffance en-  
vers le Saint Siege, toute son étendue,  
& toute fa perfection, en accomplif-  
fant felon la Lettre le Decret d'Inno-  
cent X. & en accompliffant felon l'es-  
prit celuy d'Alexandre VII; au lieu que  
les Jefuites, en tournant tout felon  
leurs vûës, ne suivent ni les ordres  
d'Innocent, ni les intentions d'Ale-  
xandre.

R



*Cinquième Remarque.* LE DECRET D'ALEXANDRE VII. A ESTE' RENDU SUR UN FAUX EXPOSE', ET CELUY D'INNOCENT X. SUR UN EXPOSE' TRES-SINCERE ET TRES-VERITABLE.

Voila sans doute le nœud de la difficulté, & le point précis de la question : mais ce ne seroit plus ni une question, ni une difficulté, si on avoit affaire à d'autres personnes qu'aux Jesuites ; les faits ont été si bien éclaircis, qu'il n'y reste d'obscurité que celle que ces Peres prennent la peine d'y répandre. On s'est servi pour les en convaincre du témoignage de beaucoup d'Auteurs considerables par leur doctrine, par leur pieté, & par leurs longs travaux dans la Chine ; du rapport fidelle des Vicaires Apostoliques qui doivent être regardez comme des Commissaires spécialement deputez du Saint Siege sur cet article ; de la déposition juridique de M. Aleonissa Evêque de Berite, & Vicaire Apostolique dans la Chine, dont les réponses à la Sacrée Congregation, & à M. le Cardinal Cazanatte ont un air de sincerité &



de verité , qui frappent tous ceux qui les lisent ; de l'aveu tacite des derniers Jesuites , qui en ces temps-cy ont défendu leur cause à Rome , & qui dans les écrits qu'ils ont produits assez amples , & en assez grand nombre , ont supposé les faits comme constans , jusque-là que n'osant les nier , ils ont mieux aimé entreprendre de les justifier ; & enfin d'un recueil de Passages de leurs propres Ecrivains , qui n'ayant pas le don de Prophetie , & ne prévoyant pas jusqu'où leurs Peres devoient s'engager un jour dans la défense des idolâtries & des superstitions Chinoises , ont parlé de bonne foy , & ont rapporté les choses comme ils les voyoient. Aussi les vingt Jesuites de l'assemblée de Canton, crurent beaucoup faire pour l'honneur du P. Martini & pour la gloire de leur Compagnie , que de dire , qu'il étoit probable que ce Pere avoit exposé la verité. De là vient sans doute , qu'à la tête de chaque réponse , qui compose le Decret d'Alexandre VII. on repete toujours ces paroles ; conformément à ce qui vient d'être proposé. *Juxta ea quæ superius proposita sunt* , ce qui veut dire propre.



196 *Addition à la Lettre au Pape*  
ment ; pourvû que la chose soit de la  
maniere qu'elle a été exposée , sans  
quoy la réponse & la resolution seroient  
nulles , precaution qu'on n'avoit pas  
prise dans le Decret d'Innocent X. &  
qu'on ne prend guere en effet , que  
quand on se défie un peu des gens.

*Sixième Remarque.* LE DECRET  
D'ALEXANDRE VII. EST  
RESPECTÉ PAR LES VICAIRES  
APOSTOLIQUES , AUTANT QUE CE-  
LUY D'INNOCENT X.

Il ne faut qu'entendre de quelle ma-  
niere ils en parlent dans leur Mandement,  
les réponses que le S. Siege a faites ;  
disent-ils , sous le Pape Alexandre  
VII. ont été renduës tres-sagement , &  
conformement aux circonstances expri-  
mées dans les doutes qui avoient été pro-  
posez , à la verité ils interdisent aux Fi-  
delles , les ceremonies solennelles de  
Confucius , mais il n'en étoit point par-  
lé dans le Decret d'Alexandre VII. Ils  
disent que l'exposé qu'on fit alors au  
Souverain Pontife , n'est pas veritable,  
& en consequence du manquement de  
sincerité qui s'y trouve , ils ajoûtent  
qu'on ne peut assister aux ceremonies



solennelles que les Chinois font en l'honneur de leurs Ancêtres morts, parce que les choses s'y passent tout autrement qu'on ne les a rapportées: C'est aux Jesuites qu'il s'en faut prendre.

Il est bien vray, qu'on examine aussi aujourd'huy dans la Sacrée Congregation les ceremonies moins solennelles qui se font à Confucius; mais ce sont les Cardinaux, qui par leur sagesse & par leur bon esprit, ont bien vû qu'il n'en falloit pas faire à deux fois, & qu'on devoit ôter à tout le monde, la tentation de se prevaloir, comme ont fait les Jesuites, pour autoriser les grandes ceremonies, de la permission qui sembloit avoir été donnée en faveur des ceremonies moins solennelles.

Aussi Rome n'a-t-elle jamais trouvé que les Vicaires Apostoliques eussent manqué en rien à la soumission, ni même à la veneration qui est due au Saint Siege. Elle a reçu favorablement le Mandement qui luy a été présenté de leur part, & qu'ils soumettoient eux-mêmes de tout leur cœur à l'autorité & à la censure Apostolique, mais les Jesuites par une fausse delicateffe, se font honneur de témoigner plus de



198 *Addition à la Lettre au Pape*  
sensibilité pour le Saint Siege , que le  
Saint Siege n'en témoigne pour luy-  
même.

*Septième remarque.* LE DECRET  
D'ALEXANDRE VII. A ESTE'  
ACCOMPAGNE' DE PLUSIEURS  
MODIFICATIONS, AUXQUELLES LES  
JESUITES ONT DONNE' LIEU, ET  
QUI NE SE TROUVENT POINT DANS  
CELUY D'INNOCENT X.

Il n'y a que ceux qui connoissent le  
prix des ames , qui puissent compren-  
dre que l'Eglise Romaine en descen-  
dant jusqu'aux moindres details , &  
en suivant ce qu'on luy propose ,  
jusqu'aux dernieres précisions , agisse  
en cela même par l'Esprit de Dieu,  
& par le principe d'une sagesse plus  
profonde que celle , qui dans la per-  
sonne de Salomon , s'étendoit depuis  
le Cedre jusqu'à l'Hisope ; il suffit que  
la décision d'un cas obscur & difficile,  
puisse être utile au salut d'une seule ame,  
le Saint-Esprit ne dédaigne pas de s'y  
appliquer.

Telles ont été les réponses qui fu-  
rent données aux Jesuites dans le De-  
cret d'Alexandre VII. Ces Peres



avoient proposé tant de circonstances, & tant de conditions différentes, qu'il est malaisé de croire, qu'elles puissent se rencontrer dans une même personne: mais comme absolument parlant il se pourroit faire qu'elles s'y rencontrassent, le Saint Siege n'a pas refusé d'y donner son attention.

Cependant les Jesuites sont peu excusables, d'avoir voulu faire une regle generale de ce qui étoit si particulier & si rare.

On leur accorde la permission qu'ils ont demandée, pourvû que tout ce qu'ils ont proposé soit conforme à la verité, *Juxta ea quæ superius proposita sunt.* Nous avons examiné cette premiere supposition; & nous l'avons trouvée fausse.

Pourvû que les ceremonies dont il s'agit, ne soient mêlées d'aucune superstition, *Sublatis tamen superstitiosis.*

Pourvû que les Chrétiens y assistent d'une maniere purement passive, c'est à dire sans concourir à rien de ce qui s'y fait. *Possè etiam assistere tantum,*

Pourvû qu'en de certains cas, du moins on leur fasse faire auparavant une profession de foy, *Præsertim factâ fidei protestatione.*

R. iijj



200 *Addition à la Lettre au Papè.*

Pourvû qu'il n'y ait pour eux aucun  
peril de subversion, *Et cessante periculo  
subversionis.*

Pourvû qu'il soit vray qu'on ne puisse  
par aucun autre moyen éviter les haï-  
nes, & les inimitiez des familles, *Et  
quando aliter odia & inimicitia vitari  
non possunt.*

Si un homme droit & d'une conscien-  
ce tendre avoit obtenu une semblable  
réponse, il ne croiroit pas pouvoir beau-  
coup s'en prévaloir. Toutes les modifi-  
cations sages dont elle est remplie luy  
en rendroient l'usage comme inutile. Il  
en reviendroit d'abord à la loy commu-  
ne, qui condamne & qui interdit ces ce-  
remonies Payennes; & hors de-là il ne  
verroit point pour luy de sûreté, parce  
qu'il craindroit toujours que quelqu'u-  
nes des conditions qu'on auroit exigées,  
ne luy manquât. Tantost il appercevroit  
dans ces ceremonies plusieurs supersti-  
tions qui n'en sont pas séparées: tantôt  
il apprehenderoit de ne pouvoir s'y te-  
nir si passivement, qu'il ne donnât pas  
du moins quelque signe de vie, en fa-  
veur de tout ce qui se passeroit sous ses  
yeux: tantôt il ne sçauroit où placer sa  
profession de foy, & craindroit que les



personnes qui ne l'auroient pas entendue , ne fussent scandalisées de le voir là : tantôt il sentiroit dans son cœur de certains affoiblissements sur la Foy , par les prejugez de son enfance , de sa nation , de ses parens ; affoiblissements qui ne seroient , si vous voulez , que des tentations , mais qui pourtant luy feroient craindre quelque danger de subversion : tantôt enfin il douteroit , si d'assister à ces pernicieuses ceremonies , est un moyen absolument necessaire , pour éviter les inimitiez de ses proches , si ces inimitiez sont immanquables , s'il n'y a pas d'autre voye pour s'en preserver , si le pretexte d'une affaire , ou d'une indisposition , ne vaudroit pas mieux , si les Peres de la Compagnie , qui ont tant d'esprit , ne pourroient pas luy fournir quelque meilleur expedient , si c'en est même un bon , que de venir au milieu de sa parenté leur dire en face , qu'on ne croit rien de ce qu'ils croient , & qu'on ne veut prendre aucune part à tout ce qu'ils font : Il hesiteroit si cette maniere ne seroit pas plus capable de les choquer que de leur faire plaisir , & s'il n'auroit pas mieux fait de se tenir renfermé chez luy. Toutes ces perplexitez



202 *Addition à la Lettre au Pape*

& toutes ces inquietudes sont raisonnables, & doivent naturellement tomber dans l'esprit : il est étonnant qu'elles ne tombent pas dans celui des Jésuites, qui dès-là ne pourroient plus se servir univérſellement, & de la manière qu'ils le font, de la permission d'Alexandre VII.

S'il faut un Decret aux Jésuites pour en faire l'objet de leur zele, que ne choisissent-ils celui du Pape Innocent X. Il y auroit bien plus d'honneur pour eux à se rendre zelateurs d'une décision où le Saint Siege a été bien informé, & qui met à couvert la pureté de la Religion, que d'un autre où certainement il y a eû de la surprise, & qui par les mauvaises consequences qu'on en tire, détruiroit ou altereroit tout le Culte Evangelique.

Mais ils trouvent leur avantage à opposer ainsi Decret a Decret. Ils seroient ravis de persuader par-là que l'affaire est si obscure, & si embrouillée, qu'on n'y comprend rien. Le coup de partie pour eux auroit été de pouvoir disputer éternellement sur la signification des termes Chinois. *Miao*, est-ce un Temple ou un Palais? *Tci*, est-ce un sa-



crifice ou un festin? Qui décidera? Ravis de s'enfoncer de plus en plus dans la diversité des faits, comme dans l'épaisseur d'une forêt, pour n'être point découverts. Les ceremonies se font-elles à l'égard des vivans, comme à l'égard des morts? Les animaux qu'on tue, est-ce pour les offrir en sacrifice, ou seulement pour les manger? Les paroles qu'on recite sont-elles des Oraisons ou des Eloges? L'honneur qu'on rend à l'esprit de Confucius & aux manes des Ancêtres, est-il politique? est-il religieux? espere-t on quelque chose? n'espere-t-on rien? Vous dites que ouy, je dis que non; qui de nous deux est le plus croyable? Ce devrait être sans doute les Vicaires Apostoliques, puisque c'est à eux qu'il appartient d'en juger; mais les Jesuites ne veulent pas les en croire, & bien loin de se soumettre, comme ils le devroient, à leurs Ordonnances; ils font courir le bruit qu'ils ont été revoquez de la Chine, & ne craignent pas de publier dans leurs écrits, cette revocation qui ne fut jamais.

Mais quand tout ce que les Peres avancent seroit vray, se dissimuleront-



ils toujours à eux-mêmes, qu'il ne s'agit pas icy d'une affaire humaine, que le Saint-Esprit gouverne l'Eglise, que rien n'est impenetrable à sa lumiere, qu'il a la science des termes & de la voix, *Scientiam habet vocis*, & que quand la recherche & l'examen a été porté jusqu'à un certain degré, dont la prudence doit être contente, c'est à ce divin Esprit à faire le reste. Disons mieux, se dissimuleront-ils toujours, que l'ardeur de soutenir les ceremonies Chinoises, les a engagez dans une erreur, qui seroit capable, si elle n'étoit arretée, de renverser toute la Religion Chrétienne, & que ce pas si terrible, & si funeste, qu'on veut croire qu'ils ont fait sans y penser, devoit les rendre pour jamais plus retenus & plus circonspects.

Tout le monde Chrétien est dans l'attente du party qu'ils vont prendre sur la Proposition dénoncée au Pape. Ils avoient que les ceremonies de la Chine, sont aujourd'huy mêlées de beaucoup de superstitions. Ils n'avoient d'esperance de les sauver, qu'en les purifiant, ni d'autre moyen de les purifier, qu'en y mettant pour ainsi dire  
la



la reforme, & les rappelant à leur première Institution : il se trouve malheureusement que cette première Institution, est un renversement de la véritable Religion. Que leur reste-t-il ? & pourquoy continuer de vaines & scandaleuses disputes ?

Ils peuvent apporter tant de mauvaises raisons qu'il leur plaira, colorer leurs démarches, les rendre plausibles & specieuses, dire qu'ils ne prétendent autre chose que de faciliter la conversion de la Chine, qu'ils ont pour eux un Decret de Rome, que chaque Nation a ses coûumes, qu'on n'est point étonné de nous voir encenser nos Morts, ni même continuer pendant quelques jours à couvrir de viandes les tables où ils avoient accoûtumé de manger, quoi qu'entre les Chinois & nous il y ait sur tout cela une difference infinie ; que quelques Vicaires Apostoliques ont écrit des Lettres qui paroissent favorables à l'opinion de Jesuites, quoyque ceux qui les ont écrites, les entendent dans un sens tout different : Ils peuvent se servir contre ces pieux Evêques des témoignages de charité & de douceur qui se trouvent

S



répandus jusques dans leur Mandement, & faire semblant de ne pas voir que ce Mandement ayant esté fait pour la Chine, & non pour l'Europe, il étoit important de n'y pas condamner ouvertement auprès des nouveaux Chrétiens la conduite de ceux qui leur avoient annoncé l'Evangile: que c'est précisément dans cet esprit qu'on a dit qu'on ne prétendoit point blâmer les hommes Apostoliques, qui jusqu'alors avoient eu d'autres sentimens: qu'il falloit plutôt croire qu'ils avoient tous cherché la verité, agi selon Dieu, & suivi la lumiere & le mouvement de leur conscience, lorsque dans des choses nouvelles, obscures & étrangères pour eux ils n'avoient pas esté de même avis. Les Jesuites peuvent dissimuler tant qu'ils voudront, que c'est la prudence Evangelique & la charité toute pure qui a porté les Vicaires Apostoliques à parler ainsi, comme ces mêmes vertus portent tous les jours les Confesseurs sages qui s'aperçoivent qu'un autre Confesseur a donné des décisions fausses ou des conseils peu raisonnables à insinuer au penitent, que c'est luy qui s'est mal expliqué, ou qui a manqué d'exposer en dé-



*sur les Idolatries, &c.* 207  
tail des circonstances qui auroient  
fait juger autrement ; rien n'estant  
plus ordinaire dans la conduite des  
hommes prudens & charitables, que  
de décharger autant qu'ils peuvent  
les personnes, dans le temps même  
qu'ils condamnent fortement les fau-  
tes.

Ces Peres peuvent ajoûter que c'est à  
leur grand credit que les autres Mis-  
sionnaires se trouvent redevables de ce  
qu'ils sont : bonne raison, quand ils  
diroient vrai, pour engager par recon-  
noissance ces Missionnaires à leur sacri-  
fier la verité.

Ils peuvent publier encore, sans que  
l'on entre en compte avec eux, qu'ils  
ont eu dans leur Compagnie des centai-  
nes de Martirs : comme si le martire &  
les erreurs étoient incompatibles dans  
une Societé aussi nombreuse que la  
leur, & comme s'il n'étoit pas certain  
que nul de ceux qu'ils nomment Mar-  
tyrs, n'a jamais soutenu les superstitions  
qu'ils soutiennent aujourd'hui, & qu'au  
contraire on leur a cité des Martyrs qui  
les ont tres-fortement combatuës. En un  
mot ces Peres peuvent se servir de mille  
tours ingenieux pour persuader qu'ils



ont raison. Mais à tout cela deux paroles pour réponse : Qu'ils laissent juger le Pape , & qu'ils abandonnent les propositions d'erreur qu'on a dénoncées , nous ferons les premiers à leur donner les loüanges qu'ils mériteront.

---

*MEMOIRE DES ECRITS PRESENTEZ  
à Rome , sur les Idolatries , & sur les  
Superstitions Chinoises.*

**E**N 1696. M. Quemener , à présent Evêque de Sura , presenta à Rome le Mandement de M. Maigrot , accompagné d'une Requête , pour demander que le Saint Siege réglât ce qu'il luy plairoit sur ce Mandement.

Le 19. Mars 1697. M. Charmot donna à la sacrée Congregation du Saint Office un Memoire , où il exposoit les raisons qui devoient presser les Cardinaux , de s'appliquer à l'examen & au jugement de cette affaire.

Le second jour de May de la même année , le Procureur General de la Société , donna une Supplique , où il demandoit que les Jesuites fussent reçûs à s'opposer à la confirmation du Mandement ; & qu'on leur communiquât toutes les pieces , qui jusqu'à lors avoient été produites.



Le 28. de Juin suivant , le General de la Compagnie de J E S U S écrivit à l'Assesseur du Saint Office qu'on luy avoit communiqué les écrits produits par M. Charmot , qu'il chargeroit un de ces Peres d'y répondre , mais qu'il falloit du temps pour cela.

Le 3. Juillet de la même année , la Sacrée Congregation ordonna à M. Charmot , de faire le Traité intitulé , la Verité du Fait, *Veritas facti*, prouvée par les Auteurs de la Compagnie.

Le 6. Aoust suivant , M. Charmot presenta une Réponse à la Lettre du Pere General, & le Traité, *Veritas Facti*.

Le 12. Septembre de la même année, le Procureur General de la Societé, donna une autre Supplique , où , après avoir marqué qu'il avoit lû les deux derniers Ecrits de M. Charmot , il demandoit du temps pour répondre plus amplement.

Le 23. du même mois , M. Charmot donna une Réponse à cette Supplique du Procureur General de la Societé.

Quelque temps après , le Pere Dez presenta un grand Traité de quatre-cens pages intitulé , Observations sur



210' *Addition à la Lettre au Pape*  
le Mandement. *Observationes in Man-*  
*datum, &c.*

Le 29. Juillet 1698. M. Charmot ré-  
pondit aux Observations du Pere Dez,  
par son Traité intitulé, Remarques  
sur les Observations. *Nota in Observa-*  
*tiones, &c.*

A la fin du mois d'Aoust de la même  
année, fut mise entre les mains de  
l'Assesseur du Saint Office, une Sup-  
plique de plus de cent pages du Pere  
Dez au Pape. *Libellus Supplex, &c.*  
où il parloit sur tous les points du  
Mandement. Comme il étoit impor-  
tant pour les Jesuites, de faire croire  
que cette piece avoit été faite avant  
qu'ils eussent lû les derniers écrits  
qu'on avoit fournis contr'eux, quoy-  
qu'elle ne parût qu'à la fin du mois  
d'Aoust, ils la datterent du mois de  
May.

Vers ce temps-là, le Pere Dez don-  
na un nouveau Traité de plus de deux  
cens pages, intitulé, Reste des Ob-  
servations. *Observationes Residuales,*  
*&c.* avec deux autres pieces qui y  
étoient attachées; l'une sur les Livres  
de la Chine; l'autre sur la Lettre que  
M. Maigrot avoit écrite au Pape, pour



accompagner le Mandement.

Le 7. Octobre 1698. M. Charmot répondit à ce dernier Traité du Pere Dez, par celuy qu'il intitula, Courtes Remarques. *Breves Notationes, &c.*

Le 22. du même mois, M. Charmot répondit à la Supplique du Pere Dez, par un écrit intitulé Refutation, &c. *Dispunctio, &c.*

Quelques mois après, les Jesuites, pour rendre leurs repetitions moins ennuyeuses, changerent de Langue, & presenterent en Italien un nouveau Traité, qu'ils intitulerent; *Eclaircissements pour la Compagnie de JESUS sur les usages de la Chine.*

Monsieur Charmot y répondit par un Traité qu'il appella, la Défense de ses Ecrits. *Vindiciae Scriptorum, &c.*

Dans l'espace de deux mois, les Jesuites donnerent encore en Italien quatre autres Traitez, dont voicy les dates & les titres. Le 23. Aoust 1699. *Notizie intorno all' uso delle voci Cinesi TIEN COELUM, & XAMTI ALTI DOMINUS o' vero SUPREMUS IMPERATOR.* Le lendemain: *Notizie circa l'uso delle Tabelle colle parole Cinesi KING-TIEN COELUM COLITO,*



212 *Addition à la Lettre au Pape*

Le 16. Septembre de la même année  
*Ristretto delle Notizie circa l'uso della  
voce Cinese XAMTI Che significa SU-  
PREMUS IMPERATOR o vero ALTI  
DOMINUS; & della voce TIEN che signi-  
fica COELUM. Le 26 du même mois :  
Breve Ristretto delle Notizie già dedotte  
circa l'uso delle Tabelle colle parole Cinesi  
KING-TIEN; COELUM COLITO.*

Le 16. Novembre suivant M. Char-  
mot répondit tout à la fois à ces quatre  
Traitez, par un écrit qu'il intitula Se-  
condes Défenses; *Secunda Vindicia, &c.*

La Congregation reduisit tout ce qui  
avoit été produit de part & d'autre en  
une espece de Sommaire, qu'elle intitu-  
la, Questions de la Chine à proposer :  
*Sinarum Quasita proponenda, &c.* &  
qu'elle mit entre les mains des Quali-  
ficateurs.

Les Jesuites entreprirent de com-  
battre l'exposition que les Cardinaux  
avoient faite ; premierement par un  
écrit qui avoit pour titre, Instruction  
& Supplique des Peres de la Compa-  
gnie de JESUS ; *Informatione Suppli-  
che.* En second lieu par un Traité qu'ils  
intitulerent ; Exposition du fait : *Ex-  
positio facti, &c.*

Par des Lettres dattées de Rome du



15. Juin de cette année, on apprend que les Jesuites avoient presenté depuis peu, six autres Traitez des Peres Brancati, le Favre, Intorcetta, Philippucci, Dez, & le Comte.

Si on ajoûte à tout cela les Informations que le Pere Martini avoit données à Rome en 1656. & où il n'avoit rien omis de ce qui étoit favorable à son sujet : Si on ajoûte aussi la multitude des autres ouvrages qu'ils ont publiez en France depuis quinze ans, on verra s'ils ont raison de repeter sans cesse qu'on ne leur donne pas le temps de se défendre, qu'ils apprennent par la Hollande les écrits qu'on produit contre eux à Rome ; que si on continuë d'en user ainsi, ils auront droit de dire, qu'ils n'ont pas été écoulez : & le Public jugera par là quelle creance on doit donner à des gens qui parlent & qui écrivent ainsi.



---

E R R A T A.

- P** Age 18. ligne 29. c'est-à-dire, lisez c'est de dire.  
P. 30. à la première citation L. P. Polanco, l. le  
P. Polanco.  
P. 32. l. 23. Notaite, l. Notaire  
P. 35. l. 22. a l. ou  
P. 37. l. 27. imter, l. imiter  
P. 40. l. 29. jusqu'à, l. jusqu'à  
P. 45. l. 85. avoienr, l. avoient  
P. 47. l. 7. gratuiçtment, l. gratuitement.  
Ibid. l. 19. l'entendnr, l. l'entendent  
Ibid. l. 29. les Petes, l. les Peres  
P. 52. l. 18. orreur, l. erreur.  
P. 53. l. 25. regarder ccomme, l. regardera comme  
Ibidem. l. 27. regardera omme, l. regarder comme  
P. 57. l. 26. reuvoya, l. renvoia  
P. 78. l. 22. jusere, l. inferé  
P. 88. l. 23. induiseur, l. induisene  
P. 97. l. 6. jusqu'au, l. jusqu'aux  
P. 102. l. 17. l'adorant, l. adorent  
P. 105. l. 28. qnarante, l. quarante.  
P. 120. l. 3. & 4 par où nous, l. par où nous nous  
P. 132. l. 9. le sujet ces, l. le sujet de ces  
P. 143. l. 18. à l'étude à, l. à l'étude & à  
P. 245. l. 3. qu'on les écrivoit, ou qu'on les pronon-  
çoit, l. qu'on les écrirait ou qu'on les prononceroit.  
P. 148. l. 21. bieu, l. bien  
P. 150. l. 27. nons, l. nous

*Dans la première Edition page 31. à la secon-  
de citation mise à la marge on s'est trompé en at-  
tribuant au P. Dez ce qui a esté écrit par son  
Confrere le P. Baldeggiani.*



70 Lettre de M. de Cice, &c.  
degré, vous les renoubrer  
maniere assez commode  
pour vos desseins; Nous  
avons, dis-je, respecté cet  
avis: mais nous serions ten-  
tez de le croire bien fondé,  
en voyant qu'en effet vous  
ne donnez aucun ouvrage  
sous votre Nom, il n'en pa-  
roist que sous des Titres va-  
gues où l'on n'entend rien,  
Lettre à une personne de Qua-  
lité... Lettre à Monsieur  
Lettre à Monsieur, Docteur de  
Sorbonne, &c.  
Si vos Lettres sont bons,  
que craignez-vous de vous  
nommer? Si sont mauvais,  
pourquoy les donnez-vous?





*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*













S 43 13  
h, 2

22534

AB 43 13  
h, 2

AB 4751

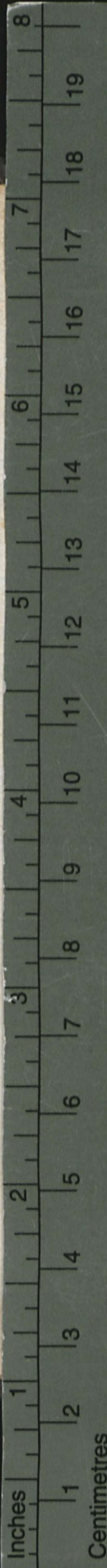
W 17











B.I.G.

Farbkarte #13

Blue	Blue
Cyan	Cyan
Green	Green
Yellow	Yellow
Red	Red
Magenta	Magenta
White	White
3/Color	3/Color
Black	Black

2a

LET TRE  
 DE MESSIEURS  
 S MISSIONS  
 TRANGERES  
 U P A P E,  
 LES IDOLATRIES  
 ET  
 LES SUPERSTITIONS  
 CHINOISES.

